

# Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021

hydroOne

qui aura lieu le 26 mai 2021 et circulaire de sollicitation de procurations



**Votre vote compte**

Veillez prendre un instant pour voter. Votre participation à titre d'actionnaire est importante pour nous.

# Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations



Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous notifie et vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations (*la circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2021 (*l'assemblée*) par voie électronique au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote. Si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès, veuillez appeler au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 877 907-7643 (service en français et en anglais) ou envoyer un courriel à [noticeandaccess@broadridge.com](mailto:noticeandaccess@broadridge.com). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date et à l'heure de l'assemblée ainsi qu'à son mode d'accès, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration et/ou accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires au moyen de votre numéro de contrôle unique à 16 chiffres.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

## Quand :

le mercredi 26 mai 2021  
de 9 h 30 à 11 h  
(heure de l'Est)

## Où :

L'assemblée virtuelle des actionnaires sera tenue par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct à [www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021](http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021).

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

- recevoir les états financiers consolidés audités de 2020 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant;
- élire les administrateurs pour l'année à venir;
- nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- examiner une résolution des actionnaires prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

## Comment puis-je accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires?

Vous pourrez accéder à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile. La plate-forme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables.

Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront quand même accéder à l'assemblée et poser des questions. Les invités peuvent assister à l'assemblée virtuelle, mais sont tenus de s'y inscrire et ne pourront pas voter ni poser de questions.

Il est important de noter que les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Les actionnaires participant à l'assemblée virtuelle des actionnaires devront rester connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il incombera à l'actionnaire d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

## Pourquoi l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette année est-elle tenue uniquement virtuellement?

Nous avons décidé de tenir encore une fois cette année l'assemblée générale annuelle des actionnaires virtuellement par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct en raison de la pandémie du coronavirus (*COVID-19*), qui continue d'avoir des répercussions sur la santé publique. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités.

## Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à [www.hydroone.com/investor-relations/aggm](http://www.hydroone.com/investor-relations/aggm) ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2020 (le *rapport annuel*) de la même manière.

## Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire et/ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier des documents leur soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, suivant les méthodes indiquées ci-après :

Par téléphone (en français et en anglais) : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9305 (en anglais) et 1 303 562-9306 (en français) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)  
En ligne : [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote).

Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations (terme défini ci-après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 14 mai 2021. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

## Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Les actionnaires assistant à l'assemblée virtuelle des actionnaires peuvent voter à l'assemblée. Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe. Vous pouvez voter par procuration de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet		Si vous êtes un actionnaire, inscrit ou non inscrit ( <i>véritable</i> ), allez à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> .
Vote par téléphone		Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.
Vote par la poste ou par remise en mains propres		Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires doivent retourner leur formulaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus à Broadridge Financial Solutions Inc. (*Broadridge*), au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 21 mai 2021 (l'échéance pour la remise des procurations) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote à leur intermédiaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour la remise des procurations.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 13 avril 2021.  
Par ordre du conseil d'administration,



**Maureen Wareham**  
Secrétaire générale

**VEUILLEZ EXAMINER LA CIRCULAIRE AVANT D'EXERCER VOS DROITS DE VOTE.**

# Lettre du président du conseil



Cher actionnaire,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One Limited (*l'assemblée*), qui sera tenue à 9 h 30 (heure de l'Est) le mercredi 26 mai 2021. L'assemblée sera cette année une assemblée uniquement virtuelle tenue par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct à [www.virtualshareholdermeeting.com/hydro12021](http://www.virtualshareholdermeeting.com/hydro12021).

Nous avons décidé de tenir encore une fois cette année l'assemblée générale annuelle des actionnaires virtuellement en raison de la pandémie du coronavirus (*COVID-19*), qui continue d'avoir des répercussions sur la santé publique. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités et permet à l'ensemble de nos actionnaires de participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, peu importe leur emplacement géographique. À l'avenir, nous comptons tenir nos assemblées générales annuelles des actionnaires à la fois en personne et virtuellement, ce qui nous permettra de continuer à offrir de la souplesse à l'ensemble de nos actionnaires quant à la manière d'assister à l'assemblée.

À l'assemblée, vous serez appelé à voter sur plusieurs questions importantes. Nous vous prions donc de prendre le temps de bien examiner les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Vous aurez également l'occasion de poser des questions. Votre vote est important. Nous vous encourageons fortement à utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint pour exercer vos droits de vote avant l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, mes plus sincères salutations.



A handwritten signature in black ink that reads "Timothy Hodgson".

**Timothy Hodgson**

Président du conseil  
Hydro One Limited

# Table des matières

## 1

### POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

<b>Points à l'ordre du jour</b>	<b>3</b>
1. États financiers	3
2. Élection des administrateurs	3
3. Nomination des auditeurs externes	4
4. Vote consultatif sur la rémunération	5
<b>Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote</b>	<b>6</b>
<b>À propos des candidats aux postes d'administrateur</b>	<b>15</b>
Nos attentes envers nos administrateurs	15
Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil	16
Notices biographiques des administrateurs	17
Rémunération des administrateurs	23
Tableau de la rémunération des administrateurs	24
Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus	24
Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions	26
Réunions à huis clos	28
Interdiction d'opération et faillites	28
Amendes ou sanctions	28

## 2

### GOVERNANCE

<b>Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One</b>	<b>29</b>
La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018	30
Structure du conseil	31
Quorum	32
Descriptions de poste	32
Mise en candidature des administrateurs	33
Indépendance	35
Éthique commerciale	35
Compétences et expérience du conseil	36
Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs	38
Nombre maximal de mandats d'administrateur	38
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	38
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	38
Diversité et inclusion chez Hydro One	39
Planification de la relève et gestion des talents	42
Évaluation du conseil	42
Orientation et formation continue	43
Priorités du conseil	45
Rôle du conseil à l'égard de la stratégie	45
Gestion des risques d'entreprise	45
Engagement auprès des parties prenantes	47
Publication des documents relatifs à la gouvernance	50
Contrôles internes et systèmes d'information de gestion	50
Rapports des comités	51

## 3

### RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Lettre aux actionnaires	57
Analyse de la rémunération	61
<b>Information complémentaire</b>	
Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	103
Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés	103
Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes	103
Personnes intéressées dans certains points à l'ordre du jour	103
Propositions et mises en candidature d'actionnaires	104
Autres questions	104
Renseignements supplémentaires	104
<b>Annexe A</b>	
Mandat du conseil de Hydro One Limited	105



## Votre vote compte

Veuillez prendre un instant pour voter. Votre participation à titre d'actionnaire est importante pour nous.

# Circulaire de sollicitation de procurations de 2021

Vous avez reçu la présente circulaire parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One à la fermeture des bureaux le 31 mars 2021 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle.

La direction sollicite votre procuration relativement à l'assemblée des actionnaires qui aura lieu le 26 mai 2021.

Dans le présent document :

- Les termes *nous*, *notre* ou *nos*, la *Société* et *Hydro One* désignent Hydro One Limited.
- Les termes *vous*, *votre* ou *vos* désignent les porteurs d'actions ordinaires de la Société.
- Les termes *actions ordinaires* et *actions* désignent les actions ordinaires de Hydro One.
- Les termes *AGA* et *assemblée des actionnaires* désignent l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le présent document contient des renseignements au sujet de l'AGA et des pratiques en matière de gouvernance et de rémunération en vigueur chez Hydro One. Nous l'avons divisé en trois sections distinctes afin de vous aider à vous y retrouver plus facilement et à voter en toute confiance.

Nous payons le coût de la sollicitation des procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Nous sollicitons des procurations principalement par la poste. Cependant, des employés de Hydro One pourraient également communiquer avec vous par téléphone, par la poste ou en personne. Nous pourrions également retenir les services d'agents de sollicitation à un coût minime afin qu'ils communiquent avec vous.

La présente circulaire est datée du 13 avril 2021, mais l'information qu'elle contient est à jour en date du 31 mars 2021 et tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Tous les résultats financiers mentionnés dans les présentes sont fondés sur les états financiers de Hydro One, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Dans la présente circulaire, chaque fois qu'il est question de l'assemblée, cela inclut toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

1

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Renseignements au sujet des quatre points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions

➔ pages 3 à 28

2

GOVERNANCE

Renseignements au sujet de nos pratiques de gouvernance

➔ pages 29 à 55

3

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Renseignements sur la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction visés en 2020 et les fondements

➔ pages 56 à 102

# Points à l'ordre du jour de l'assemblée

## Points à l'ordre du jour

Comme il est indiqué dans l'avis de convocation, les actionnaires de Hydro One seront appelés à recevoir ou à examiner les éléments suivants lors de l'assemblée :

### 1 États financiers

Les états financiers consolidés audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant seront reçus.

### 2 Élection des administrateurs

Le conseil d'administration (le *conseil*) de la Société compte actuellement 11 membres. Les administrateurs, à l'exception de M<sup>me</sup> Mowbray, ont été élus à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 8 mai 2020. M<sup>me</sup> Mowbray a été nommée au conseil et avec prise d'effet le 23 juillet 2020.

À l'AGA de 2021 de la Société, les actionnaires seront appelés à élire 11 administrateurs (les *candidats aux postes d'administrateur*) conformément à la politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité de Hydro One.

Tous les administrateurs élus seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés. On trouvera plus de renseignements au sujet des candidats aux postes d'administrateur aux pages 15 et suivantes.

**Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur.**

Le tableau ci-dessous résume les résultats du vote de 2020 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur qui se représentent à l'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

Résultats du vote de 2020 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur	Pour (%)	Abstention (%)
Cherie Brant	99,92	0,08
Blair Cowper-Smith	99,91	0,09
David Hay	99,92	0,08
Timothy Hodgson (président du conseil)	99,91	0,09
Jessica McDonald	99,85	0,15
Mark Poweska	99,92	0,08
Russel Robertson	99,22	0,78
William Sheffield	99,92	0,08
Melissa Sonberg	99,92	0,08
Susan Wolburgh Jenah	99,92	0,08

#### Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'*abstention* que de votes *pour* est tenu de remettre immédiatement sa démission au conseil, pour examen. Pour plus de renseignements sur notre politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité, se reporter à la page 38.

### 3 Nomination des auditeurs externes

Les auditeurs externes de Hydro One sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario. KPMG a été nommée pour la première fois à titre d'auditeurs externes de Hydro One le 31 août 2015. En outre, KPMG agit en qualité d'auditeurs externes de la principale filiale de Hydro One (*Hydro One Inc.*) depuis 2008. Les actionnaires seront appelés à approuver la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One pour l'année à venir et à autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Le tableau qui suit présente le total des honoraires que KPMG a facturés à Hydro One et à ses filiales en 2020 et en 2019 relativement à des services professionnels.

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Honoraires d'audit <sup>1)</sup>	2 218 510 \$	1 782 600 \$
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>2)</sup>	338 965 \$	336 400 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>3)</sup> :		
Conformité fiscale et réclamation au titre de la RS-DE	— \$	35 000 \$
Conseils fiscaux généraux	15 750 \$	6 762 \$
Autres honoraires	— \$	— \$
<b>Total</b>	<b>2 573 225 \$</b>	<b>2 160 762 \$</b>

Les chiffres pour l'exercice 2020 tiennent compte des frais liés à la technologie et au soutien technique.

Notes :

1. Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales et la préparation des documents exigés en vertu de la loi et de la réglementation, y compris la communication d'informations financières conformes aux IFRS à l'intention de la province d'Ontario (la *Province*) et les services liés aux placements de titres.
2. Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des traductions, l'audit des régimes de retraite de Hydro One et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société qui ne sont pas inclus à la rubrique « Honoraires d'audit ».
3. Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des conseils fiscaux généraux donnés en 2020, la procédure de demande du crédit d'impôt à l'investissement lié à la recherche scientifique et au développement expérimental (*RS-DE*) et des conseils fiscaux généraux donnés en 2019.

**Le conseil vous recommande de voter *POUR* l'approbation de la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One et d'autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.**

	Pour (%)	Abstention (%)
Résultats du vote de 2020 pour la nomination des auditeurs	99,91	0,09

## 4 Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Ce vote vise l'obtention du point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction à chaque AGA.

Le conseil estime que le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

*« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 de la Société. »*

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif positif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

**Le conseil vous recommande de voter *POUR* l'approbation de la résolution relative au vote consultatif sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction.**

	Pour (%)	Abstention (%)
Résultats du vote consultatif sur la rémunération en 2020	98,08	1,92

- ➔ Pour plus de renseignements sur la directive et une présentation détaillée de notre programme de rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Rémunération de la haute direction » aux pages 61 et suivantes.

# Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote

## Transmission des documents de sollicitation de procurations

Comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent, Hydro One donne aux actionnaires un accès à sa circulaire relative à l'AGA ainsi qu'à son rapport annuel de 2020 par voie électronique, au lieu d'envoyer par la poste des copies papier. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique.

Les actionnaires recevront un avis de disponibilité des documents de sollicitation de procurations (l'*avis*), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. L'*avis* contient des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder et consulter la copie électronique de la circulaire et dont ils peuvent en demander une copie papier. Les actionnaires qui ont déjà fourni des instructions pour leur compte en vue de recevoir des copies papier de la circulaire recevront une copie papier de la circulaire, ainsi que l'*avis* au sujet de sa disponibilité par voie électronique. L'*avis* donne également des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote à l'assemblée.

Les documents de sollicitation de procurations sont envoyés aux actionnaires inscrits directement et seront envoyés aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent à tous les actionnaires non inscrits (*véritables*). Nous payons le coût de la sollicitation de procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

## Nombre d'actions en circulation

En date du 31 mars 2021, il y avait en circulation 597 800 163 actions ordinaires, chacune conférant le droit d'exprimer une voix lors d'un vote.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) et les statuts constitutifs de Hydro One empêchent toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales agissant de concert), à l'exception de la Province, d'être propriétaire de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de quelque catégorie ou série que ce soit, y compris les actions ordinaires de Hydro One, ou d'exercer le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces titres.

## Qui peut voter

Vous avez le droit d'exprimer une voix par action ordinaire que vous déteniez le 31 mars 2021, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Sauf pour ce qui est de la Province, toute personne ou entité contrôlée par une personne qui a la propriété véritable d'actions représentant au total plus de 10 % des droits de vote admissibles pouvant être exercés à l'assemblée ne peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

En date du 31 mars 2021, à la connaissance de nos administrateurs et membres de la haute direction, aucune personne ou entité n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, à l'exception de la Province, qui détient 282 412 648 actions ordinaires (représentant environ 47 % des actions ordinaires en circulation), ou n'exerçait le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces actions.

Conformément à la convention de gouvernance, la Province et Hydro One se sont échangé les avis de mise en candidature et ont confirmé leur acceptation des candidats aux postes d'administrateur proposés par chacune d'entre elles. Selon la convention de gouvernance, la Province est également tenue de voter pour les candidats indiqués dans la présente circulaire, sauf en cas d'élection d'administrateurs avec opposition et si la Province tente de remplacer le conseil conformément à la convention de gouvernance en s'abstenant de voter ou en votant pour leur destitution.

➔ On trouvera de plus amples renseignements sur la convention de gouvernance à la page 30.

## Comment participer et voter à l'assemblée

### Pourquoi l'assemblée de cette année est-elle virtuelle seulement?

Comme ce fut le cas en 2020, cette année, l'assemblée sera tenue virtuellement par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct en raison des répercussions du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre également à tous nos actionnaires une capacité accrue de participer à l'assemblée de façon égale, peu importe leur emplacement géographique. Nous invitons les actionnaires à voter avant l'assemblée à [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) ou de l'une des façons exposées ci-dessous.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront quand même participer à l'assemblée et poser des questions. Les invités pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Il est important de noter que vous ne pourrez pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Si vous participez à l'assemblée virtuelle, vous devrez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Afin de participer à l'assemblée, veuillez vous connecter en ligne à [www.virtualshareholdermeeting.com/hydro12021](http://www.virtualshareholdermeeting.com/hydro12021). Nous vous recommandons de vous connecter au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

### Comment puis-je participer et voter à l'assemblée?

Vous pourrez participer à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile, et la plate-forme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables. Si vous avez un doute, vous pouvez vérifier la compatibilité de votre système en visitant le [www.talkpoint.com/test](http://www.talkpoint.com/test).

Les étapes à suivre pour participer à l'assemblée diffèrent selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) qui détient des actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ou un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires. Veuillez lire et suivre les instructions applicables indiquées ci-dessous attentivement.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<b>Comment participer et voter à l'assemblée</b>	<p>Votre courtier ou votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote.</p> <p>Si vous souhaitez participer et voter à l'assemblée, vous pouvez le faire de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Nommez-vous comme fondé de pouvoir, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration », et indiquez un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères. Veuillez noter que ces étapes doivent être complétées <u>avant l'échéance pour la remise des procurations</u>, sinon vous ne pourrez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée.</li><li>2. Suivez les instructions ci-dessous pour vous connecter et voter à l'assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité? ».</li></ol>	<p>Broadridge vous a fait parvenir un formulaire de procuration.</p> <p>Ne remplissez pas le formulaire de procuration. À la place, faites ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Veuillez vous connecter à <a href="http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021">www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021</a> au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.</li><li>2. Entrez dans la section d'ouverture de session des actionnaires votre numéro de contrôle à 16 chiffres (figurant sur votre formulaire de procuration) et cliquez sur « soumettre ».</li><li>3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun.</li></ol>

#### Actionnaires non inscrits (véritables)

Si Hydro One renonce à l'application de l'échéance pour la remise des procurations avant l'assemblée, tous les actionnaires non inscrits pourront accéder et voter à l'assemblée de la même façon que les actionnaires inscrits, sauf que le numéro de contrôle à 16 chiffres figurera sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration.

Dans ce cas, si vous avez auparavant fourni des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom et que vous choisissez d'accéder à l'assemblée durant la webémission en direct et de voter sur n'importe quelle question, vous révoquez toutes les instructions de vote ou les nominations précédemment soumises. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore accéder à l'assemblée et poser des questions. Vous ne devriez pas tenir pour acquis qu'il y aura renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, en totalité ou en partie, et vous devriez voter avant l'assemblée ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations pour assurer que vos droits de vote sont décomptés à l'assemblée.

L'actionnaire non inscrit qui souhaite accéder à l'assemblée *sans voter* – par exemple, parce que vous avez fourni des instructions de vote avant l'assemblée ou nommé une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée – peut accéder à l'assemblée de la façon indiquée ci-dessus pour les actionnaires inscrits, en utilisant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur son formulaire d'instructions de vote ou son formulaire de procuration. Vous pourrez poser des questions si vous accédez à l'assemblée de cette façon.

Même si vous prévoyez actuellement accéder et voter à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés dans l'éventualité où vous décideriez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée.

Veillez noter que, si vous accédez à l'assemblée et votez sur n'importe quelle question, vous révoquez toute procuration précédemment soumise.

## Comment dois-je procéder pour poser des questions à l'assemblée?

Hydro One croit que la possibilité de participer utilement à l'assemblée, notamment en posant des questions, demeure importante, malgré la décision de tenir une assemblée virtuelle cette année. Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir et les actionnaires non inscrits auront l'occasion de poser des questions à l'assemblée dans une boîte de clavardage sur la plateforme de l'assemblée virtuelle ou par téléphone. Les questions seront lues par le président de l'assemblée ou par une personne désignée par le président et un représentant de Hydro One y répondra comme il l'aurait fait dans le cadre d'une assemblée des actionnaires tenue en personne. Il est prévu que les actionnaires auront, pour l'essentiel, les mêmes occasions de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée que par les années passées lorsque l'assemblée annuelle des actionnaires était tenue en personne. Le président de l'assemblée se réserve le droit de limiter les questions des actionnaires afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'actionnaires ont l'occasion de poser des questions.

## Qui puis-je contacter si je ne peux pas me connecter à l'assemblée?

Si vous avez des difficultés à vous connecter à l'assemblée, veuillez communiquer avec le service d'assistance téléphonique de Broadridge au numéro sans frais indiqué sur la page de connexion de l'assemblée ([www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021](http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021)).

Si vous participez à l'assemblée virtuelle, vous devrez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Notez que si vous perdez la connectivité une fois l'assemblée commencée, il se pourrait qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin.

Même si vous prévoyez actuellement de participer à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés, dans l'éventualité où vous rencontreriez des difficultés techniques.

## Comment puis-je assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir?

Si vous avez été nommé comme fondé de pouvoir d'un actionnaire inscrit ou d'un actionnaire non inscrit (ou que vous êtes un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même comme fondé de pouvoir), vous pouvez accéder et voter à l'assemblée durant la webémission en direct de la façon suivante :

---

### Assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir

1. Veuillez vous connecter à [www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021](http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021) au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
2. Entrez le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exactement comme l'actionnaire qui vous a nommé comme fondé de pouvoir l'a indiqué à Broadridge et cliquez sur « soumettre ». Si l'actionnaire ne vous a pas donné cette information ou si vous ne l'entrez pas exactement comme l'actionnaire l'a indiquée à Broadridge, vous ne pourrez pas accéder à l'assemblée ni exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires au nom de l'actionnaire.  
  
Si deux actionnaires ou plus vous ont nommé comme fondé de pouvoir, vous serez invité à entrer l'information sur le fondé de pouvoir pour chacun de ces actionnaires pour exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions ordinaires en leur nom.
3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun.

---

Tous les actionnaires doivent donner au fondé de pouvoir qu'ils nomment exactement la même information sur le fondé de pouvoir que celle qu'ils ont indiquée à Broadridge en ligne à [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) ou sur leur formulaire d'instructions de vote ou leur formulaire de procuration pour que leur fondé de pouvoir puisse accéder à l'assemblée durant la webémission en direct et exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Les fondés de pouvoir qui ont oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente doivent communiquer avec l'actionnaire qui les a nommés aussi rapidement que possible. Si l'actionnaire a oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente, il doit suivre les étapes décrites à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration » aussi rapidement que possible.

## Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité?

Si vous souhaitez participer à l'assemblée en tant qu'invité, vous pouvez vous connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Notez que les invités pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas poser des questions ni voter. Si vous souhaitez communiquer avec le président du conseil ou un membre du conseil, veuillez vous reporter aux coordonnées présentées à la page 109. Veuillez lire et suivre les instructions ci-dessous attentivement.

---

### Assister à l'assemblée en tant qu'invité

1. Veuillez vous connecter à [www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021](http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021) au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
  2. Remplissez la section d'ouverture de session en tant qu'invité et cliquez sur « soumettre ».
- 

## Vote par procuration ou à l'avance

### Nomination de votre fondé de pouvoir

Si vous donnez vos instructions de vote en ligne à [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) ou par téléphone ou en signant et en retournant votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, vous autorisez Timothy Hodgson ou Mark Poweska (les *fondés de pouvoir désignés*), soit le président du conseil (le président du conseil) et le président et chef de la direction de la Société, respectivement, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. **Vous avez le droit de nommer une autre personne chargée de vous représenter à l'assemblée.** Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais nous ne sommes aucunement obligés d'accepter ou de rejeter toute procuration particulière reçue en retard.

### Comment voter à l'avance ou par procuration

Vous pouvez voter à l'avance ou nommer votre fondé de pouvoir et voter par procuration en suivant les instructions applicables indiquées ci-dessous. La manière de nommer votre fondé de pouvoir diffère selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) ou un actionnaire inscrit.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<p><b>Nommer un fondé de pouvoir et voter par procuration</b></p> <p>Vous pouvez fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en votre nom en suivant les instructions qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni. Nous vous invitons à le faire en ligne à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> ou par téléphone si votre courtier ou votre intermédiaire vous offre cette possibilité, car cela réduira les risques liés à toute perturbation du service postal ou à toute autre perturbation dans le contexte actuel. Vous pouvez également remplir le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni, puis le retourner à votre courtier ou à votre intermédiaire. Vous devez suivre les instructions et respecter les délais que votre courtier ou votre intermédiaire vous a indiqués pour le faire.</p> <p>Si vous souhaitez accéder et voter à l'assemblée ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour le faire, ne remplissez pas la section de vote du formulaire d'instructions de vote puisque vous ou votre fondé de pouvoir voterez à l'assemblée.</p> <p>De plus, puisque l'assemblée aura lieu virtuellement, la procédure pour vous nommer vous-même ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour voter à l'assemblée diffère de celle d'une assemblée tenue en personne. En plus des étapes indiquées ci-dessus, vous devez suivre attentivement les instructions additionnelles figurant sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, <i>l'information sur le fondé de pouvoir</i>) en ligne à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> ou dans les espaces prévus à cette fin sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Vous devez compléter cette étape si vous souhaitez vous nommer vous-même ou si vous souhaitez nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés);</li> </ul>	<p>Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou à nommer votre fondé de pouvoir par Internet à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> ou par téléphone ou en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint à Broadridge. Vous devez suivre les instructions indiquées dans votre formulaire de procuration.</p> <p>Puisque l'assemblée aura lieu virtuellement, la procédure pour nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) comme votre fondé de pouvoir pour voter en votre nom diffère de celle d'une assemblée tenue en personne. Vous devez donc suivre très attentivement les instructions figurant sur votre formulaire de procuration, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, <i>l'information sur le fondé de pouvoir</i>) en ligne à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> ou dans les espaces prévus sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote;</li> <li>indiquer à votre fondé de pouvoir le nom de fondé de pouvoir exact et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact avant l'assemblée. Votre fondé de pouvoir aura besoin de votre nom de fondé de pouvoir et de votre code d'identification de fondé de pouvoir pour voter en votre nom à l'assemblée.</li> </ul> <p><u>Veillez noter que si vous souhaitez nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés comme votre fondé de pouvoir et que vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir tel qu'il est requis lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exacts à cette personne, celle-ci ne pourra pas accéder à l'assemblée et voter en votre nom.</u></p>

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<p>• si vous avez nommé une autre personne que vous pour accéder et voter à l'assemblée en votre nom, vous devez lui indiquer le nom de fondé de pouvoir exact et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact avant l'assemblée.</p> <p>Nous vous invitons à vous nommer vous-même ou à nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) en ligne à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a>, car cela vous permettra de partager plus facilement l'information sur le fondé de pouvoir que vous avez nommé avec toute autre personne que vous avez nommée pour vous représenter à l'assemblée. Si vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir telle qu'elle est requise lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le code d'identification et le nom de fondé de pouvoir exacts à une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés), qui a été nommée pour accéder et voter à l'assemblée en votre nom, <u>ni vous ni cette autre personne, selon le cas, ne pourrez accéder à l'assemblée et voter.</u></p>	<p>Le formulaire de procuration ci-joint vous indique comment transmettre vos instructions de vote ou effectuer votre nomination en ligne à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> ou en remplissant et en retournant votre formulaire de procuration à Broadridge, dans chaque cas en suivant les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration.</p> <p>Broadridge doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 21 mai 2021 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.</p>
<p><b>Échéance pour la remise des procurations</b></p> <p>Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote ou à effectuer votre nomination en ligne à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a>, ou vous pouvez retourner vos instructions de vote en suivant l'une ou l'autre des méthodes indiquées sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre courtier ou votre intermédiaire.</p> <p>N'oubliez pas que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote ou votre nomination suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite, avant l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 21 mai 2021. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre intermédiaire sans tarder.</p> <p>Pour que vos droits de vote soient décomptés, Broadridge doit recevoir de votre courtier ou de votre intermédiaire vos instructions de vote ou votre nomination au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 21 mai 2021 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.</p>	

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<p><b>Changement d'avis/révocation de votre procuration</b></p>	<p>Si vous avez fourni à votre courtier ou à votre intermédiaire des instructions de vote et que vous changez d'avis quant à la manière d'exercer vos droits de vote, veuillez communiquer avec lui et il vous indiquera quoi faire.</p> <p>Si votre courtier ou votre intermédiaire vous donne la possibilité de transmettre vos instructions de vote par Internet, vous pouvez également modifier vos instructions par Internet dans la mesure où votre intermédiaire reçoit les nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite avant l'échéance pour la remise des procurations. Demandez à votre courtier ou à votre intermédiaire quand il doit recevoir ces nouvelles instructions.</p> <p>Si vous avez le droit de voter à l'assemblée et que vous avez auparavant donné des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom, vous pouvez accéder à l'assemblée et révoquer vos instructions de vote ou les nominations précédemment soumises, mais vous ne pourrez pas voter sur toute question à l'assemblée, à moins qu'il y ait eu renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore accéder à l'assemblée et poser des questions.</p> <p>Si vos instructions de vote ou votre nomination sont reçues après l'échéance pour la remise des procurations, elles ne peuvent servir qu'à la révocation d'instructions de vote ou d'une nomination précédemment soumises.</p>	<p>Si vous changez d'avis quant à la façon dont vous avez exercé vos droits de vote avant l'assemblée et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire en fournissant de nouvelles instructions de vote ou effectuant une nouvelle nomination à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a>, ou en fournissant un nouveau formulaire de procuration à Broadridge. Vous pouvez également le faire en utilisant une autre méthode autorisée par la loi, y compris en faisant parvenir un avis écrit signé précisant vos instructions à l'attention de notre secrétaire générale, au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable avant l'assemblée (ou sa reprise en cas de report ou d'ajournement), à l'adresse suivante :</p> <p>483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 a/s de la secrétaire générale</p> <p>Les procurations reçues après l'échéance pour la remise des procurations, mais avant l'assemblée, ne peuvent servir qu'à la révocation d'une procuration précédemment soumise.</p> <p>Enfin, vous pouvez modifier vos instructions de vote en participant à l'assemblée virtuelle et en votant sur n'importe quelle question. Vous révoquerez ainsi toute procuration précédemment soumise.</p>

## Comment votera votre fondé de pouvoir

Votre fondé de pouvoir doit voter en se conformant aux instructions que vous fournissez dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris dans le cadre de tout scrutin qui pourra être tenu à l'assemblée. Pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs externes, vous pouvez voter pour ou cocher la case abstention et, pour toutes les autres questions, vous pouvez voter pour ou contre. Si vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à sa guise. Votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard d'une modification apportée à un point à l'ordre du jour de l'assemblée ou à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée ou à sa reprise en cas de report ou d'ajournement.

Si vous remplissez et retournez dûment votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas un fondé de pouvoir différent et que vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, Timothy Hodgson ou, à défaut de celui-ci, Mark Poweska, les fondés de pouvoir désignés, voteront pour vous comme suit :

Questions faisant l'objet d'un vote	Comment voteront les fondés de pouvoir membres de la direction
Élection des administrateurs	<i>Pour</i> chaque candidat
Nomination des auditeurs externes dont la rémunération doit être fixée par le conseil	<i>Pour</i>
Vote consultatif sur la rémunération	<i>Pour</i>

## Autres questions relatives à l'exercice des droits de vote

### Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec Broadridge, dont vous trouverez les coordonnées en troisième de couverture. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre intermédiaire de la façon indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote.

### Confidentialité

Pour préserver la confidentialité du vote, Broadridge compte toutes les procurations. Broadridge discute de procurations particulières avec nous seulement si la loi l'y oblige, si un actionnaire entend clairement communiquer avec la direction ou le conseil d'administration ou, encore, en cas de course aux procurations.

### Résultats du vote

Nous déposerons les résultats du vote auprès des autorités en valeurs mobilières après l'assemblée, et les afficherons également sur notre site Web, à [www.hydroone.com/investor-relations/agm](http://www.hydroone.com/investor-relations/agm). Les résultats du vote présenteront les détails relatifs au pourcentage d'appui reçu pour chaque point à l'ordre du jour pour lequel un scrutin a été tenu ou, si aucun scrutin n'a été tenu, en fonction des droits de vote représentés par les procurations déposées en bonne et due forme avant l'assemblée.

### Arrangements spéciaux

Si vous prévoyez assister à l'assemblée et avez des besoins spéciaux en matière d'écoute et/ou d'accès, veuillez communiquer avec la secrétaire générale à [CorporateSecretary@HydroOne.com](mailto:CorporateSecretary@HydroOne.com).

# À propos des candidats aux postes d'administrateur

Cette année, nous avons 11 candidats aux postes d'administrateur. Tous les candidats siègent actuellement au conseil. Les notices biographiques des administrateurs, présentées aux pages 16 et suivantes, vous renseignent sur les compétences et l'expérience de chaque candidat et d'autres questions importantes à considérer. Tous les candidats aux postes d'administrateur, sauf un, sont considérés comme indépendants. M. Poweska n'est pas considéré comme indépendant parce qu'il est notre président et chef de la direction.

## Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs possèdent des qualités personnelles et des connaissances qui sont utiles au conseil, consacrent le temps qu'il faut aux tâches du conseil et des comités, agissent avec intégrité, exercent un jugement commercial indépendant et se tiennent au courant des questions concernant le conseil et y participent pleinement. Le conseil a adopté une description de poste écrite qui énonce les attentes du conseil envers les administrateurs, y compris les suivantes :

<b>Qualités personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils ont une connaissance approfondie des affaires, comprennent le milieu des affaires canadien et ont de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste.</li><li>• Leur éthique est rigoureuse et leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles sont intègres.</li><li>• Ils ont de solides compétences en écoute, en communication et en défense des droits, et sont motivés à participer efficacement aux travaux du conseil et des comités, et ont la capacité de le faire.</li></ul>
<b>Gérance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils comprennent la mission, la vision, les stratégies et les objectifs de la Société et contribuent à leur réalisation.</li><li>• Ils respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et exercent leurs fonctions à titre d'administrateurs.</li><li>• Ils ont la capacité d'agir indépendamment de la direction (en ce qui concerne les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction) et de répondre des décisions du conseil devant les parties prenantes dans leur ensemble.</li></ul>
<b>Intégrité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils agissent avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la Société et exercent le degré de soin et de diligence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve en pareilles circonstances.</li><li>• Ils font preuve d'une éthique des plus rigoureuses et d'intégrité dans le cadre de leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles et se conforment au code de conduite de la Société.</li></ul>
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils consacrent suffisamment de temps à leurs responsabilités et à leur préparation en prévision de chaque réunion du conseil et des comités dont ils font partie.</li><li>• Ils assistent aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux assemblées des actionnaires, et ils participent activement aux délibérations et aux décisions du conseil et des comités.</li><li>• Ils travaillent de manière constructive et efficace avec les autres administrateurs, dirigeants, employés et conseillers de la Société.</li></ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils approfondissent continuellement leur connaissance de l'entreprise et des activités de la Société, des collectivités dans lesquelles celle-ci exerce ses activités, des tendances et des questions nouvelles ainsi que des initiatives stratégiques importantes.</li></ul>

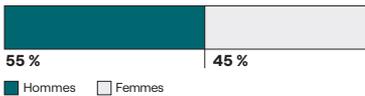
## Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil

	Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	Indépendant <sup>3)</sup>	Genre	Comité d'audit	Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation	Comité des ressources humaines	Comité de la gouvernance et des affaires réglementaires
Cherie Brant	-	✓	F	✓	✓		
Blair Cowper-Smith	-	✓	H			✓	*
David Hay	-	✓	H	✓	*		
Timothy Hodgson <sup>1)</sup> (président du conseil)	-	✓	H				
Jessica McDonald	-	✓	F		✓	✓	
Stacey Mowbray	-	✓	F		✓		✓
Mark Poweska <sup>1)</sup>	-	-	H				
Russel Robertson <sup>2)</sup>	-	✓	H	*		✓	
William Sheffield	-	✓	H	✓			✓
Melissa Sonberg	-	✓	F	✓		*	
Susan Wolburgh Jenah	-	✓	F		✓		✓

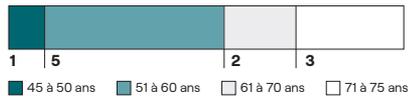
\* Président(e) du comité.

- Même s'ils ne sont pas membres de comités, M. Hodgson et M. Poweska assistent à toutes les réunions des comités.
- M<sup>me</sup> Giardini était la présidente du comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones (maintenant appelé comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation) jusqu'à ce qu'elle démissionne de ses fonctions d'administratrice le 7 mai 2020. M. Hay l'a ensuite remplacée. Pour plus de renseignements sur la réorganisation des comités, veuillez vous reporter à la page 31.
- Administrateur indépendant selon notre définition de l'indépendance, qui est présentée à la page 35.

### Genre



### Âge



### Voting Results



### Répartition géographique



### Origine ethnique



## Notices biographiques des administrateurs

Les renseignements fournis dans la notice biographique de chaque administrateur sont à jour en date du 31 mars 2021. Les notices biographiques vous renseignent au sujet des administrateurs qui sont actuellement candidats aux postes d'administrateur, notamment au sujet des éléments suivants :

- le parcours des candidats et leur lieu de résidence;
- leur poste principal et leur formation;
- l'année durant laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois à un poste d'administrateur ainsi que leur statut en matière d'indépendance;
- s'ils sont un candidat de la Province en vertu de la convention de gouvernance.



## INDÉPENDANTE

### Ontario, Canada

Administratrice depuis le  
14 août 2018

Associée, Borden Ladner  
Gervais

Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit d'être  
réélue en 2030.

## Cherie Brant

Cherie Brant est associée et responsable nationale, Droit autochtone chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. M<sup>me</sup> Brant pratique le droit commercial dans une vaste gamme de secteurs, y compris l'énergie et le transport, l'aménagement et le financement de terrains sur des terres appartenant aux Premières Nations, le franchisage, le cannabis et le développement économique. En outre, elle fournit des conseils stratégiques en matière de politiques et de gouvernance à des groupes autochtones. Avant de se joindre à Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., M<sup>me</sup> Brant était associée d'un autre grand cabinet d'avocats canadien depuis 2013.

M<sup>me</sup> Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. Elle siège aux conseils de la Anishnawbe Health Foundation et du Conseil canadien pour le commerce autochtone et elle est membre des comités consultatifs de l'Aboriginal Energy Working Group de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) ainsi que du Aboriginal Education Council for Centennial College et du conseil consultatif du Nationhood Council House. Elle a déjà siégé aux conseils du Women's College Hospital et de Trillium Gift of Life.

M<sup>me</sup> Brant est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l'Université de Waterloo et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'Université de Toronto. Elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario.

En 2017, M<sup>me</sup> Brant a reçu le prix Zenith de Lexpert, un prix décerné à l'échelle nationale qui vise à souligner l'apport d'une femme au droit et, en 2012, elle a été désignée comme une étoile montante par Lexpert, qui l'a incluse dans son palmarès *Rising Stars: Leading Lawyers Under 40*.



## INDÉPENDANT

### Ontario, Canada

Administrateur depuis le  
14 août 2018

Administrateur de sociétés  
Candidat de la Province

Il n'aura plus le droit d'être  
réélu en 2023.

## Blair Cowper-Smith

Blair Cowper-Smith est dirigeant d'Erin Park Business Solutions, société de services-conseils canadienne. Auparavant, M. Cowper-Smith était chef des affaires générales du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), pour lequel il était également membre de l'équipe de direction principale, responsable notamment des affaires réglementaires, des affaires juridiques et de la gouvernance. Avant de se joindre à OMERS, il était associé principal chez McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l., où sa pratique était axée sur les fusions et acquisitions, les infrastructures, la gouvernance et le capital investissement.

M. Cowper-Smith est ou a été administrateur de sociétés telles que Porter Airlines, 407 ETR, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, la Global Strategic Investment Alliance et la Face the Future Foundation. Il a siégé au comité des politiques publiques de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et au comité consultatif en valeurs mobilières de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. À intervalles réguliers, M. Cowper-Smith donne des conférences sur la gouvernance au Directors College de l'Université McMaster. M. Cowper-Smith est titulaire d'un baccalauréat en droit (LLB) et d'une maîtrise en droit (LLM) de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

### Ontario, Canada

Administrateur depuis le  
14 août 2018

Directeur général, Delgatie  
Incorporated

Il n'aura plus le droit d'être  
réélu en 2030.

### David Hay

David Hay est directeur général de Delgatie Incorporated, société de services-conseils stratégiques. Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., poste qu'il a occupé jusqu'en 2015. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International dont le siège est situé à Londres, en Angleterre. Au début de sa carrière, M. Hay a pratiqué le droit chez Osler, Hoskin & Harcourt et a enseigné à temps partiel à l'université de Toronto et à l'Université du Nouveau-Brunswick. M. Hay a été clerc du juge en chef de la Haute Cour de la Cour suprême de l'Ontario de 1981 à 1982.

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR Utilities Inc. et du Council of Clean and Reliable Energy. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro Electric System Limited, dont il a été le vice-président, et à celui de Associated Electric & Gas Insurance Services Limited (AEGIS). M. Hay a également présidé les conseils d'administration de la Beaverbrook Art Gallery et de SHAD Canada.

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto (collège Victoria). Il est *Fellow* du Ivey Energy and Policy Institute et détient le titre d'IAS.A.



INDÉPENDANT

### Ontario, Canada

Administrateur depuis le  
14 août 2018

Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit d'être  
réélu en 2030.

### Timothy Hodgson

Timothy Hodgson est administrateur de sociétés et agit actuellement à titre de président du conseil de Hydro One. En outre, M. Hodgson préside le conseil d'administration de Sagicor Financial Company Limited (SFC), société de services financiers et d'assurance sur la vie, et il siège au conseil de Sagicor Group Jamaica, une filiale à participation majoritaire de SFC, et de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (*Investissements PSP*). Auparavant, M. Hodgson a été associé directeur d'Alignvest Management Corporation de 2012 jusqu'à son départ en août 2019. Il a été conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, de 2010 à 2012. De 1990 à 2010, M. Hodgson a occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada de 2005 à 2010, où il était chargé de l'ensemble des responsabilités liées aux activités, aux relations avec les clients et aux questions réglementaires de cette société.

Antérieurement, il a siégé aux conseils d'administration de MEG Energy, d'Alignvest Acquisition Corporation, d'Alignvest Acquisition II Corporation, de The Global Risk Institute, de KGS-Alpha Capital Markets, de Next Canada, de l'Ivey School of Business et de Bridgepoint Health.

M. Hodgson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey School of Business à l'Université Western et d'un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba. Il est *Fellow* de l'Institut des comptables professionnels agréés (FCPA) et détient le titre IAS.A.



**INDÉPENDANTE**

### **Colombie-Britannique, Canada**

Administratrice depuis le 14 août 2018

Administratrice de sociétés

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2030.

### **Jessica McDonald**

Jessica McDonald est une administratrice de sociétés indépendante siégeant aux conseils de sociétés à capital ouvert situées au Canada et aux États-Unis. Elle a été présidente du conseil d'administration de Postes Canada de 2017 à 2020 ainsi que présidente et chef de la direction par intérim de Postes Canada pendant un an durant cette période.

De 2014 à 2017, M<sup>me</sup> McDonald a été présidente et chef de la direction de BC Hydro. Auparavant, elle a été présidente du conseil d'administration de Powertech Labs et administratrice de Powerex. Elle siège au conseil d'administration des membres de Technologies du développement durable Canada et, précédemment, elle a été *Visiting Fellow* au Center for Energy Policy and Finance de l'Université Stanford. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la chambre de commerce du Grand Vancouver et de Cœur Mining. M<sup>me</sup> McDonald a cumulé une vaste expérience auprès des administrations publiques, y compris en qualité de vice-première ministre et chef de la fonction publique de la Colombie-Britannique.

Le nom de M<sup>me</sup> McDonald a figuré dans la liste des 100 Canadiennes les plus influentes, la liste Diversité 50 du Canada et la liste *Top 40 Under 40* du Canada. Elle détient le titre IAS.A et est titulaire d'un certificat CERT en surveillance en matière de cybersécurité.



**INDÉPENDANTE**

### **Ontario, Canada**

Administratrice depuis le 23 juillet 2020

Administratrice de sociétés

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2032.

### **Stacey Mowbray**

M<sup>me</sup> Mowbray était jusqu'à tout récemment présidente, Amérique du Nord, de WW International (auparavant Weight Watchers). Auparavant, elle avait exercé les fonctions de présidente et chef de la direction de The Second Cup Ltd. M<sup>me</sup> Mowbray possède une vaste expérience en matière de marketing et de marques qu'elle a acquise alors qu'elle exerçait des fonctions dans ces domaines pour des marques de premier ordre telles que Molson Coors Brewing Company, Cara Operations et Pepsi Cola.

Elle siège aussi aux conseils de Currency Exchange International, de Dormez-vous et de Bonnie O Holdings et elle est volontaire au conseil d'exploitation de Trillium Health Partners. Par le passé, elle a siégé aux conseils d'administration de Second Cup Coffee Company, de la Régie des alcools de l'Ontario, de Niagara Ventures Corp. ainsi que de la Coffee Association of Canada et du Kingsway College School.

M<sup>me</sup> Mowbray est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en finance et en marketing de l'Université York et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier.



INDÉPENDANT

### Ontario, Canada

Administrateur depuis le  
14 août 2018

Administrateur de sociétés  
Candidat de la Province

Il n'aura plus le droit d'être  
réélu en 2023.

### Russel Robertson

Russel Robertson a été vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier de 2014 à 2016. Auparavant, M. Robertson a occupé le poste de vice-président directeur, Intégration des entreprises de 2011 à 2014, où il a supervisé l'intégration de Harris Bank et de Marshall & Ilsley Bank en vue de créer BMO Harris Bank, et celui de chef des finances chez BMO Groupe financier de 2008 à 2011.

Avant de se joindre à BMO, il a travaillé pendant plus de 35 ans comme comptable professionnel agréé occupant divers postes supérieurs, notamment celui de vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada) et associé directeur canadien chez Arthur Andersen S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada).

M. Robertson siège aux conseils d'administration de Bausch Health Companies Inc. et de Turquoise Hill Resources Ltd., dont il préside les comités d'audit. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Virtus Investment Partners, Inc.

M. Robertson est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de l'Ivey School of Business de l'Université Western. Il est comptable professionnel agréé (FCPA, FCA) et *Fellow* de l'Institut des comptables agréés (Ontario), et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

### Ontario, Canada

Administrateur depuis le  
14 août 2018

Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit d'être  
réélu en 2024.

### William Sheffield

William Sheffield est un administrateur de sociétés depuis 2004 et est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé en Afrique du Sud. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs au sein d'Abitibi-Consolidated, Inc. et d'Abitibi-Price, Inc. Il a commencé sa carrière dans le secteur de l'acier et a occupé le poste de directeur général, Génie industriel et activités de laminage à froid chez Stelco, Inc.

M. Sheffield siège au conseil d'administration de la Houston Wire & Cable Company depuis 2006 et de Velan, Inc. Il a déjà siégé aux conseils d'administration de la Société canadienne des postes, d'Ontario Power Generation, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies et de SHAD. En plus d'avoir siégé aux conseils d'administration de nombreuses sociétés à capital ouvert, M. Sheffield est également membre de plusieurs conseils consultatifs et conseils d'administration d'organismes sans but lucratif.

M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster, et détient le titre IAS.A. En 2015, il a été nommé *Fellow* de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'Université de la Colombie-Britannique.



**INDÉPENDANTE**

### Québec, Canada

Administratrice depuis le  
14 août 2018

Professeure en gestion  
appliquée, Université McGill

Elle n'aura plus le droit d'être  
réélue en 2030.

### Melissa Sonberg

Melissa Sonberg est professeure en gestion appliquée et membre de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill depuis 2014.

Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M<sup>me</sup> Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA Inc. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA de 2001 à 2013.

M<sup>me</sup> Sonberg siège aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, d'Athennian, de l'Association canadienne des professionnels de la vente, du Groupe Touchette et de Women in Capital Markets. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de MD Financial Holdings, Inc., de Rideau, Inc., de Via Rail Canada, du Conseil consultatif international de l'Université d'Ottawa, d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains et du Centre de santé de l'Université McGill.

M<sup>me</sup> Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa, et détient le titre IAS.A. Elle est conseillère en ressources humaines agréée.



**INDÉPENDANTE**

### Ontario, Canada

Administratrice depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 2020

Administratrice de sociétés  
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit d'être  
réélue en 2030.

### Susan Wolburgh Jenah

Susan Wolburgh Jenah est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience à titre de cadre supérieur d'organismes de réglementation, de membre de la haute direction et d'avocate. Pendant sa carrière, elle a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif, et à de nombreux comités consultatifs d'experts.

M<sup>me</sup> Wolburgh Jenah siège actuellement aux conseils d'administration de la Banque Laurentienne du Canada et de Groupe Aecon Inc. et elle exerce les fonctions de vice-présidente du conseil du Humber River Hospital. Elle est membre du comité d'examen indépendant d'Investissements Vanguard Canada. Elle exerçait jusqu'à tout récemment les fonctions de gouverneure publique de la Financial Industry Regulatory Authority des États-Unis, de présidente de La Bourse Neo, ainsi que d'administratrice de Aequis Innovations Inc., de The Global Risk Institute et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

M<sup>me</sup> Wolburgh Jenah a été présidente et chef de la direction fondatrice de l'OCRCVM et elle a occupé de nombreux postes de haute direction à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris ceux de vice-présidente du conseil, de présidente du conseil par intérim, de chef du contentieux et de directrice des affaires internationales.

M<sup>me</sup> Wolburgh Jenah est également membre du conseil consultatif national de l'institut C.D. Howe, et elle a agi à titre de mentor pour le programme Catalyst Women on Board. Elle était auparavant Fellow et professeure auxiliaire de la Osgoode Hall Law School et elle est récipiendaire du prix Osgoode Hall Gold Key for Achievement décerné en 2011. M<sup>me</sup> Wolburgh Jenah détient le titre IAS.A.



**NON INDÉPENDANT**

### **Ontario, Canada**

Administrateur depuis le  
10 mai 2019

Président et chef de la  
direction de Hydro One

### **Mark Poweska**

Mark Poweska est président et chef de la direction de Hydro One Limited. M. Poweska dirige le plus grand fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario, qui comptait environ 1,4 million de précieux abonnés, des actifs de plus de 30 milliards de dollars ainsi que des produits annuels d'environ 7,3 milliards de dollars en 2020, et est un dirigeant qui a fait ses preuves et qui est réputé pour prioriser la sécurité, dépasser les attentes des clients, réduire les coûts et améliorer le rendement opérationnel.

Grâce à une équipe constituée d'environ 8 700 employés qualifiés et dévoués (moyenne en 2020), M. Poweska a élaboré une nouvelle stratégie d'entreprise qui définit une vision claire pour l'avenir de Hydro One. M. Poweska possède une connaissance approfondie du secteur ainsi qu'une capacité à établir des relations durables et solides avec des partenaires du secteur, des syndicats, des collectivités autochtones, des autorités de réglementation et différents ordres de gouvernement.

Avant de se joindre à Hydro One, M. Poweska a été vice-président directeur, Exploitation chez BC Hydro. Alors qu'il exerçait ces fonctions, M. Poweska a mené à bien la fusion de l'ancienne division de transport et de distribution avec la division de production. Au cours de sa carrière de plus de 25 ans au sein de BC Hydro, M. Poweska a prouvé qu'il était en mesure de développer une culture de la sécurité solide, d'accorder la priorité aux clients et d'améliorer l'efficacité. M. Poweska est un ingénieur mécanique qui possède de l'expérience dans tous les champs d'expertise du secteur de l'électricité, que ce soit sur le terrain ou au sein d'une équipe de direction.

M. Poweska est le président du conseil d'administration de l'Association de l'énergie de l'Ontario et il siège au conseil d'administration du Western Energy Institute. L'Association de l'énergie de l'Ontario lui a décerné le titre de dirigeant de l'année en 2020 (*Leader of the Year*) pour son rôle de leader dans la transformation de Hydro One pour en faire un réseau davantage axé sur le client, plus durable, plus sécuritaire et plus efficace.

## Rémunération des administrateurs

Les règlements administratifs de la Société prévoient que les administrateurs peuvent toucher une rémunération pour les services qu'ils rendent, comme le conseil peut l'établir, et obtenir le remboursement de tous les frais qu'ils engagent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, y compris leurs frais de déplacement.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*). En vertu de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le conseil devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction au plus tard le 15 février 2019. Le 21 février 2019, conformément à la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le Conseil de gestion du gouvernement a émis à l'endroit de Hydro One une directive (la *directive*) énonçant certaines exigences en matière de rémunération. Comme il est prévu dans la directive, la rémunération totale maximale des administrateurs peut être ajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe maximale totale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction. En février 2020, dans le cadre de son examen annuel de la rémunération des administrateurs, le conseil a approuvé un ajustement de la rémunération de 2,1 % tel que le permettait la directive. Le tableau qui suit présente la rémunération de nos administrateurs, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2020, conformément à la directive :

Poste	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)
Président du conseil	61 260	61 260	122 520
Président de comité <sup>1)</sup>	43 392	43 393	86 785
Autres administrateurs	40 840	40 840	81 680

Aucun jeton de présence aux réunions.

1. Le président d'un comité reçoit une rémunération de 5 000 \$ pour ses services à titre de président de comité. Il peut choisir de recevoir sa rémunération entièrement sous forme de titres de capitaux propres.

Hydro One a un régime de droits différés à la valeur d'actions (DDVA) à l'intention des administrateurs externes prévoyant l'attribution de DDVA d'administrateur aux administrateurs de Hydro One, à l'exception du président et chef de la direction. Les administrateurs doivent toucher la moitié de leur rémunération annuelle sous forme de rémunération en titres de capitaux propres, qu'ils reçoivent sous forme de DDVA. Ils peuvent choisir de toucher la totalité de la composante en espèces de leur rémunération sous forme de DDVA d'administrateur. Les DDVA d'administrateur sont des actions théoriques de valeur égale à celle des actions ordinaires de Hydro One et permettent d'accumuler des parts additionnelles sous forme d'équivalents de dividendes au même rythme que les dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur sont acquis immédiatement, mais les administrateurs ne peuvent les racheter qu'en échange d'espèces après leur départ du conseil (à la suite d'une période de conservation d'un an). Les présidents des comités du conseil peuvent choisir de recevoir leur rémunération annuelle en espèces ou en titres de capitaux propres.

La politique de la Société en matière de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours des administrateurs s'applique aux administrateurs externes.

Il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou qu'ils maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil.

## Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les administrateurs externes de Hydro One ont gagnée pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

M. Poweska ne figure pas dans le tableau puisque sa rémunération pour ses fonctions de président et chef de la direction de Hydro One est présentée à partir de la page 72. Il ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions d'administrateur.

Nom	Rémunération totale				Forme de paiement <sup>1)</sup>		DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale (%)
	Rémunération à titre d'administrateur (\$)	Rémunération à titre de président de comité (\$)	Total (\$) <sup>1)</sup>	Espèces (\$)	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) <sup>2)</sup>		
Cherie Brant	81 260	0	81 260	40 630	40 630		50
Blair Cowper-Smith	81 260	5 079	86 339	43 169	43 169		50
Anne Giardini <sup>3)</sup>	28 303	1 769	30 072	14 151	15 920		53
David Hay <sup>4)</sup>	81 260	3 310	84 570	42 285	42 285		50
Timothy Hodgson	0	0	121 890	60 945	60 945		50
Jessica McDonald	81 260	0	81 260	40 630	40 630		50
Stacey Mowbray <sup>5)</sup>	35 957	0	35 957	17 978	17 978		50
Russel Robertson	81 260	5 079	86 339	43 169	43 169		50
William Sheffield	81 260	0	81 260	0	81 260		100
Melissa Sonberg	81 260	5 079	86 339	5 079	81 260		94
Susan Wolburgh Jenah	81 260	0	81 260	0	81 260		100

Notes :

1. Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération à titre d'administrateur, de la rémunération à titre de président de comité et des frais de déplacement payable en espèces.
2. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur (arrondis) sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes.
3. M<sup>me</sup> Giardini a touché une rémunération pour ses services jusqu'à ce qu'elle démissionne de ses fonctions d'administratrice le 7 mai 2020.
4. Après que M. Hay a été nommé au poste de président du comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation (alors connu sous le nom de comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones) le 8 mai 2020, sa rémunération a été modifiée pour refléter son poste.
5. M<sup>me</sup> Mowbray a été nommée au conseil avec prise d'effet le 23 juillet 2020 et a touché une rémunération après sa nomination.

## Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus

Hydro One estime que les intérêts des actionnaires et ceux des administrateurs sont davantage en harmonie lorsque ceux-ci détiennent une participation significative dans Hydro One. Les administrateurs qui ne sont pas au service de Hydro One disposent de six ans suivant la date à laquelle ils sont nommés au conseil pour détenir un minimum d'actions ordinaires ou de DDVA correspondant à trois fois (3 x) leur rémunération annuelle totale à titre d'administrateur (y compris leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres), établie en fonction de la valeur d'attribution initiale ou du coût d'acquisition. L'exigence relative à la propriété d'actions par les administrateurs est la suivante :

Président du conseil	367 560	\$
Autres administrateurs	245 040	\$

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil. Tous les administrateurs sont en voie de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables. M<sup>me</sup> Giardini est tenue de détenir ses DDVA jusqu'au 8 mai 2021.

Pour 2020, les candidats aux postes d'administrateur ont reçu la totalité de la composante en titres de capitaux propres de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur sous forme de DDVA. Le tableau ci-dessous présente sommairement leurs avoirs en titres de capitaux propres, y compris les dividendes arrondis au nombre entier le plus près, au 31 mars 2021, et leurs avoirs l'année précédente. La valeur des avoirs des administrateurs est calculée au moyen du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2020, soit 28,65 \$. Le tableau ne présente pas les avoirs de M. Poweska puisqu'il est assujéti aux exigences relatives à la propriété d'actions par nos membres de la haute direction, qui sont décrites à la page 85.

Nom	Avoir en titres de capitaux propres au 31 mars 2021		Avoir en titres de capitaux propres au 20 mars 2020		Variation nette		Valeur marchande (\$) au 31 décembre 2020	EPA <sup>1)</sup>	Année où l'administrateur devra remplir les EPA
	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA			
Cherie Brant	-	5 776	-	3 701	-	2 075	165 482	0,56x	2024
Blair Cowper-Smith	-	6 288	-	4 076	-	2 212	180 151	0,61x	2024
David Hay	-	5 859	-	3 701	-	2 158	167 860	0,57x	2024
Timothy Hodgson	-	7 077	-	4 037	-	3 040	202 756	0,47x	2024
Jessica McDonald	-	5 776	-	3 701	-	2 075	165 482	0,56x	2024
Stacey Mowbray	-	988	-	-	-	988	28 306	0,12x	2026
Russel Robertson	-	5 965	-	3 768	-	2 197	170 897	0,58x	2024
William Sheffield	99	12 198	99	8 017	0	4 181	349 473	1,18x	2024
Melissa Sonberg	-	11 552	-	7 402	-	4 150	330 965	1,12x	2024
Susan Wolburgh Jenah	2 143	3 794	2 143	-	0	3 794	108 698	0,62x	2026

Note :

1. Valeur totale exprimée en multiple de l'exigence relative à la propriété d'actions (l'EPA). Le degré de respect des exigences relatives à la propriété d'actions (le *multiple*) est calculé en divisant la valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur détenus par l'administrateur en date du 31 décembre de l'année pertinente (en fonction du coût d'acquisition des actions ordinaires et de la valeur initiale d'octroi des DDVA d'administrateur) par le montant de la rémunération annuelle.

## Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions

Le tableau ci-dessous indique le relevé des présences des administrateurs aux réunions régulières et aux réunions à court préavis du conseil et des comités en 2020. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc., et les deux conseils et chacun de leurs comités respectifs tiennent des réunions conjointes. Les réunions à court préavis sont des réunions qui ne sont pas prévues au calendrier, pour lesquelles les administrateurs peuvent recevoir un court préavis de convocation.

En 2020, le conseil a amorcé un projet de réorganisation des mandats des comités et du conseil (la *réorganisation*) dans le but d'harmoniser le travail accompli par le conseil et les comités avec la stratégie de l'entreprise.

Après avoir procédé à la réorganisation des mandats et approuvé les nouveaux mandats le 17 septembre 2020, la composition des comités a également été modifiée dans certains cas afin d'harmoniser les compétences des membres avec les mandats des comités et, dans certains cas, de présenter aux membres des occasions de formation. Le tableau ci-dessous tient compte de la composition des comités et des registres de présence pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 17 septembre 2020.

	Nom de l'administrateur	Régulières	À court préavis	Total	%
<b>Audit</b>	Anne Giardini	2 sur 2	0 sur 0	2 sur 2	100 %
	David Hay	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
	Jessica McDonald	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
	Russel Robertson	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
	William Sheffield	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
<b>Gouvernance</b>	Cherie Brant	3 sur 3	4 sur 4	7 sur 7	100 %
	Blair Cowper-Smith	3 sur 3	4 sur 4	7 sur 7	100 %
	Melissa Sonberg	2 sur 3	4 sur 4	6 sur 7	86 %
	Susan Wolburgh Jenah	3 sur 3	4 sur 4	7 sur 7	100 %
<b>Santé, sécurité, environnement et peuples autochtones</b>	Cherie Brant	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
	Anne Giardini	2 sur 2	0 sur 0	2 sur 2	100 %
	David Hay	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
	William Sheffield	3 sur 3	0 sur 0	3 sur 3	100 %
<b>Ressources humaines</b>	Blair Cowper-Smith	3 sur 3	0 sur 1	3 sur 4	75 %
	Jessica McDonald	3 sur 3	1 sur 1	4 sur 4	100 %
	Russel Robertson	3 sur 3	1 sur 1	4 sur 4	100 %
	Melissa Sonberg	3 sur 3	1 sur 1	4 sur 4	100 %

### Notes :

- Après le projet de réorganisation des comités, le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones a été renommé le comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation le 17 septembre 2020.
- M<sup>me</sup> Mowbray a été nommée au conseil avec prise d'effet le 23 juillet 2020 et aux comités auxquels elle siège respectivement le 11 août 2020.

Le tableau ci-dessous tient compte de la composition des comités et des registres de présence à la suite de la réorganisation des comités pour la période allant du 17 septembre 2020 au 31 décembre 2020.

	Nom de l'administrateur	Régulières	À court préavis	Total	%
<b>Audit</b>	Cherie Brant	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	David Hay	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	Russel Robertson	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	Melissa Sonberg	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	William Sheffield	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
<b>Gouvernance et affaires réglementaires</b>	Blair Cowper-Smith	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	Stacey Mowbray	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	Bill Sheffield	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
	Susan Wolburgh Jenah	1 sur 1	0 sur 0	1 sur 1	100 %
<b>Ressources humaines</b>	Blair Cowper-Smith	2 sur 2	0 sur 0	2 sur 2	100 %
	Jessica McDonald	2 sur 2	0 sur 0	2 sur 2	100 %
	Russel Robertson	2 sur 2	0 sur 0	2 sur 2	100 %
	Melissa Sonberg	2 sur 2	0 sur 0	2 sur 2	100 %
<b>Peuples autochtones, sécurité et exploitation</b>	Cherie Brant	1 sur 1	1 sur 1	2 sur 2	100 %
	David Hay	1 sur 1	1 sur 1	2 sur 2	100 %
	Jessica McDonald	1 sur 1	1 sur 1	2 sur 2	100 %
	Stacey Mowbray	1 sur 1	1 sur 1	2 sur 2	100 %
	Susan Wolburgh Jenah	1 sur 1	1 sur 1	2 sur 2	100 %

Le tableau ci-dessous fait état de la présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

	Nom de l'administrateur	Régulières	À court préavis	Total	%
<b>Conseil d'administration</b>	Cherie Brant	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Blair Cowper-Smith	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Anne Giardini <sup>1)</sup>	4 sur 4	0 sur 0	4 sur 4	100 %
	David Hay	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Timothy Hodgson	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Jessica McDonald	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Stacey Mowbray <sup>2)</sup>	5 sur 5	2 sur 2	7 sur 7	100 %
	Mark Poweska	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Russel Robertson	9 sur 10	2 sur 2	11 sur 12	92 %
	William Sheffield	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Melissa Sonberg	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %
	Susan Wolburgh Jenah	10 sur 10	2 sur 2	12 sur 12	100 %

Notes :

1. M<sup>me</sup> Giardini a démissionné de ses fonctions d'administratrice le 7 mai 2020.
2. M<sup>me</sup> Mowbray a été nommée au conseil le 23 juillet 2020.

## Réunions à huis clos

À chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants ont tenu une réunion à huis clos hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction, sauf si le président du conseil en décidait autrement. Chaque comité du conseil tient également des séances semblables. Les séances à huis clos encouragent les discussions ouvertes et franches entre les administrateurs. En 2020, des réunions à huis clos ont été tenues à chacune des réunions régulières du conseil et des comités, pour un total de 27.

## Interdiction d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur :

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou i) président du conseil, vice-président du conseil ou président, ii) chef de la direction ou chef des finances, iii) vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, notamment les ventes, les finances ou la production, ou iv) une personne responsable de l'établissement des politiques (chacun des cas de figure en i), ii), iii) et iv) ci-dessus désignant un *membre de la haute direction*) d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;
- n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

M. Cowper-Smith a siégé au conseil d'administration de Golfsmith International Holdings GP Inc. et de Golf Town Canada Inc. (*Golf Town*) de 2016 à 2018. Le 14 septembre 2016, Golf Town a demandé et obtenu la protection des tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Golf Town a cessé de bénéficier de la protection des tribunaux après avoir été vendue à Fairfax Financial Holdings Limited et à CI Investments en octobre 2016.

## Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs de Hydro One ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement avec une telle autorité. Aucun des administrateurs ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement ou au moment de prendre la décision de voter ou non pour un candidat proposé à un poste d'administrateur.

Hydro One et le conseil reconnaissent l'importance de la gouvernance aux fins de la gestion efficace et de la valeur à long terme de la Société. Indépendance, intégrité et responsabilisation sont à la base de notre démarche en matière de gouvernance. La présente rubrique traite en détail de notre démarche en matière de gouvernance, des priorités du conseil et de nos attentes envers nos administrateurs.

### Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One

Hydro One dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gouvernance qui reflètent son adhésion aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nos pratiques dépassent généralement les règlements et instructions générales des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les règles et politiques de la Bourse de Toronto. Le comité de gouvernance et le conseil examinent régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société de manière que celles-ci suivent l'évolution des attentes, des règlements et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et le comité de gouvernance fait continuellement des recommandations de modification au conseil.

Conformément à la convention de gouvernance, l'approbation du conseil obtenue par voie de résolution spéciale adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées à une réunion du conseil ou par le consentement écrit unanime de tous les administrateurs est requise pour apporter des changements à la grille de compétences des administrateurs, à la politique en matière de diversité au sein du conseil, à la politique relative à l'élection du conseil à la majorité, à la politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes, à la politique relative à la communication de l'information sur l'entreprise, aux lignes directrices en matière de gouvernance, au mandat de l'ombudsman de Hydro One, aux mandats et à la structure du conseil et de ses comités, aux descriptions de poste pour les postes de chef de la direction, de président du conseil, d'administrateur et de président de comité, au code de conduite, à la politique en matière de dénonciation, aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et à la politique d'interdiction de couverture ainsi qu'à la politique relative à la récupération de la rémunération.

Vous trouverez plus de renseignements sur nos pratiques et politiques en matière de gouvernance sur notre site Web à [https://www.hydroone.com/about/corporate information/governance](https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance).

#### ✓ Ce que nous faisons

##### Indépendance

- ✓ Tous nos administrateurs (sauf le chef de la direction) et tous les membres de nos comités du conseil sont indépendants
- ✓ Postes distincts pour les fonctions de président du conseil et de chef de la direction
- ✓ Séances à huis clos - Les administrateurs indépendants se réunissent en l'absence des membres de la direction à chaque réunion du conseil ou d'un comité
- ✓ Les comités du conseil ont tous les pouvoirs nécessaires pour retenir les services de conseillers indépendants

##### Leadership et formation

- ✓ Nous offrons un processus d'orientation complet aux nouveaux membres du conseil ainsi qu'un programme de formation continue à l'ensemble des administrateurs
- ✓ Chaque année, le conseil fait l'objet d'une évaluation afin d'assurer son efficacité

<b>✓</b>	<b>Ce que nous faisons</b>
<b>Diversité et relève</b>	
✓	Notre conseil est constitué de membres possédant des compétences, des parcours et une expérience variés et, à l'heure actuelle, 45 % des membres de notre conseil sont des femmes
✓	Nous avons adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité solide qui respecte les plus hautes normes en matière de gouvernance du secteur
✓	Nous nous sommes dotés d'un processus de planification de la relève formel à l'intention des membres de l'équipe de direction et du conseil
✓	Nous avons recours aux services d'une entreprise de recrutement indépendante qui nous aide à repérer et à suivre un groupe diversifié de candidats convoités pour assurer la relève au sein du conseil
✓	Nous limitons le nombre de mandats d'administrateur simultanés ainsi que le nombre d'administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes
✓	Nous imposons une limite à la durée du mandat des administrateurs ainsi qu'à l'âge des administrateurs
<b>Éthique et intégrité</b>	
✓	Nous favorisons une culture d'entreprise solide centrée sur l'intégrité et la conduite éthique guidée par un code d'éthique commerciale
<b>Engagement et harmonisation des intérêts des actionnaires</b>	
✓	Offrir aux actionnaires la possibilité de participer chaque année à un vote consultatif sur la rémunération
✓	Nous établissons des exigences minimales relatives à la propriété d'actions par les administrateurs correspondant à 3 fois leur rémunération annuelle totale
✓	Notre politique formelle en matière d'engagement des actionnaires décrit la manière dont les actionnaires peuvent transmettre directement leurs commentaires au conseil ainsi que notre engagement envers les actionnaires tout au long de l'année
✓	Nous divulguons les avoirs en titres de capitaux propres des administrateurs et exigeons qu'au moins 50 % de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur leur soit versée en titres de capitaux propres afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires
<b>✗</b>	<b>Ce que nous ne faisons pas</b>
✗	Aucun administrateur ne siège à un nombre excessif de conseils; aucun administrateur ne siège simultanément au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes
✗	Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée aux administrateurs
✗	Nous n'échelonnons pas l'échéance des mandats des membres du conseil; tous nos administrateurs sont élus chaque année
✗	Aucune action à double catégorie, aucune action sans droit de vote ni aucune action à droit de vote subalterne
✗	Aucune monétisation ou couverture de nos actions ordinaires ou de la rémunération en titres de capitaux propres

## La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province

La convention de gouvernance décrit certains principes et certaines normes régissant la manière dont Hydro One sera gérée et exploitée, y compris le fait que la Province, en sa qualité de porteur d'actions ordinaires, prendra part aux activités commerciales et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire. Entre autres, la convention de gouvernance :

- exige que, sauf pour ce qui est du chef de la direction, tous les administrateurs soient indépendants de Hydro One et indépendants de la Province (se reporter à la page 35 pour savoir ce que l'on entend par indépendance);

- énonce le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur, y compris le droit de la Province de proposer la candidature de 40 % des administrateurs qui seront élus;
- exige que Hydro One applique une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité au moment des élections d'administrateurs et limite le pouvoir de la Province de s'abstenir de voter pour les candidats aux postes d'administrateur, sauf si elle remplace le conseil intégralement, à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil;
- exige que la nomination et la confirmation annuelle du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les modifications apportées aux pratiques de gouvernance clés de la Société, soient approuvées par voie de résolution spéciale des administrateurs;
- limite le droit de la Province d'exercer certains droits d'actionnaire, comme celui d'exiger la tenue d'une assemblée des actionnaires en vue d'examiner un changement fondamental, ou de solliciter d'autres personnes à exercer des droits que la Province n'a pas le droit d'exercer;
- limite l'acquisition de titres comportant droit de vote par la Province, mais accorde à la Province des droits préférentiels de souscription à l'égard des émissions futures de titres comportant droit de vote.

Après les élections du 7 juin 2018 en Ontario, Hydro One et la Province ont conclu une lettre d'entente en date du 11 juillet 2018 (la *lettre d'entente du 11 juillet*) aux fins du remplacement ordonné des 13 administrateurs indépendants de Hydro One alors en fonction (les *anciens administrateurs*) et du départ à la retraite du président et chef de la direction.

Des copies de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet ont été déposées sur SEDAR et sont disponibles sous le profil de Hydro One à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

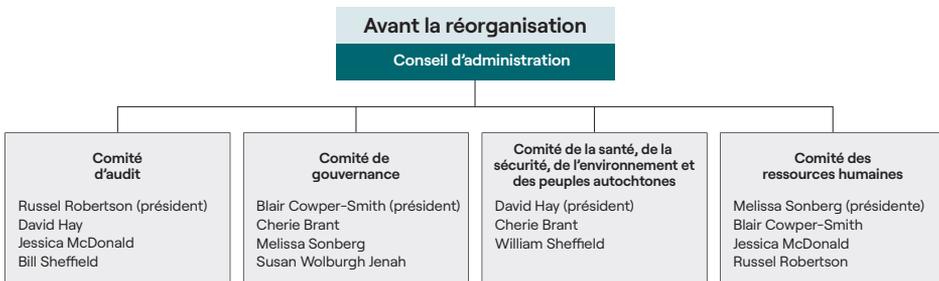
## Structure du conseil

La structure et le rôle du conseil sont conformes aux pratiques de gouvernance de premier ordre et reflètent les exigences de la convention de gouvernance. À l'exception du président du conseil et du président et chef de la direction, tous les candidats aux postes d'administrateur siègent à deux comités du conseil. Le président du conseil et le président et chef de la direction assistent régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente, mais n'ont pas le droit de voter aux réunions du comité.

Au début de 2020, à la suite de l'approbation de la nouvelle stratégie d'entreprise de Hydro One, le conseil d'administration a lancé le projet de réorganisation des mandats du conseil et de ses comités. L'objectif de cette réorganisation consistait à rédiger une nouvelle description de l'ensemble des mandats, y compris le mandat du conseil, afin qu'elle reflète la stratégie d'entreprise, le nouveau modèle d'exploitation ainsi qu'une structure organisationnelle modifiée. Le projet a été dirigé par le comité de la gouvernance et des affaires réglementaires (auparavant appelé le comité de gouvernance), avec la collaboration de la direction et du conseil. Parmi les principaux centres d'intérêt du comité de la gouvernance et des affaires réglementaires et du conseil et les principaux points abordés par ceux-ci, on compte la conclusion de meilleures ententes relatives à la surveillance par le conseil des projets importants, tant sur le plan stratégique que sur le plan de la mise en œuvre; la mise en place d'une culture de surveillance efficace; le rôle du conseil et de ses comités dans des domaines de pointe qui revêtent une importance de plus en plus grande comme le développement durable, y compris les changements climatiques, ainsi que la manière dont le conseil et ses comités pourraient assurer une supervision plus efficace des relations de Hydro One avec les peuples autochtones.

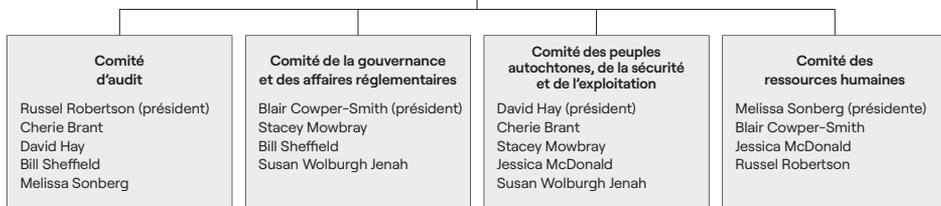
À la suite de l'approbation des nouveaux mandats en septembre 2020, le conseil a mis sur pied quatre comités: i) le comité d'audit; ii) le comité de la gouvernance et des affaires réglementaires (le *comité GAR*); iii) le comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation (le *comité PASE*); et iv) le comité des ressources humaines (le *comité RH*). Cette réorganisation a permis à un certain nombre d'administrateurs d'assumer de nouveaux rôles au sein des différents comités. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les responsabilités qui incombent à chacun des comités ainsi que sur leurs réalisations au cours de la dernière année, veuillez vous reporter aux pages 51 et suivantes.

La structure et la composition antérieures de nos comités ainsi que la nouvelle structure et la nouvelle composition de nos comités sont présentées dans l'organigramme suivant :



Après la réorganisation

Conseil d'administration



Tous les membres de ces comités sont des personnes qui, de l'avis du conseil, sont indépendantes. Les comités du conseil sont chargés d'aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités de manière relativement aux questions qui sont précisées dans le mandat de chacun d'eux, mandats qui ont été approuvés par le conseil.

Chaque président de comité fait rapport au conseil après ses réunions et formule des recommandations et fournit des conseils au conseil conformément au mandat de son comité.

Quorum

Il y a quorum aux réunions du conseil ou des comités si la majorité des membres sont présents. Il y a quorum aux assemblées des actionnaires si au moins deux personnes détenant au moins 25 % des actions comportant le droit de voter à l'assemblée sont présentes ou y sont représentées par un fondé de pouvoir au début de l'assemblée.

Descriptions de poste

Comme il est indiqué en détail dans le tableau ci-dessous, le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil, de président de comité et de président et chef de la direction, qui indiquent respectivement les fonctions, les résultats attendus et les responsabilités de chacun. Les descriptions de poste sont revues et approuvées chaque année par le comité GAR et le conseil.

Poste	Description	Principales responsabilités
<b>Président du conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon la convention de gouvernance, ce poste doit être distinct de celui de président et chef de la direction, et la personne qui occupe ce poste doit être indépendante de Hydro One et de la Province.</li> <li>Le titulaire est nommé et confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil.</li> <li>Le titulaire agit comme agent de liaison entre le conseil et la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser l'administration des affaires du conseil dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction</li> <li>Diriger le conseil en vue de rehausser son efficacité à l'égard de certaines fonctions qui sont de son ressort, y compris la supervision de la direction de la Société et la surveillance des relations entre le conseil, la direction, les actionnaires, les clients et d'autres parties prenantes</li> <li>Présider toutes les réunions du conseil</li> <li>Présider toutes les séances avec les administrateurs indépendants</li> <li>Travailler de concert avec les comités du conseil pour s'assurer qu'ils disposent d'une structure, de règles, de mandats et de plans de travail appropriés</li> <li>Soutenir l'orientation et la formation continue des administrateurs et aider à cet égard</li> <li>S'assurer qu'un système approprié permettant d'évaluer chaque année le rendement du conseil dans son ensemble est en place</li> </ul>

Poste	Description	Principales responsabilités
<b>Président et comité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur nommé par le conseil pour superviser les travaux d'un comité du conseil.</li> <li>Le titulaire doit être indépendant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diriger un comité</li> <li>Favoriser le bon fonctionnement du comité, formuler des recommandations au conseil et faire rapport au conseil sur les activités du comité et sur la mesure dans laquelle le comité remplit son mandat</li> <li>Faire au président du conseil et au président du comité GAR des commentaires sur la planification de la relève de leur poste et de celui de chacun des membres du comité</li> <li>Participer aux forums du président du comité avant la tenue des réunions trimestrielles du conseil</li> </ul>
<b>Président et chef de la direction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le titulaire dirige Hydro One.</li> <li>Il élabore et met en place des plans, des politiques, des stratégies et des budgets permettant de faire croître et d'exploiter de manière rentable la Société.</li> <li>Il est confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la bonne gestion quotidienne des affaires commerciales de la Société</li> <li>Formuler et soumettre au conseil pour discussion et approbation les plans d'affaires à long terme de la Société, sa stratégie et ses politiques, qui tiennent compte des occasions et des risques qui se présentent à la Société et qui sont porteurs de valeur pour les actionnaires</li> <li>Gérer l'entreprise et lui donner une orientation stratégique, conformément au plan stratégique de la Société</li> <li>Relever, évaluer, surveiller et gérer les principaux risques auxquels la Société est exposée</li> <li>Mettre au point et recommander au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels à l'appui de la stratégie à long terme de la Société</li> <li>Promouvoir et maintenir des relations efficaces avec les parties prenantes</li> </ul>

On trouvera les mandats du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour les postes de président, de président de comité, d'administrateur et de chef de la direction sous la rubrique sur la gouvernance de notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

## Mise en candidature des administrateurs

Le comité GAR remplit le rôle de comité des mises en candidature du conseil et est chargé de repérer les candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, en tenant compte de leur indépendance, de leurs parcours, de leur expérience et de leurs compétences et de la mesure dans laquelle leur expérience et leurs compétences cadrent avec les besoins de Hydro One. En 2020, le comité GAR, avec l'aide d'un fournisseur externe, a dressé une liste permanente de candidats potentiels aux postes d'administrateur, en tenant compte de la grille de compétences existante, de la politique en matière de diversité au sein du conseil, des exigences en matière de recrutement au sein des peuples autochtones, des limites applicables à la durée du mandat, des résultats de l'évaluation du conseil pour l'exercice précédent ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Après que M<sup>me</sup> Giarini a informé le président du conseil de son intention de ne pas présenter sa candidature en vue de sa réélection au poste d'administratrice à l'AGA de 2020 de Hydro One, le comité GAR a amorcé un processus de recrutement afin de pourvoir le poste qu'elle laissera vacant. Les services d'un fournisseur externe ont été retenus et des candidats ont été sélectionnés sur la liste permanente. Le processus suivant a permis de repérer les candidats et a mené à la nomination de M<sup>me</sup> Mowbray au conseil le 23 juillet 2020.



Chaque année, selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de sélectionner le nombre de candidats aux postes d'administrateur qui correspond à 40 % du nombre d'administrateurs devant être élus (arrondi au nombre entier le plus près). La Province n'a pas l'obligation de proposer la candidature de l'un ou l'autre des personnes qui lui sont recommandées par le comité GAR ou par le conseil. Une description du processus de mise en candidature qui est suivi chaque année auprès de la province d'Ontario jusqu'à la tenue de notre AGA est présentée ci-dessous :

Échange de l'avis de mise en candidature avec la Province	Confirmation/rejet des candidats aux postes d'administrateur	Obligations de la Province
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au plus tard 60 jours avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One, la Province et le comité GAR s'avisent mutuellement des candidats qu'ils proposent aux postes d'administrateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité GAR et la Province ont 10 jours ouvrables pour confirmer ou rejeter les candidatures aux postes d'administrateur.</li> <li>• Si un candidat proposé n'est pas déjà administrateur de Hydro One ou s'il est alors un administrateur, mais que sa situation personnelle a subi un changement important de telle sorte qu'il cesserait de respecter les normes de sélection des candidats aux postes d'administrateur qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, le comité GAR et la Province ont 10 jours ouvrables pour confirmer ou rejeter cette candidature pour le motif que le candidat ne respecte pas les normes de sélection des candidats.</li> <li>• Si un candidat de la Province ou du comité de gouvernance est rejeté, la Province ou le comité GAR a le droit de sélectionner d'autres candidats jusqu'à ce qu'un candidat soit confirmé par l'autre.</li> <li>• Si aucun candidat remplaçant n'est confirmé à l'égard d'un administrateur dont le départ du conseil était prévu et que l'administrateur en question ne démissionne pas, celui-ci sera candidat à nouveau.</li> <li>• La Province et le comité font des efforts raisonnables sur le plan commercial pour confirmer les candidats aux postes d'administrateur avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon la convention de gouvernance, la Province est tenue de voter en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de Hydro One.</li> <li>• Toutefois, cette obligation est assujettie au droit prépondérant de la Province de s'abstenir de voter ou de tenter d'une autre manière de destituer et de remplacer tous les administrateurs à une assemblée des actionnaires, y compris, dans un cas comme dans l'autre, ses propres candidats, mais à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil.</li> </ul>

Les candidats aux postes d'administrateur doivent satisfaire aux normes de sélection des candidats qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, y compris les exigences en matière d'indépendance prévues par règlement et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières, la convention de gouvernance et les règles des bourses applicables. Si un candidat proposé remplace un administrateur existant, selon la convention de gouvernance, le candidat doit également, compte tenu des administrateurs existants et des autres candidats confirmés, permettre au conseil de satisfaire aux exigences en matière de composition du conseil découlant de la grille de compétences des administrateurs de Hydro One, de la politique relative à la diversité au sein du conseil et à d'autres normes de gouvernance.

Tous nos administrateurs ont l'obligation fiduciaire d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de Hydro One, peu importe s'ils sont des candidats de la Province ou des candidats du comité GAR. Les membres du conseil doivent en tout temps être composés en majorité de résidents canadiens.

## Indépendance

Sur les 11 candidats aux postes d'administrateur, 10 sont indépendants. La convention de gouvernance exige que tous les administrateurs, à l'exception du chef de la direction, soient indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. M. Poweska n'est pas considéré comme indépendant en raison de ses fonctions de président et chef de la direction de la Société. Le tableau ci-dessous présente sommairement ce que cela signifie, pour les candidats aux postes d'administrateur, d'être indépendants de Hydro One et indépendants de la Province.

Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
<ul style="list-style-type: none"><li>Les administrateurs doivent être indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants.</li><li>L'administrateur qui est « indépendant » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable est un administrateur qui n'a pas de relation directe ou indirecte dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'exercice d'un jugement indépendant, certaines relations étant expressément réputées ne pas être indépendantes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ils sont indépendants de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition.</li><li>Ils ne sont pas actuellement des fonctionnaires ou des employés de la Province.</li><li>Ils n'ont pas été fonctionnaires ni employés de la Province au cours des trois années ayant précédé leur nomination au conseil.</li></ul>

**Le président du conseil de Hydro One est indépendant de Hydro One et de la Province.**

Aucun des administrateurs indépendants n'a été membre de la haute direction de la Société. Avoir un conseil indépendant est l'une des façons de nous assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante de la direction et prend les décisions qui sont dans l'intérêt de Hydro One et de nos actionnaires et de nos autres parties prenantes.

## Éthique commerciale

Hydro One favorise les principes éthiques centrés sur l'intégrité, le respect, l'excellence et la responsabilité sociale. La Société a un code de conduite écrit qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Hydro One et de ses filiales.

Le code de conduite présente les valeurs de base de Hydro One et établit des normes qui définissent comment les employés, les dirigeants et les administrateurs de Hydro One devraient agir. En outre, Hydro One exige de chacun de ses entrepreneurs, fournisseurs, partenaires commerciaux, consultants et mandataires de respecter le code de conduite, dans la mesure du possible, lorsqu'ils traitent avec Hydro One ou en son nom. Le code de conduite porte, notamment, sur la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts, la discrimination et le harcèlement, la confidentialité, les opérations d'initiés, la protection de l'environnement, la sauvegarde des actifs de Hydro One (y compris les systèmes d'information comptable et financière) et les activités frauduleuses.

Le conseil surveille la conformité au code de conduite par l'intermédiaire du comité RH. Le comité RH supervise les processus d'élaboration du code de conduite de la Société et de la politique en matière de dénonciation, y compris la réception et la gestion des plaintes ainsi que les procédés d'investigation et de résolution des plaintes reçues, sauf les plaintes liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit, dont la supervision incombe au comité d'audit. Le comité RH a reçu un rapport sur les violations du code de conduite ou de la politique en matière de dénonciation à chacune de ses réunions trimestrielles en 2020.

Toute violation réelle, éventuelle ou présumée du code de conduite peut être signalée sous le couvert de l'anonymat directement à la chef de l'éthique de la Société, Maureen Wareham, en qualité de délégué à la confidentialité de la Société, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects, tiers offrant un service de signalement confidentiel indépendant conformément à la politique en matière de dénonciation, qui est surveillée par la chef de l'éthique de la Société.

Chaque année, les employés suivent un cours d'appoint sur le code de conduite et notre programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude.

On trouvera le texte intégral du code de conduite et de la politique en matière de dénonciation sur le site Web de Hydro One, à [www.HydroOne.com](http://www.HydroOne.com).

Le cours d'appoint annuel donné à l'ensemble des employés en 2020 à l'égard du code de conduite fournissait un aperçu des éléments que comporte le code de conduite, et abordait notamment le harcèlement sexuel en milieu de travail. Les employés sont invités à discuter de harcèlement en milieu de travail et, plus précisément, de harcèlement sexuel dans le cadre des pratiques et des politiques de Hydro One qui encadrent les comportements acceptables en milieu de travail. Nous prenons des mesures afin de répertorier les cas de harcèlement par catégorie, notamment pour identifier ceux qui sont à caractère sexuel ou qui comportent un élément de harcèlement sexuel en milieu de travail. Ces cas font l'objet d'une enquête et sont déclarés au conseil d'administration tous les trimestres.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs, qui complète le code de conduite de la Société. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs établit la norme en matière de comportement commercial attendu des fournisseurs de Hydro One. Il prévoit notamment l'obligation pour les fournisseurs d'agir avec honnêteté et intégrité, d'être guidés par les valeurs éthiques de la Société et de respecter à la fois l'esprit et l'intention du code à l'intention des fournisseurs.

Nous avons une politique en matière de dénonciation, qui se veut un rempart contre les menaces à l'intégrité de notre information financière, les menaces à la santé et à la sécurité, les actes répréhensibles commis par des employés, des représentants et des partenaires commerciaux, ainsi que les violations réelles, éventuelles ou soupçonnées de notre code de conduite et des lois applicables. Nous encourageons les employés qui ont des préoccupations au sujet de l'une ou l'autre de ces questions d'en discuter avec leur superviseur et, au besoin, d'en faire part sous le couvert de l'anonymat directement à la chef de l'éthique de la Société, à titre de représentant confidentiel de la Société, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects.

La politique en matière de dénonciation comprend également des dispositions antireprésailles visant à protéger les employés qui font une déclaration de bonne foi. Toutes les déclarations feront l'objet d'une enquête menée à l'interne ou par un tiers indépendant.

### Conflits d'intérêts et opérations entre personnes apparentées

Conformément à nos lignes directrices en matière de gouvernance, les administrateurs sont soumis à l'obligation permanente de déclarer tout conflit d'intérêts éventuel ou réel et de nous transmettre les coordonnées complètes de toutes les entités dans lesquelles ils ont un intérêt important afin de nous permettre de déceler tout conflit d'intérêts éventuel. Le comité GAR est chargé d'examiner les conflits soulevés et de déterminer les mesures adéquates à prendre à l'égard d'un administrateur donné.

Les administrateurs doivent communiquer :

- leurs relations d'affaires et personnelles avec Hydro One, les personnes apparentées ainsi que les autres sociétés ou entités avec lesquelles ils entretiennent des relations;
- s'ils ont un conflit d'intérêts à l'égard d'une question devant être abordée par le conseil. Le cas échéant, ils doivent éviter de participer aux discussions du conseil ou de ses comités portant sur cette question et de voter sur celle-ci.

Nous posons également à nos administrateurs et à nos dirigeants des questions sur les opérations entre personnes apparentées dans notre questionnaire annuel à l'intention des administrateurs et des dirigeants et nous distribuons un questionnaire réservé aux personnes apparentées à l'ensemble des membres de notre conseil, des membres de notre haute direction et des personnes qui siègent aux conseils des filiales de Hydro One deux fois par année afin d'identifier tout intérêt potentiel dans une opération entre personnes apparentées. Les réponses affirmatives fournies dans ces questionnaires sont ensuite transmises au comité d'audit et au comité GAR aux fins d'examen. En 2020, aucun conflit d'intérêts important, aucune opération entre personnes apparentées ni aucune dérogation à notre code de conduite n'a été déclaré par l'un de nos administrateurs, par notre chef de la direction ou par un autre membre de la haute direction ni accordé en faveur de l'une de ces personnes.

### Compétences et expérience du conseil

La grille de compétences présente l'éventail de compétences clés et d'expérience au sein du conseil dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les activités de Hydro One. En 2020, le comité GAR a recommandé d'apporter des modifications à la grille de compétences du conseil afin de l'harmoniser avec la stratégie de Hydro One et de mettre sur pied un conseil diversifié. Le conseil a ajouté une compétence distincte en matière de développement durable et a renommé la compétence « Consommateurs » pour la remplacer par « Clientèle » afin de refléter l'importance que Hydro One souhaite accorder à sa nouvelle stratégie d'entreprise et à la défense des intérêts de la clientèle. Le conseil a également amélioré la compétence de technologie de l'information existante en ajoutant la sécurité numérique et la cybersécurité à la définition et a précisé les définitions des catégories « Ressources humaines », « Clientèle » et « Secteur des services publics ». Le conseil estime que la grille de compétences modifiée est désormais mieux harmonisée avec les activités courantes et les besoins actuels de Hydro One et qu'elle répond mieux aux attentes des investisseurs. La grille de compétences et d'expérience sert à repérer les compétences que la Société recherchera chez les candidats aux postes d'administrateur en cas de changement au sein du conseil. Le tableau ci-après indique les principaux domaines de compétences et d'expérience de chacun des candidats aux postes d'administrateur, à l'exception de M. Poweska.

	Compétences principales											
	Comptabilité/Finances	Ressources humaines/ Rémunération des membres de la haute direction/ Relations avec les syndicats	Clientèle	Secteur des services publics/de l'énergie	Marchés financiers	Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Affaires gouvernementales et réglementaires/ Politiques publiques	Technologies de l'informa- tion/Sécurité numérique et cybersécurité	Gestion des risques	Transformation d'entreprises	Développement durable	Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
<b>Administrateur</b>												
Cherie Brant				✓	✓	✓	✓			✓		
Blair Cowper-Smith		✓		✓		✓	✓				✓	
David Hay				✓	✓		✓			✓		✓
Timothy Hodgson	✓				✓			✓	✓			✓
Jessica McDonald		✓		✓		✓	✓					✓
Stacey Mowbray			✓					✓	✓	✓		✓
Russel Robertson	✓				✓			✓	✓			✓
William Sheffield	✓	✓		✓			✓					✓
Melissa Sonberg		✓	✓			✓				✓		✓
Susan Wolburgh Jenah		✓				✓	✓				✓	✓
<b>Nombre total d'administrateurs ayant de l'expérience</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

La grille de compétences présentée ci-dessus a été revue en novembre 2020, conformément au plan de travail de 2020 du comité GAR.

#### Description des compétences

<b>Comptabilité/Finances</b>	Membre de la direction financière principale d'une société ouverte ou d'une grande entreprise ou expérience dans le domaine de la comptabilité générale et de la présentation de l'information financière et du financement de sociétés (bonne connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada ou des États-Unis ou des Normes internationales d'information financière)
<b>Ressources humaines/ Rémunération des membres de la haute direction/Relations avec les syndicats</b>	Compréhension approfondie du développement des ressources humaines, du perfectionnement de l'organisation et des personnes et de la formation, expérience avec des travailleurs syndiqués et des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, plus particulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction
<b>Clientèle</b>	Expérience avec de grandes entreprises en contact direct avec des consommateurs, des circuits de vente au détail importants et une stratégie centrée sur le client
<b>Secteur de l'énergie</b>	Expérience dans le secteur des services publics et de l'électricité, jumelée à une grande connaissance des participants au marché
<b>Marchés financiers</b>	Expérience dans le domaine du placement des valeurs mobilières, de la finance ou des opérations de fusion et d'acquisition d'envergure
<b>Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)</b>	Expérience ou compréhension approfondie des communications et des relations avec les investisseurs, la clientèle, les autorités de réglementation et les collectivités, tout particulièrement auprès des collectivités autochtones
<b>Affaires gouvernementales et réglementaires/Politiques publiques</b>	Expérience ou compréhension approfondie des régimes juridiques et réglementaires complexes, des affaires gouvernementales et des politiques publiques, au Canada et ailleurs dans le monde
<b>Technologies de l'information/ Sécurité numérique et cybersécurité</b>	Expérience dans les domaines des technologies de l'information, de la technologie numérique, de la technologie de l'exploitation, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, jumelée à une connaissance des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance; des procédures et des contrôles; de l'exploitation et de l'exécution de projets
<b>Gestion des risques</b>	Expérience ou compréhension des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques d'entreprise
<b>Transformation d'entreprises</b>	Expérience dans la mise en œuvre de changements d'orientation stratégique et dans la direction de la croissance d'une entreprise
<b>Développement durable</b>	Expérience dans les domaines clés de l'environnement, de la responsabilité sociale et de la gouvernance nous permettant d'exploiter notre entreprise de manière sécuritaire, écoresponsable et socialement responsable
<b>Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés</b>	Expérience comme chef de la direction, chef de l'exploitation ou chef des finances d'une société ouverte ou d'une grande entreprise

## Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs

Le conseil de la Société est déterminé à mettre en œuvre un processus de renouvellement et de planification de la relève des administrateurs. Le conseil a fixé une limite applicable à la durée du mandat des administrateurs ainsi que l'âge obligatoire de la retraite, et a adopté un processus d'examen du service des présidents des comités, qui sont prévus dans les lignes directrices en matière de gouvernance.

Limite relative à la durée du mandat	Limite relative à l'âge
Aucun administrateur non membre de la haute direction ne peut solliciter un nouveau mandat 12 ans après la date à laquelle il a commencé à siéger pour la première fois au conseil d'administration de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, sauf dans des circonstances spéciales (y compris si cela est nécessaire pour faciliter le renouvellement ordonné du conseil) suivant la recommandation du comité GAR.	Aucun administrateur ne peut être nommé ou élu à ce titre après avoir atteint l'âge de 75 ans, sauf si le conseil en décide autrement.
Examen du service des présidents des comités	
Une fois qu'un administrateur a occupé le poste de président de comité pendant quatre ans, le comité GAR examinera la question de savoir s'il serait approprié de le remplacer.	

## Nombre maximal de mandats d'administrateur

La Société reconnaît que le conseil peut tirer parti du fait qu'un administrateur siège au conseil d'une autre société. Cependant, comme on s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exécution de leurs responsabilités, avant d'accepter un autre poste d'administrateur au sein d'une société à but lucratif, d'un organisme sans but lucratif ou d'une autre entité privée, un administrateur doit obtenir l'approbation du conseil, après examen. Nous limitons à quatre le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur peut siéger (sans compter Hydro One Inc.), et le président et chef de la direction ne devrait pas remplir plus d'un tel mandat.

En outre, selon le mandat du comité d'audit, aucun membre du comité d'audit ne peut siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, sauf si le conseil a établi préalablement qu'un tel mandat simultané n'empêcherait pas le membre de servir efficacement le comité d'audit.

À l'heure actuelle, aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes et aucun membre du comité d'audit ne siège au comité d'audit du conseil de plus de deux sociétés ouvertes (sans compter Hydro One Inc.).

## Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés

Le conseil tente d'éviter, à tout moment, que deux administrateurs ou plus siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte. (à l'exclusion, dans le cas des administrateurs de la Société, de Hydro One Inc.). Les administrateurs ne peuvent pas accepter une invitation à siéger au conseil d'une autre société ouverte et aucun des candidats aux postes d'administrateur ne sera invité à se joindre au conseil si, ce faisant, il y aurait plus d'un cas où au moins deux administrateurs siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (ou il y aurait un plus grand nombre d'administrateurs siégeant ensemble à un tel conseil), sauf si le conseil l'a approuvé, dans chacun des cas.

Il n'y a actuellement pas d'administrateurs de la Société siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte.

## Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Cette politique prévoit que, dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'*abstention* que de votes *pour* doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen, après la tenue de l'assemblée d'élection. Le conseil examinera l'affaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances. L'administrateur qui a remis sa démission conformément à cette politique ne pourra pas participer aux délibérations du conseil au sujet de sa démission. En pareil cas, les autres administrateurs examineront la démission et, dans les 90 jours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu les élections, décideront de l'accepter ou non. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, une démission sera acceptée et entrera en vigueur dès son acceptation par le conseil. Un communiqué annonçant la décision des administrateurs sera publié rapidement après la prise d'une telle décision (et, si la démission n'est pas acceptée, il énoncera les motifs du refus). Si un administrateur ne remet pas sa démission conformément à la présente politique, le conseil ne représentera pas sa candidature à la prochaine élection d'administrateurs. Si moins de trois administrateurs n'ont pas

reçu une majorité d'abstentions de vote, l'ensemble des membres du conseil doivent examiner la démission et, dans les 90 jours suivant l'assemblée d'élection, décider s'ils l'acceptent ou non et doivent accepter la démission, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Selon la convention de gouvernance, la Province ne peut s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur dans le cadre d'élections sans opposition, sauf si la Province s'abstient d'exercer ses droits de vote à l'égard de tous les candidats, à l'exception du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. Si, du fait que la Province s'est abstenue de voter à leur égard dans le cadre d'élections sans opposition, des administrateurs ont obtenu une majorité d'abstentions de vote et remis leur démission, le conseil prendra les mesures qu'il juge appropriées et les administrateurs en question pourront participer à cette prise de décision.

La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas aux élections avec opposition, c.-à-d. lorsque le nombre de candidats aux postes d'administrateur dont la candidature est valide excède le nombre d'administrateurs à élire à cette assemblée.

## **Diversité et inclusion chez Hydro One**

La diversité et l'inclusion sont ce qui nous rendent plus forts et représentent des atouts concurrentiels importants. Nous nous efforçons de cultiver une culture d'entreprise dans laquelle tous les employés sont valorisés et respectés et développent un sentiment d'appartenance, en plus de se voir offrir des possibilités égales. Nous nous efforçons en outre d'être un fournisseur de services qui tient compte des besoins propres à chacune de ses collectivités. Nous estimons que la diversité et l'inclusion sont des valeurs à préconiser, et qu'elles sont essentielles à notre réussite, ont une incidence positive sur l'innovation, l'engagement et la confiance, permettent de maintenir en poste les talents, en plus d'améliorer la sécurité, l'expérience client et le rendement de l'entreprise.

## **Diversité au sein du conseil**

Le conseil a une politique en matière de diversité au sein du conseil (la *politique en matière de diversité*) qui formalise l'engagement de Hydro One à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Même si le conseil n'a pas adopté une cible officielle pour ce qui est de la représentation des femmes au conseil, il aspire à ce que chaque genre constitue au moins 40 % de sa composition. Compte tenu des candidatures actuelles, nous aurons répondu à notre aspiration d'avoir un conseil formé à 45 % d'administratrices et à 55 % d'administrateurs. Depuis notre PAPE réalisé en novembre 2015, le conseil a été en mesure de maintenir une proportion d'administratrices supérieure à 30 %, ce qui lui a permis d'atteindre ou de dépasser son engagement suivant l'Accord Catalyst (de plus amples renseignements sur l'accord sont présentés ci-après). Au moment d'examiner la composition du conseil et de repérer des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, le comité GAR évalue chaque année l'efficacité de la politique en matière de diversité relativement à la promotion de la diversité au sein du conseil. Selon le principe d'auto-identification, à l'heure actuelle, l'un des 11 membres de notre conseil est une personne autochtone. Un membre de notre conseil a un handicap et aucun membre ne s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible. Aucun membre de notre conseil ne s'identifie comme appartenant à la communauté LGBTQ2S+.

On trouvera la politique en matière de diversité du conseil sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

## Engagements publics

En 2020, nous avons également élargi nos engagements publics en matière de diversité et d'inclusion en signant l'engagement envers l'Initiative BlackNorth à l'instar de plus de 400 autres sociétés canadiennes, témoignant ainsi de notre engagement à mettre fin au racisme systémique envers les Noirs au cours des cinq prochaines années. Pour commencer, dans le cadre de nos engagements, notre chef de la direction s'est entretenu sur le racisme avec 90 employés issus de la communauté noire, qu'il a écoutés afin de mieux comprendre leur expérience personnelle et d'en apprendre davantage sur leur vie personnelle afin de permettre à la Société de mieux les soutenir et de mettre sur pied un programme qui vise à faire tomber les barrières systémiques. La liste de nos engagements publics est présentée dans le tableau ci-dessous.

<b>Signataire de l'engagement envers l'Initiative BlackNorth depuis 2020</b>	Nous nous sommes engagés à mettre fin au racisme systémique envers les Noirs dans le cadre de diverses activités, ce qui comprend l'atteinte d'une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de notre haute direction et de notre conseil et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025
<b>Signataire de l'Accord Catalyst depuis 2017</b>	Nous nous sommes engagés à atteindre une proportion de 30 % de femmes au sein de notre haute direction et de 30 % au sein de notre conseil d'ici 2022
<b>Signataire de l'Accord de leadership sur la diversité des genres de Ressources humaines, industrie électrique du Canada depuis 2017</b>	Nous nous sommes engagés à faire en sorte que les femmes soient pleinement soutenues et dotées des mêmes chances de croître et de développer leur plein potentiel

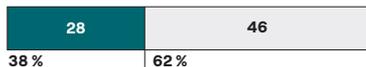
## Haute direction – Genre

Femmes  Hommes

### Équipe de haute direction



### Administrateurs



### Vice-présidents et postes de direction de niveau supérieur (y compris l'équipe de haute direction)



### Tous les employés



## Représentation des genres au sein de la direction

En moyenne, en 2020, 26 % des postes de direction (échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président chez Hydro One) sont occupés par des femmes, y compris deux des huit postes de notre équipe de haute direction (l'équipe de haute direction) (soit environ 25 %). Le nombre de femmes occupant des postes de haute direction a légèrement augmenté au cours de la dernière année. Les administratrices représentant actuellement 38 % des membres de la direction, nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de 30 % de femmes au sein de notre équipe de haute direction d'ici 2022, tel que le prévoit l'Accord Catalyst.

Selon le principe d'auto-identification, à l'heure actuelle, notre équipe de haute direction ne compte aucune personne autochtone. Aucun membre de l'équipe de haute direction n'a de handicap et un membre s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible. Aucun membre de notre équipe de haute direction ne s'identifie comme appartenant à la communauté LGBTQ2S+. Pour 2021, nous prévoyons également établir des objectifs d'embauche accordant une plus grande place à la diversité.

Les membres de notre équipe de haute direction sont présentés sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/senior-leadership-and-board>.

## Politique en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail et initiatives connexes

Hydro One a également adopté une politique en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail qui énonce 11 engagements, qui vont de créer une culture inclusive pour tous à faire tomber les préjugés et les barrières systémiques en milieu de travail, en passant par la formation et le perfectionnement de nos gestionnaires et de nos employés, en collaboration avec nos syndicats, et l'établissement de partenariats avec des organismes externes afin de faire avancer la cause de la diversité et de l'inclusion.

Pour atteindre nos 11 engagements prévus dans cette politique, nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives :

1. Nous avons mis sur pied un **conseil de la diversité et de l'inclusion** composé d'administrateurs et de vice-présidents et qui sera coprésidé par notre premier vice-président, Stratégie et croissance et notre vice-président, Fiscalité. Le rôle du conseil est de :
  - a) donner des conseils sur les stratégies, les programmes, les initiatives et les politiques en matière de diversité et d'inclusion;
  - b) plaider en faveur des questions de diversité et d'inclusion;
  - c) agir à titre de défenseurs de la diversité et de l'inclusion et d'agents de changement qui font la promotion de la diversité et de l'inclusion et diffusent les pratiques exemplaires à l'échelle de Hydro One.
2. Nous avons commencé à offrir en ligne une **formation visant à lutter contre les préjugés inconscients** et nous comptons continuer à offrir ces séances d'information à l'ensemble de nos gestionnaires en 2021 et par la suite.
3. Nous avons lancé le **Programme « Élevez votre voix » ('Step Up' program)**, qui aborde le respect et la sécurité psychologique en milieu de travail et qui s'adresse à nos employés qui travaillaient sur le terrain en 2019, puis nous avons étendu ce programme de façon virtuelle à nos employés en 2020 afin d'inclure les employés de bureau. Le programme permet de sensibiliser les gens à ce qui constitue et ne constitue pas un comportement approprié en milieu de travail, et habilite et inspire les employés à prendre des mesures ou à intervenir lorsqu'ils sont témoins d'un comportement irrespectueux et non inclusif. Nous continuerons d'offrir ce programme de façon virtuelle à l'ensemble de nos employés de bureau en 2021, puis nous réévaluerons la manière dont il serait préférable de continuer à l'offrir à nos employés de terrain pendant la pandémie.
4. Nous avons continué d'élargir notre réseau de **groupes-ressources d'employés**, soit des groupes d'employés bénévoles qui partagent un centre d'intérêt ou une identité en particulier. À ce jour, nous comptons huit groupes-ressources d'employés chez Hydro One, qui regroupent des femmes, des personnes de couleur, des employés issus de collectivités autochtones, des employés LGBTQ2S+, des employés qui font partie d'une minorité visible ou qui ont un handicap, des hommes ainsi que des supporteurs et des alliés afin de leur permettre de tisser des liens, de se développer, d'apprendre l'un de l'autre et de contribuer à faire avancer la cause de l'inclusion chez Hydro One.
5. Nous avons continué de collaborer avec nos syndicats par l'intermédiaire de notre **comité de la diversité** afin de faire avancer la cause de la diversité et de l'inclusion. Notre comité de la diversité est composé de représentants de la direction, du Canadian Union of Skilled Workers (CUSW), du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique et de la Society of United Professionals.

Tandis que Hydro One poursuit son cheminement vers plus de diversité et d'inclusion, nous continuons de nous efforcer d'offrir un environnement de travail qui reflète la diversité de notre clientèle et des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons tout en cultivant une culture d'entreprise centrée sur la dignité, le respect, la confiance et l'appartenance. Dans l'avenir, nous prévoyons mettre à profit tout le chemin parcouru en accomplissant ce qui suit :

1. Lancer un programme de mentorat inversé à l'intention des membres de la direction afin de continuer à les sensibiliser aux expériences des différents employés qui travaillent chez Hydro One et de mettre en place une initiative « écouter pour mieux apprendre et comprendre » afin que des mesures adéquates puissent être prises pour faciliter l'inclusion de tous nos employés.
2. Mettre sur pied une formation antiracisme à l'intention de l'ensemble de nos employés.
3. Examiner nos systèmes, nos processus et nos pratiques en matière de ressources humaines afin de cibler les préjugés et les barrières existants et de mettre en place des plans afin de corriger les inégalités.
4. Fixer des objectifs plus vastes en matière de diversité à l'intention des femmes et des personnes de couleur, à tous les niveaux hiérarchiques, en commençant par les fonctions de haute direction et de gestion.

## Planification de la relève et gestion des talents

Nous avons de robustes processus de planification de la relève et de gestion des talents qui sont axés sur le développement du talent de nos membres de la haute direction en vue de soutenir la stratégie d'affaires à long terme de Hydro One et d'assurer la relève au sein de la direction. En 2020, le conseil, par l'intermédiaire du comité RH, a surveillé le processus de planification de la relève et la stratégie en matière de développement du leadership de la Société. Le comité RH examine les compétences, l'expérience, les capacités et les possibilités de perfectionnement des membres de la haute direction faisant l'objet du plan de relève, et évalue les candidats et les programmes de rémunération pour les postes hiérarchiques les plus élevés, y compris celui de président et de chef de la direction.

Le comité RH passe en revue les évaluations de rendement que fait le président et chef de la direction des employés désignés. Le comité RH évalue également le rendement du président et chef de la direction par rapport à sa description de poste et à ses objectifs à court et à long terme établis en début d'année.

La stratégie de Hydro One en matière de planification de la relève vise à assurer que nous disposons d'un bassin d'employés très talentueux et qualifiés prêts à occuper des postes de haute direction et d'autres postes critiques, lorsque le besoin se fait sentir. Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts à élaborer un processus d'évaluation des pratiques exemplaires en matière de talents pour répondre aux besoins de notre organisation. Ce processus comporte des évaluations structurées, des discussions portant sur le leadership, le repérage précoce des talents et le soutien des plans de perfectionnement des candidats à la relève.

Tandis que nous continuons de trouver des façons d'atténuer nos risques en matière de recrutement de talents, notre programme de gestion des talents et de planification de la relève en 2020 misait sur des initiatives essentielles visant à faire en sorte que nous puissions continuer de mener à bien notre stratégie à long terme et de poursuivre nos activités.

- La conception organisationnelle est une initiative clé qui favorise le progrès de notre stratégie d'entreprise. Ces travaux seront repris en 2021 et se poursuivront afin de créer des occasions d'optimiser les structures de leadership au sein de nos secteurs d'activité, de s'assurer que les talents recrutés sont affectés à des fonctions qui leur conviennent et que la planification de la relève s'effectue en profondeur.
- La sensibilisation accrue à l'égard de nos ratios de genres et de personnes de couleur à tous les niveaux hiérarchiques est effectuée en comparant et en communiquant nos résultats obtenus à l'interne avec les données démographiques sur le marché obtenues auprès de sources externes et avec les données de comparaison du secteur des services publics afin de s'assurer que les préoccupations en matière de diversité sont bien prises en compte, et que des plans sont mis en place afin de réduire les préjugés et de mieux soutenir la diversité et l'inclusion tout au long du cycle de vie de l'employé.
- Nous définissons les postes critiques qui sont harmonisés avec la nouvelle stratégie d'entreprise, soit les postes qui font partie intégrante de la poursuite des activités. Nous reconnaissons que ces postes exigent une planification rigoureuse et précise de la relève afin de prévenir les perturbations causées par des départs imprévus ou des remplacements inappropriés.
- Nous améliorons le suivi et le perfectionnement des futurs dirigeants et des experts dans leur domaine. Durant les évaluations de compétences d'un jour, nous misons sur les occasions de perfectionnement individuel, les rotations entre équipes multifonctionnelles, les affectations enrichies et l'apprentissage expérimental pour renforcer les compétences et préparer les candidats à la relève pour des postes de haute direction et les talents repérés comme candidats à la relève pour exercer des fonctions essentielles.

Conformément à nos objectifs qui consistent à amener nos programmes à maturité et à réduire les risques inhérents au recrutement de talents, le processus d'évaluation des talents de 2020 a permis d'embaucher des remplaçants en cas d'urgence pour pourvoir à tous les postes de direction vacants, de la relève à long terme a été repérée pour exercer 79 % des fonctions essentielles et des efforts accrus ont été déployés pour nous engager à promouvoir l'affectation de candidats entre équipes multifonctionnelles afin de favoriser le développement de nouvelles compétences et d'élargir le spectre des connaissances sur l'entreprise de nos talents les plus prometteurs.

## Évaluations du conseil

Dans le but d'améliorer l'efficacité du conseil, le comité GAR supervise le processus d'évaluation annuel qui vise à se pencher sur l'efficacité du conseil, son leadership, ses comités ainsi que le rendement individuel de chaque administrateur. Le comité GAR a retenu les services d'un tiers indépendant afin de l'aider à procéder à l'évaluation du conseil. Des questionnaires de tiers ont été remplis par les administrateurs et des entrevues individuelles ont été effectuées avec des membres de la direction. Un rapport a été rédigé, dans lequel étaient résumées les réponses et les suggestions qui ont été faites afin d'améliorer l'efficacité du conseil. Le comité GAR a conclu que le conseil et ses comités continuent de fonctionner de manière efficace et adéquate. Le processus d'évaluation comprenait les étapes suivantes :

1	Questionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des questionnaires ont été mis au point avec l'aide du comité GAR et ont été remis aux administrateurs</li> <li>Les commentaires des administrateurs sur l'efficacité du conseil dans son ensemble, l'efficacité du président du conseil, l'efficacité des présidents de chaque comité et l'efficacité de chaque administrateur ont été recueillis</li> </ul>
2	Évaluation de la direction 360	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principaux membres de la direction ont été soumis à une entrevue</li> </ul>
3	Examen des résultats du comité de la gouvernance et des affaires réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournisseur externe; un résumé des résultats du sondage ainsi que les principaux thèmes dégagés ont été présentés au comité GAR et celui-ci a remis un rapport à cet effet</li> <li>Le fournisseur externe a animé une discussion portant sur les priorités suggérées pour améliorer l'efficacité du conseil dans l'avenir</li> </ul>
4	Rapport au conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le président du comité GAR a remis au conseil un rapport portant sur les principaux thèmes dégagés de l'évaluation, y compris les commentaires formulés par les administrateurs et les membres de la direction</li> </ul>
5	Résultats communiqués à chaque administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rapports d'évaluation par les pairs ont été remis à chaque administrateur</li> <li>Le président du conseil a formulé ses commentaires à chaque administrateur</li> </ul>

## Orientation et formation continue

La Société dispose d'un programme d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One. Le programme a deux objectifs :

- 1) familiariser les membres du conseil nouvellement nommés avec leurs responsabilités en qualité d'administrateurs et les diverses activités commerciales de Hydro One;
- 2) aider les administrateurs à améliorer leurs connaissances et leurs habiletés ainsi que leur compréhension de l'entreprise de la Société afin de les aider à maintenir et à améliorer leurs habiletés et leurs compétences en qualité d'administrateurs, ainsi que s'assurer que leur connaissance et leur compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

### Orientation des administrateurs

Une fois nommés, les nouveaux administrateurs ont accès à Diligent Boardbooks, qui contient le manuel d'information à l'intention des administrateurs de Hydro One et donne accès à tous les documents requis pour les réunions du conseil et des comités. Le manuel d'information à l'intention des administrateurs renferme de l'information sur les mandats du conseil et des comités, les descriptions de poste pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, de président de comité et d'administrateur, ainsi qu'une copie des règlements administratifs et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société.

À leur nomination à un comité, chaque administrateur peut consulter une copie des procès-verbaux des plus récentes réunions du comité ainsi qu'une copie du mandat du comité. Les nouveaux membres d'un comité reçoivent également tout document d'information pertinent qui peut les aider. De plus, lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, les membres de la direction lui font un exposé des principaux aspects des affaires commerciales, des activités, de la structure de gouvernance, des politiques et des procédures de Hydro One.

Même si le programme d'orientation des administrateurs vise à faire un tour complet de Hydro One, il est également adapté aux besoins de chaque administrateur. Les administrateurs sont invités à prendre les devants et à s'informer et à se tenir au courant des affaires de Hydro One afin de s'acquitter de leurs tâches, et à demander des renseignements complémentaires, au besoin. Les nouveaux administrateurs sont invités à participer à toutes les réunions de comité trimestrielles afin de mieux comprendre les fonctions de chaque comité ainsi que les responsabilités qui lui incombent.

En raison des restrictions liées à la COVID-19, les nouvelles administratrices Susan Wolburgh Jenah et Stacey Mowbray ont suivi des séances d'orientation données par la direction par différents moyens, y compris des présentations écrites, des enregistrements vidéo et des vidéoconférences. Leurs séances d'orientation ont

ensuite été publiées sur Diligent Boardbooks aux fins de consultation future. À la suite de leur nomination, M<sup>me</sup> Wolburgh Jenah et M<sup>me</sup> Mowbray ont été invitées à assister à toutes les réunions des comités dans le cadre de leur séance d'orientation respective.

#### Formation continue

Le programme de formation continue des administrateurs se compose des éléments suivants et comprend, sur une base continue, dans le cadre des réunions régulières du conseil et des comités, les éléments suivants :

- des séances d'information et des séances de formation interne tenues entre les réunions régulières du conseil et des comités;
- des présentations, des enregistrements vidéo et des mises à jour de l'équipe de haute direction;
- des enregistrements vidéo des formations données par la direction mis à la disposition des administrateurs;
- des visites d'emplacements (en raison de la COVID-19 et des mesures mises en place par la santé publique au Canada, les visites d'emplacements ont été annulées afin de limiter les risques d'exposition de nos administrateurs et employés à la COVID-19);
- des discussions et des séances d'information sur le secteur avec des conférenciers externes sur des sujets pertinents touchant l'entreprise de Hydro One.

En outre, nous soutenons les occasions de formation permanente à l'extérieur de Hydro One, et chaque administrateur est encouragé à assister à des forums, à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation externes concernant des sujets qui s'appliquent à leur rôle comme administrateur ou membre de comité ou qui accroît sa connaissance du secteur de l'électricité et d'autres champs d'intérêt pertinents à nos activités commerciales et à nos affaires internes. Pour bénéficier du soutien financier de la Société, l'administrateur qui souhaite assister à de tels programmes doit obtenir l'approbation du président du conseil ou du président du comité GAR. En 2020, les candidats aux postes d'administrateur ont participé à des séances de formation à l'interne portant sur les sujets indiqués dans le tableau ci-dessous. M<sup>me</sup> Mowbray a participé à ces séances tenues après sa nomination en tant qu'administratrice le 23 juillet 2020 :

	Sujet	Présentateurs/ organiseurs	Participants
<b>Interne</b>	Réglementation 101 : Requêtes en révision importante des tarifs	Haute direction	Conseil d'administration
	Réglementation 101 : Incidence des tarifs sur la facturation	Haute direction	Conseil d'administration
	Gestion des risques d'entreprise – Univers des risques	Haute direction	Conseil d'administration
	Aperçu des passifs environnementaux – Finances	CIBC	Conseil d'administration
	Aperçu des passifs environnementaux – Gouvernement	Équipe stratégique Sussex	Conseil d'administration
	Plan de gestion d'actifs et application du plan dans le cadre du dépôt d'une requête conjointe en révision des tarifs	Haute direction	Conseil d'administration
	Séance de formation sur les finances – Partie 1 • Finances – Analyse, gestion et surveillance • Financement (par emprunt) • Investisseurs (capitaux propres) • PCGR des États-Unis	Haute direction	Conseil d'administration
	États financiers, documents déposés auprès des autorités de réglementation et responsabilités	Haute direction	Comité d'audit
	Charte et responsabilités du comité d'audit	Haute direction	Comité d'audit
	Responsabilités des auditeurs externes	KPMG	Comité d'audit
	Séance de formation sur les finances – Partie 2	Haute direction	Conseil d'administration
	Relations avec les peuples autochtones	Haute direction	Comité PASE
	Tendances en matière de rémunération de la haute direction	Haute direction	Comité RH

## Priorités du conseil

Le conseil est chargé de la gérance de la Société et a adopté un mandat définissant ses responsabilités, notamment soutenir une culture d'intégrité, approuver la structure du capital et la structure financière de la Société, la planification stratégique, la gestion des risques, la nomination et l'encadrement des membres de la direction, la gouvernance du conseil, les communications et la présentation d'information aux parties prenantes. Cette année, le conseil a concentré ses efforts sur le soutien de la stratégie d'entreprise dans le cadre du projet de réorganisation des comités. Il a également consacré une grande partie de son temps au processus de planification de la relève au sein du conseil, à l'élaboration de la liste permanente de candidats pour répondre aux besoins à court et à long termes du conseil et à la nomination de M<sup>me</sup> Mowbray au conseil.

Le mandat du conseil est reproduit à l'annexe A de la présente circulaire, à la page 105.

## Rôle du conseil à l'égard de la stratégie

Le conseil estime qu'il appartient à la direction de mettre au point la stratégie d'entreprise de Hydro One et que son rôle est plutôt de l'examiner, de s'interroger à son sujet et, en fin de compte, de l'approuver. L'une des priorités du conseil consiste à superviser la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, qui s'est notamment traduite par le fait de s'assurer d'une meilleure harmonie entre la stratégie et la rémunération de la direction. En décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé le budget de 2021 ainsi que le plan d'affaires intégré de 2021 à 2027, qui, dans chaque cas, sont intrinsèquement liés à la stratégie d'entreprise de la Société.

Pour ce faire, le conseil fait ce qui suit :

- il participe au processus de planification stratégique de Hydro One tout au long de l'année en examinant et en approuvant notre plan stratégique (en tenant compte des occasions et des risques qui se présentent à notre entreprise);
- il examine régulièrement avec minutie l'exécution des plans d'affaires par la direction et leurs résultats;
- il reçoit des rapports périodiques sur la stratégie de l'entreprise tout au long de l'année, qui lui sont remis à ses réunions régulières;
- il évalue chaque année le rendement de la Société par rapport aux objectifs financiers et autres établis dans les plans d'affaires de la Société, à son rendement passé et à celui de ses pairs du secteur.

En 2020, le conseil a participé à notre processus de planification stratégique tout au long de l'année comme suit :

- il a approuvé la nouvelle vision et la nouvelle mission de la Société;
- il a examiné les initiatives stratégiques de la Société;
- il a tenu une séance de travail annuelle sur la stratégie en juillet 2020;
- il a reçu des rapports du comité de politique stratégique interne de la Société récemment mis sur pied.

En juillet 2020, le conseil a tenu sa séance annuelle d'élaboration de la stratégie d'entreprise et a procédé à un examen approfondi de la stratégie d'entreprise de la Société en se penchant sur des analyses environnementales, sur des questions liées à l'affectation des capitaux ainsi que sur de nouvelles occasions de croissance. La Société a également mis sur pied un comité de politique stratégique interne dont le rôle consiste à permettre à la Société de réaliser sa stratégie d'entreprise et d'approfondir ses centres d'intérêt en tenant des activités de sensibilisation en vue d'apporter les changements d'ordre réglementaire et politique qui s'imposent.

Afin de mieux soutenir la stratégie d'entreprise de la Société, la structure organisationnelle du chef des finances a été redéfinie afin d'intégrer les fonctions de stratégie et de croissance et le premier vice-président, Stratégie et croissance a été embauché en août 2020 et la Société lui a alors confié le mandat d'améliorer sa stratégie d'entreprise.



Pour plus de renseignements sur la stratégie d'entreprise de Hydro One, se reporter à la page 58.

## Gestion des risques d'entreprise (GRE)

Une gestion de risque efficace est essentielle au soutien d'une mise en œuvre réussie de notre stratégie d'entreprise, ce qui permet à Hydro One de donner de l'énergie à la vie des gens et des collectivités, de contribuer à un avenir meilleur et plus lumineux, pour les Ontariens et Ontariennes et de répondre aux attentes de ses diverses parties prenantes.

Hydro One reconnaît l'importance d'une GRE efficace et a réalisé des investissements en ce sens en 2020 afin de mettre à jour et d'améliorer son programme de GRE avec pour objectif de faire ce qui suit :

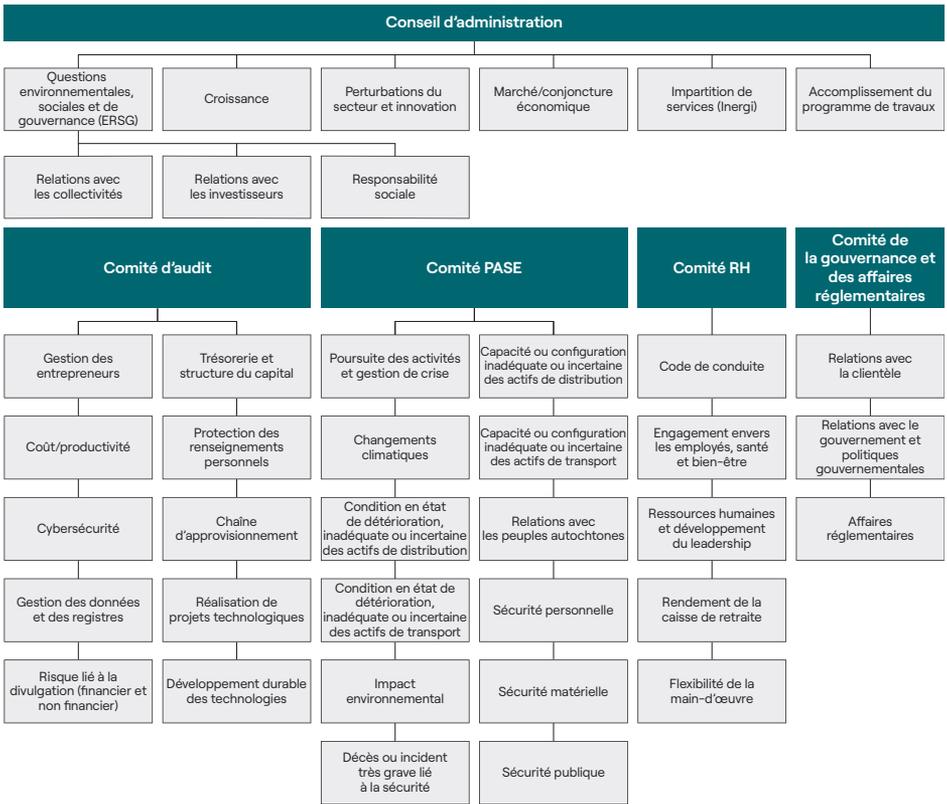
- s'assurer que le programme de GRE est harmonisé avec les priorités et les facteurs stratégiques identifiés dans la stratégie d'entreprise de Hydro One pour 2020 à 2024;
- moderniser l'information relative au programme de GRE afin qu'elle soit mieux articulée et offrir une meilleure visibilité aux activités principales en matière de gestion des risques au sein de l'organisation.

Le programme de GRE de Hydro One assure un suivi et permet l'examen ainsi que, au besoin, l'adoption de lignes directrices tirées de cadres de référence établis (y compris la norme ISO 31000 sur la gestion des risques et le cadre de référence COSO de gestion des risques) et des pratiques exemplaires du secteur afin de soutenir les efforts déployés par la Société pour évaluer un contexte de risque en constante évolution, communiquer de l'information à son sujet et réagir efficacement à celui-ci.

Le conseil est chargé de faire ce qui suit :

- superviser et approuver le cadre de référence et les programmes de GRE de la Société qui permettent de repérer, d'évaluer et de gérer les principaux risques de la Société en vue d'atteindre un équilibre adéquat entre, d'une part, les risques courus et, d'autre part, les rendements potentiels et le développement durable à long terme de la Société;
- superviser et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes et des processus visant à repérer, à évaluer et à gérer ou à atténuer les principaux risques auxquels est exposée la Société et à s'assurer que la responsabilité principale de surveillance à l'égard de chacun des principaux risques ciblés dans le cadre de référence en matière de GRE est déléguée au conseil ou à l'un de ses comités.

Le cadre de référence en matière de gestion des risques de Hydro One et l'univers des risques ont été mis à jour afin de refléter systématiquement les consultations avec les parties prenantes et de décrire les risques d'entreprise auxquels est exposée Hydro One. Le conseil a approuvé la mise à jour du cadre de référence en matière de gestion des risques et de l'univers des risques et a délégué la responsabilité de surveillance de certains risques de l'univers des risques à ses comités lorsque ceux-ci s'inscrivaient dans leur mandat respectif.



Afin d'aider le conseil à repérer les principaux risques auxquels est exposée la Société, l'équipe de gestion des risques d'entreprise (*l'équipe de GRE*) procède à l'évaluation annuelle des risques dans le cadre de laquelle la direction cible les risques d'entreprise dans l'univers des risques qui sont les plus critiques pour l'atteinte des objectifs de la stratégie d'entreprise. Des profils de risque ont été créés en collaboration avec les propriétaires des risques et le l'équipe de haute direction afin de faire ce qui suit :

- décrire chacun de ces risques critiques et définir leurs vecteurs intrinsèques respectifs;
- communiquer l'évaluation par la direction de la probabilité et de l'incidence du risque;
- illustrer la manière dont les risques sont gérés et définir des mesures supplémentaires en matière de gestion des risques et des échéanciers afin d'atténuer davantage ces risques.

Les résultats de l'évaluation des risques d'entreprise sont utilisés comme point de départ dans le cadre du processus de planification de l'audit interne et permettent à la fonction d'audit interne de formuler des commentaires indépendants et objectifs sur les principaux programmes de gestion qui servent à gérer les risques.

Des mises à jour périodiques sont transmises au conseil et à ses comités sur les risques critiques et les nouveaux risques auxquels est exposée Hydro One. Ces mises à jour décrivent les principaux faits nouveaux liés au profil de risques d'entreprise ainsi que les activités menées par la direction afin d'atténuer davantage les risques. Durant ces mises à jour des risques, des « discussions sur les risques critiques » ont lieu avec les propriétaires des risques ciblés et les membres de la haute direction afin d'obtenir des avis supplémentaires quant aux risques critiques auxquels est exposée Hydro One.

On trouvera une description complète des principaux risques dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Veuillez consulter le profil de Hydro One sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). L'appréciation par le conseil de l'importance relative de ces risques peut évoluer au fil du temps en fonction de l'examen et de la réévaluation de ces risques.

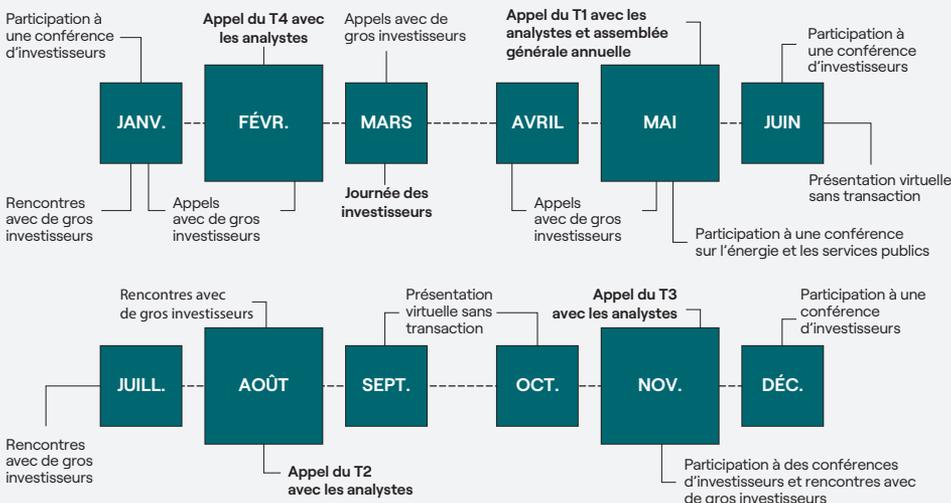
## Engagement auprès des parties prenantes

Hydro One est résolue à comprendre les intérêts de ses investisseurs, des autorités de réglementation, des gouvernements, des créanciers, des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes non gouvernementaux et des autres parties prenantes ainsi que des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et à entretenir et renforcer ses relations à long terme avec eux. En vue de promouvoir un dialogue ouvert, efficace et soutenu avec nos actionnaires, le conseil a adopté une politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes et aux communications entre le conseil et les actionnaires qui cadre avec la politique relative aux opérations d'initiés et la politique relative à la communication de l'information de l'entreprise ainsi qu'avec notre obligation de fournir de l'information fidèle et d'avoir en place des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces.

Le président du conseil et d'autres administrateurs indépendants rencontrent des actionnaires et des groupes d'investisseurs tout au long de l'année pour s'entretenir sur une variété de questions, en présence et en l'absence de la direction.

Hydro One a débuté l'année en force avec la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement envers les investisseurs audacieuse et la tenue de sa toute première journée des investisseurs au début du mois de mars 2020, témoignant de l'application de la stratégie d'entreprise et donnant ainsi à nos actionnaires et à nos parties prenantes une indication claire de résultats. Le monde a ensuite dramatiquement basculé peu de temps après notre journée des investisseurs lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé. La pandémie et ses confinements ont changé le format des interactions avec les investisseurs dirigées par l'équipe de direction, passant à un engagement en mode virtuel envers les investisseurs qui a pris la forme d'appels vidéos en direct avec les investisseurs, de présentations virtuelles sans transaction et de téléconférences animées par les courtiers. Cette adaptation a également mené à la tenue de la toute première AGA virtuelle de Hydro One. Malgré ce changement de format dans notre engagement envers les investisseurs, ce qui n'a jamais changé est l'accessibilité de la direction et du conseil, la transparence et la communication, qui ont toujours été maintenues sinon améliorées et renforcées.

Voici un aperçu de la façon dont s'est traduit l'engagement du conseil et de la direction auprès de nos actionnaires en 2020.



Hydro One croit aussi que nous devons communiquer régulièrement avec nos autres parties prenantes et faciliter la façon dont elles font des affaires avec nous. Communiquer avec nos parties prenantes en 2020 fut difficile en raison de la pandémie, mais tant la direction que le conseil se sont acquittés de cette tâche avec brio, et ce, de manière significative en ayant recours à la technologie. Voici un aperçu de la façon dont nous avons maintenu les communications avec certaines de nos parties prenantes les plus importantes en 2020.

Clients	Collectivités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de la campagne <i>Your Power, Your Choice</i>, Hydro One a communiqué avec ses clients durant l'élaboration de son plan d'investissement de 2023 à 2027. Cette campagne représente notre plus importante campagne de communication avec notre clientèle à ce jour, dans le cadre de laquelle nous avons ciblé l'ensemble de notre clientèle et des Ontariens et Ontariennes par l'intermédiaire de réseaux de communication directe avec la clientèle et par l'intermédiaire d'une campagne de publicité numérique.</li> <li>Notre campagne nous a permis de communiquer directement avec 1,4 million de clients, puis a suscité plus de 40 000 réponses de la part de nos clients.</li> <li>Le plaidoyer de Hydro One ainsi que son leadership au sein de l'industrie ont joué un rôle de premier plan dans l'annonce du gouvernement selon laquelle les clients résidentiels seraient en mesure de choisir entre la méthode d'établissement des prix fondée sur la durée d'utilisation ou une structure tarifaire à deux niveaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nos objectifs en matière de réponse à la pandémie continuent d'avoir un impact significatif sur les collectivités de l'Ontario grâce au soutien de nos partenaires caritatifs existants et continuent d'orienter notre stratégie afin que nous puissions répondre aux besoins urgents et pressants en établissant de nouveaux partenariats.</li> <li>Nous avons soutenu nos partenaires caritatifs existants afin d'adapter leurs programmes respectifs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Scoutes Canada : Nous avons tenu des groupes de discussion afin d'adapter leurs programmes et nous soutenons une campagne de résilience qui vise à promouvoir les jeux extérieurs sécuritaires.</li> <li>La Fondation ACT : Nous avons mis sur pied une stratégie de formation en ligne ainsi qu'une plateforme numérique afin de soutenir l'offre d'un programme virtuel de RCR et de DEA dans les écoles secondaires de l'Ontario.</li> </ul> </li> <li>Hydro One a également répondu aux appels d'urgence liés à la pandémie :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'organisme Feed Ontario, Hydro One a fait un don de 300 000 repas à leur fonds d'urgence lié à la pandémie de COVID-19.</li> </ul> </li> </ul>

Clients	Collectivités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydro One a lancé sa campagne <i>Choice</i>, accordant ainsi à sa clientèle la possibilité de personnaliser leur compte, y compris de choisir leur propre date d'échéance de la facturation, d'aplatir les pics d'utilisation attribuables à des variations de température grâce à une facturation équilibrée et de surveiller leur consommation d'électricité en s'inscrivant à un système de notification pour les périodes de pointe.</li> <li>• Hydro One a poursuivi auprès de ses clients la conversion de leur facturation en facturation électronique afin de s'assurer qu'ils reçoivent leurs factures durant la pandémie. Plus de 584 000 clients sont désormais inscrits à la facturation sans papier, soit 44 % de notre clientèle.</li> <li>• Selon un rapport sur les données de référence récemment publié par l'Association canadienne de l'électricité, Hydro One figure dans le premier tiers des services publics canadiens ayant reçu le plus de demandes d'adhésion aux services de facturation électronique.</li> <li>• Nous continuons d'apporter des améliorations à notre portail libre-service MyAccount.</li> <li>• Plus de 60 000 pannes ont été signalées en ligne en 2020.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons trouvé de nouvelles façons de tenir des consultations publiques et de maintenir notre engagement durant la pandémie dans le cadre de deux grands projets d'immobilisations actuellement en voie d'aménagement : la ligne de transmission Waasigan et la ligne de transmission Chatham-Lakeshore. Grâce à des forums en ligne et à des séances de discussions par téléphone, Hydro One a joint plus de 7 000 ménages pour discuter de ces deux projets.</li> </ul>
Gros clients	Peuples autochtones
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année, notre importante équipe de chargés de comptes clients élabore des plans de compte complets et personnalisés pour chacun de nos gros clients de transport, dans lesquels sont soulignés les activités en cours, les problèmes et les points d'insatisfaction. Le guide à l'intention des gros clients de 2020 a récemment été rédigé et distribué.</li> <li>• Nous continuons d'offrir un soutien exclusif à nos clients commerciaux et industriels. À partir du mois d'août 2020, une tranche supplémentaire de 270 clients se sont vu attribuer un gestionnaire de compte attitré. L'élargissement du modèle de gestion de compte de Hydro One s'est poursuivi au premier trimestre de 2021.</li> <li>• Les nouvelles relatives aux clients commerciaux et industriels publiées trimestriellement continuent d'être diffusées à la fois par courrier électronique et par la poste.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons organisé six séances avec des collectivités autochtones afin de faciliter les transactions avec Hydro One et nous avons engagé des dépenses d'approvisionnement de 42 millions de dollars auprès des entreprises autochtones, soit les plus élevées depuis 2017, année où nous avons commencé à comptabiliser ces données.</li> <li>• Nous avons établi un partenariat avec GlobalMedic, un organisme de bienfaisance enregistré spécialisé en aide humanitaire et en secours en cas de catastrophe, auquel nous avons remis 13 520 trousseaux d'aliments et de fournitures en cas d'urgence destinées aux collectivités des Premières Nations, puis nous avons soutenu la Nation métisse en appuyant le fonds d'aide pendant la pandémie de la province d'Ontario ainsi que ses 31 conseils communautaires en leur remettant des aliments, de l'équipement médical et des fournitures pharmaceutiques d'une valeur totale de 75 000 \$ destinés aux citoyens de la Nation métisse.</li> <li>• Hydro One s'est vu décerner la certification Argent par le Conseil canadien pour le commerce autochtone pour souligner son engagement envers l'établissement de relations durables, solides et mutuellement avantageuses avec les collectivités autochtones et pour signifier aux collectivités autochtones que nous sommes un excellent partenaire d'affaires, que nous offrons un milieu de travail sain et que nous sommes engagés à promouvoir la prospérité au sein des collectivités autochtones.</li> </ul>

### Publication des documents relatifs à la gouvernance

Nous sommes résolus à tenir nos actionnaires informés de nos pratiques en matière de gouvernance. Ainsi, ils trouveront le mandat des comités du conseil et d'autres documents importants relatifs à la gouvernance, y compris nos lignes directrices et nos politiques en matière de gouvernance, dans la section de notre site Web réservée à la gouvernance, à [https://www.hydroone.com/about/corporate information/governance](https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance).

### Contrôles internes et systèmes d'information de gestion

Le conseil surveille l'intégrité et l'efficacité de nos systèmes d'information de gestion et nos contrôles internes, et approuve notre politique de communication de l'information de l'entreprise. La surveillance incombe principalement au comité d'audit, qui surveille la communication de l'information financière et les processus de la direction en matière d'évaluation et d'attestation de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société. Le comité d'audit tient des réunions distinctes avec le chef des finances et le chef de l'audit interne, ainsi qu'avec les auditeurs externes en l'absence des membres de la direction. Il reçoit régulièrement des rapports de la direction et du service d'audit interne sur nos contrôles internes et sur les lacunes importantes dans ceux-ci. Même s'il incombe au comité RH de surveiller le code de conduite de Hydro One ainsi que la politique en matière de dénonciation, les plaintes au sujet de questions touchant la comptabilité ou l'audit sont soumises au comité d'audit.

## Rapports des comités

Le texte qui suit présente une description du mandat et de la composition de chaque comité, ainsi que les réalisations et les faits saillants de chaque comité en 2020.

### Comité d'audit :

Membres du comité :

**Russel Robertson**  
(président)  
**Cherie Brant**  
**David Hay**  
**William Sheffield**  
**Melissa Sonberg**

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

**Composition du comité :** Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants et posséder des « compétences financières » (au sens des exigences ou des lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le Règlement 52-110 sur le comité d'audit).

Au moins un membre du comité d'audit doit répondre à la définition d'« expert financier du comité d'audit » selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Parmi les membres du comité d'audit, M. Robertson, M. Hay et M. Sheffield répondent à cette définition.

**Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :**

- le processus d'audit externe ainsi que l'indépendance, les compétences, la nomination, le rendement et la rémunération des auditeurs externes;
- l'audit interne, la comptabilité, les contrôles comptables et les processus financiers, notamment le travail et le rendement des services internes des finances, de la comptabilité et de l'audit;
- l'intégrité des états financiers et des processus d'information financière de la Société, notamment le processus d'audit, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société;
- la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires applicables liées à la comptabilité, à l'audit et aux questions de contrôle interne, y compris les procédures de gestion des principaux risques et des plaintes liés à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou aux questions d'audit;
- le caractère approprié et la qualité des systèmes, des politiques et des programmes de technologies de l'information (les TI) et de cybersécurité de la Société.

**Réalisations et faits saillants en 2020 :**

- Examen de ce qui suit :
  - le rapport trimestriel des auditeurs externes sur les états financiers intermédiaires;
  - l'évaluation des auditeurs externes de 2020;
  - les mises à jour du portefeuille d'immobilisations liées à la distribution, au transport et aux TI;
  - les rapports d'audit interne trimestriels;
  - les rapports périodiques sur la cybersécurité, la sécurité matérielle et les TI;
  - le rapport annuel sur le profil des risques et les risques dont la gestion a été confiée au comité;
  - le programme d'assurance de la Société;
  - les dépenses d'affaires annuelles du chef de la direction et des employés qui relèvent directement de lui;
  - les mises à jour réglementaires touchant les questions financières.
- Examen et approbation de ce qui suit :
  - le plan d'audit de 2020 des auditeurs externes;
  - le plan d'audit annuel de 2021 des auditeurs internes;
  - le rapport d'audit interne et d'assurance du contrôle financier;
  - les honoraires versés pour les services d'audit et non liés à l'audit et les services d'audit et non liés à l'audit.

**Comité d'audit :**

- Examen et recommandation de ce qui suit :
  - la nomination des auditeurs externes;
  - les états financiers trimestriels et annuels et l'information fournie dans les rapports de gestion;
  - le cadre de gestion des risques d'entreprise et la répartition des risques entre les comités;
  - les analyses de rentabilité et les écarts (avant le projet de réorganisation des comités);
  - le code de conduite et la politique en matière de dénonciation;
  - le rapport annuel de 2019;
  - le registre de délégation des pouvoirs/des autorisations d'engager des dépenses;
  - la politique de communication de l'information de l'entreprise;
  - le mandat révisé du comité.

Reconnaissant l'importance d'un dialogue indépendant, le comité d'audit se réunit avec le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes dans le cadre de séances à huis clos distinctes à chacune de ses réunions trimestrielles pour discuter des questions qui, selon le comité d'audit ou l'un ou l'autre de ces groupes, doivent être discutées en privé. En outre, le comité d'audit s'est réuni à huis clos avec M. Lopez, notre chef des finances, au cours de chacune de ses réunions trimestrielles. Le chef des finances s'est également réuni en privé avec le président du comité d'audit avant chaque réunion du comité d'audit.

**Comité de la gouvernance et des affaires réglementaires :**

Membres du comité :

**Blair Cowper-Smith**  
(président)  
**Stacey Mowbray**  
**William Sheffield**  
**Susan Wolburgh Jenah**

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

**Composition du comité :** Le comité de gouvernance doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

**Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :**

- l'approche générale du conseil en matière de gouvernance, y compris les normes, les pratiques, les politiques et les procédures;
- la relation que la Société entretient avec la province d'Ontario dans le cadre de la convention de gouvernance, y compris la surveillance de la composition du conseil et des processus d'identification et de nomination des administrateurs au conseil, comme il est indiqué dans la convention de gouvernance;
- les programmes et les pratiques en matière d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs, le processus d'évaluation du rendement du conseil ainsi que la planification de la relève pour le poste de président du conseil et les postes de président des différents comités;
- la recommandation au conseil de la rémunération à verser aux administrateurs et des programmes de protection à l'intention des administrateurs, y compris les programmes d'assurance et d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants;
- les questions d'ordre réglementaire et les initiatives en matière de politiques gouvernementales liées aux secteurs de l'électricité et des services publics qui ont une incidence sur la Société ainsi que sur la relation entre la Société et les organismes de réglementation de l'électricité et des services publics, dont la Commission de l'énergie de l'Ontario;
- les relations qu'entretient la Société avec ses clients;
- la relation entre le conseil et l'ombudsman indépendant de la Société.

**Réalisations et faits saillants en 2020 :**

- Examen de ce qui suit :
  - le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur et les communications avec la Province;
  - l'harmonisation des mandats des comités et du conseil avec la stratégie d'entreprise et le projet de réorganisation qui en découle;
  - le programme de formation des administrateurs;
  - les rapports sur la responsabilité sociale d'entreprise, la stratégie en matière de relations avec les collectivités et les mesures de communication avec la clientèle ainsi que les relations avec les parties prenantes de la Société;
  - les rapports trimestriels de l'ombudsman, y compris les enquêtes sur les budgets et le rapport annuel;
  - les affaires réglementaires et les rapports portant sur la politique stratégique.

## Comité de la gouvernance et des affaires réglementaires :

- Examen et approbation de ce qui suit :
  - l'évaluation du rendement de 2019 et la rémunération incitative à court terme de 2019 versée à l'ombudsman;
  - le budget de 2021 et la carte de pointage de 2020 pour l'ombudsman;
  - le processus d'évaluation du conseil pour 2020.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
  - le rapport sur le développement durable de 2019;
  - la rémunération et le mandat de l'ombudsman;
  - la circulaire de sollicitation de procurations de 2020;
  - les mandats révisés des comités et du conseil;
  - la composition et la structure des comités;
  - les lignes directrices et les politiques en matière de gouvernance ainsi que les descriptions de poste pour les postes d'administrateur, de président de comité, de président du conseil et de chef de la direction;
  - les candidats aux postes d'administrateur en 2021.

## Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation :

Membres du comité :

**David Hay (président)**

**Cherie Brant**

**Jessica McDonald**

**Stacey Mowbray**

**Susan Wolburgh Jenah**

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

**Composition du comité :** Le comité PASE doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

**Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :**

- les stratégies, les politiques et les programmes de la Société en matière de développement durable et d'environnement, y compris l'approche de la Société en matière de responsabilité sociale d'entreprise;
- le maintien de stratégies et de programmes efficaces en matière de sécurité publique et au travail, qui respectent l'objectif prioritaire de la Société, soit offrir le service public le plus sécuritaire et le plus efficace qui soit;
- l'approche, le cadre de référence ainsi que les programmes et politiques de la Société en matière de partenariats, d'accords et d'autres relations importantes ainsi que d'engagement envers les collectivités des peuples autochtones;
- les activités d'exploitation importantes ou stratégiques de la Société, y compris les projets d'immobilisations importants et les investissements stratégiques ou à long terme.

### Réalisations et faits saillants en 2020 :

- Examen de ce qui suit :
  - les rapports trimestriels en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE), les nouveaux enjeux, les questions de suivi, les mesures de sécurité et les réalisations importantes;
  - les programmes de formation et de perfectionnement en matière de sécurité à l'intention des dirigeants;
  - les risques dont la gestion a été confiée au comité;
  - les rapports trimestriels portant sur les événements importants (les incidents environnementaux, les incidents liés à la santé et à la sécurité au travail, les blessures et les morts dans le public), les questions liées à l'audit interne et les relations avec les peuples autochtones;
  - les rapports portant sur les questions en matière de développement durable et d'environnement;
  - le plan d'investissement visant le maintien des actifs pour 2021 à 2027;
  - les rapports portant sur la sécurité personnelle et matérielle;
  - les investissements dans les collectivités et les initiatives communautaires;
  - les stratégies et les objectifs en matière de changement climatique;
  - les éléments nouveaux touchant la réglementation en matière de SSE.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
  - les analyses de rentabilité et les écarts (après la réorganisation du mandat des comités);
  - le mandat révisé du comité.

**Comité des ressources humaines :**

Membres du comité :

**Melissa Sonberg**  
(présidente)

**Blair Cowper-Smith**

**Jessica McDonald**

**Russel Robertson**

Le comité s'est réuni en l'absence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

**Composition du comité :** Le comité RH doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

**Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :**

- l'efficacité de la stratégie, des politiques, des programmes et des procédures de la Société en matière de capital humain et de ressources humaines, y compris les politiques et les pratiques en matière de diversité et d'inclusion;
- les politiques, les programmes et les plans en matière de rémunération et de rémunération incitative de la Société qui visent à attirer, à maintenir en poste et à faire progresser les membres de la direction et les employés de la Société dont les compétences et l'expertise sont requises pour permettre à la Société de mener à bien ses stratégies, son entreprise et son exploitation;
- la rémunération du chef de la direction et des employés désignés;
- le maintien en poste de consultants et de conseillers externes afin d'obtenir des conseils indépendants et objectifs en matière de rémunération ainsi qu'à l'égard des politiques et des programmes relatifs aux ressources humaines de la Société;
- l'examen des questions liées à la planification de la relève pour le poste de chef de la direction et les employés désignés de la Société;
- les politiques et les programmes de la Société visant à promouvoir une culture centrée sur l'intégrité et la gérance responsable, y compris dans le cadre de sa surveillance du code de conduite et de la politique en matière de dénonciation de la Société, ainsi que les pratiques et procédures connexes;
- la stratégie relative aux relations de travail de la Société.

**Réalisations et faits saillants en 2020 :**

- Examen de ce qui suit :
  - les risques dont la gestion a été confiée au comité;
  - l'information sur la rémunération incitative et les données comparatives connexes;
  - les rapports de rendement pour le régime de retraite à prestations déterminées (le *RRPD*) et le régime de retraite à cotisations déterminées (le *RRCD*);
  - les honoraires du consultant en rémunération;
  - une évaluation du consultant en rémunération du comité;
  - la philosophie en matière de gestion de talents et de planification de la relève au sein de l'équipe de haute direction;
  - la propriété d'actions par les membres de la haute direction de la Société en comparaison avec les lignes directrices;
  - une évaluation des risques liés à la rémunération;
  - la stratégie relative aux relations de travail de la Société;
  - l'engagement envers l'Initiative BlackNorth.
- Examen et approbation de ce qui suit :
  - les augmentations en fonction du rendement et les ajustements à la structure salariale pour les membres de la direction;
  - les multiplicateurs de rendement global individuel pour les membres de la direction et les employés non représentés aux termes du régime incitatif à court terme (le *RICT*) de 2019;
  - les cartes de pointage individuelles et les mesures de rendement du régime incitatif à long terme (le *RILT*) de 2020 et de 2021 pour l'équipe de haute direction;
  - le *RICT* de 2019 pour l'équipe de haute direction;
  - les cibles au titre du *RICT* de 2020 pour les membres de la direction;
  - les octrois aux termes du *RILT* de 2020 pour les membres de la direction;
  - les états financiers du *RRPD*, du *RRCD* et de fin d'exercice de 2019 et l'énoncé des politiques et des procédures de placement du *RRPD*;
  - les modifications apportées au *RRCD* et au *RRPD*.

---

**Comité des ressources humaines :**

- Examen et recommandation de ce qui suit :
    - la description du poste de chef de la direction;
    - le multiplicateur de rendement du RICT de 2019;
    - le RICT de 2019 pour le président et chef de la direction;
    - la carte de pointage de l'entreprise pour le RICT de 2020;
    - l'octroi dans le cadre du RILT de 2020 en faveur du président et chef de la direction et des employés désignés;
    - le multiplicateur de rendement des unités d'actions liées au rendement de 2017;
    - le mandat révisé du comité;
    - le code de conduite et la politique en matière de dénonciation;
    - les éléments nouveaux du régime d'achat d'actions à l'intention des employés;
    - les niveaux de rendement de la mesure de productivité au titre du RILT de 2020;
    - le régime d'avantages sociaux et de rémunération à l'intention des membres de la direction;
    - les cartes de pointage individuelles et les mesures de rendement au titre du RILT de 2020 et de 2021 pour le président et chef de la direction.
-

# Rémunération de la haute direction

## Table des matières

Section	Se reporter aux pages
<b>I Lettre aux actionnaires</b>	57
<b>II Analyse de la rémunération</b>	61
<b>A Philosophie et pratiques de rémunération</b>	61
i) Principes directeurs concernant la rémunération	61
ii) Pratiques de rémunération de 2020 en un coup d'œil	62
<b>B Cadre de rémunération des membres de la haute direction</b>	63
<b>C Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés</b>	64
<b>D Gouvernance liée à la rémunération</b>	65
i) Processus de gestion des risques	65
ii) Pratiques de rémunération	65
iii) Questions environnementales, sociales et de gouvernance	67
iv) Vote consultatif sur la rémunération	67
<b>E Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction</b>	67
<b>F Éléments de la rémunération et décisions</b>	69
i) Membres de la haute direction visés	69
ii) Éléments de la rémunération de 2020 et décisions relatives à la rémunération en 2020	71
<b>G Information sur la rémunération</b>	88
i) Rendement des actions	88
ii) Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	89
iii) Tableau sommaire de la rémunération	90
iv) Effet dilutif global des mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres	93
v) Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle	94
<b>H Appendices</b>	97
i) Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	97
ii) Ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres	98
iii) Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals	102

# I – Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Au nom du comité des ressources humaines de Hydro One (le *comité des ressources humaines* ou le *comité RH*) et du conseil d'administration (le *conseil*), je suis heureux de partager avec vous notre rapport sur la rémunération de la haute direction.

Les programmes de rémunération de la haute direction de Hydro One ont été conçus pour soutenir notre vision et notre stratégie d'entreprise ainsi que notre engagement à expliquer notre démarche simplement et avec transparence. Notre philosophie en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement explicites qui créent de la valeur pour toutes les parties prenantes.

L'analyse de la rémunération (*l'analyse de la rémunération*) qui suit offre un aperçu détaillé de nos pratiques de rémunération en 2020 et décrit comment les programmes de rémunération de la Société récompensent nos membres de la haute direction visés (collectivement, les *membres de la haute direction visés*) et harmonisent leurs efforts avec les objectifs de rendement à long terme de la Société.

Le comité RH surveille tous les aspects de la gestion des talents et de la rémunération de la haute direction dans le cadre de nos efforts continus pour répondre aux attentes des parties prenantes de Hydro One. Le comité RH évalue soigneusement la façon dont sont établies les mesures et les cibles de rendement et présente des recommandations au conseil à ce sujet. Ces mesures reflètent la philosophie de la Société en matière de rémunération au rendement, ainsi que ses priorités stratégiques à court et à long terme.

Comme toujours, l'atteinte de nos cibles doit se faire dans le respect des principes de gestion prudente du risque, d'une saine gouvernance et des normes et règlements pertinents. Guidé par ces principes, le comité RH supervise, au nom du conseil, l'adoption des objectifs de rendement de la Société et évalue nos programmes de rémunération des membres de la haute direction, y compris les paiements à l'équipe de haute direction, tout en s'efforçant de toujours améliorer nos pratiques et nos normes.

## Nominations au sein de l'équipe de haute direction

En 2020, Hydro One a accueilli trois nouveaux membres au sein de l'équipe de haute direction (*l'équipe de haute direction*) afin de remplacer des dirigeants qui ont quitté leurs fonctions. Le comité RH et le conseil sont persuadés que l'équipe de haute direction est bien placée pour aider M. Mark Poweska à exécuter la stratégie d'entreprise et à stimuler la reprise économique de la province.

Le 2 janvier 2020, Hydro One a nommé M. David Leberer à titre de chef de l'exploitation. Le 28 septembre 2020, M<sup>me</sup> Megan Telford s'est jointe à Hydro One en tant que chef des ressources humaines. Le 1<sup>er</sup> novembre 2020, M<sup>me</sup> Lyla Garzouzi a été promue au poste de chef de la sécurité.

Hydro One demeure résolue à mettre à exécution le processus de planification de la relève rigoureux qui a été mis en place en vue de trouver, d'évaluer et de former des dirigeants et de doter l'organisation d'un leadership solide et diversifié pour l'avenir. Pouvant compter sur une équipe de haute direction stable et de haut calibre, la Société est en bonne posture pour exécuter notre stratégie qui consiste à créer de la valeur pour nos parties prenantes et à relever les défis éventuels.

## Priorités du comité RH en 2020

*Soutenir nos clients et collectivités* – Afin de soutenir nos clients et les collectivités que nous servons durant cette période d'incertitude, Hydro One a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'allègement. La Société a lancé le premier Programme d'aide en raison de la pandémie en Ontario, a suspendu temporairement les débranchements de clients, a remboursé des dépôts de sécurité sur des comptes commerciaux afin de soutenir la trésorerie et a adapté ses pratiques d'exploitation afin de promouvoir la sécurité durant la pandémie. Nous continuons de défendre les intérêts de nos clients afin de leur offrir de la souplesse et de l'aide maintenant et dans le futur.

*Questions environnementales, sociales et de gouvernance* – Hydro One a continué de mettre davantage l'accent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Parmi les nombreuses mesures mises de l'avant, notre chef de la direction a signé l'engagement pris dans le cadre de la BlackNorth Initiative et nous avons tenu à l'interne des séances de discussion ouverte avec nos employés afin de concrétiser notre engagement envers la lutte contre le racisme systémique auquel sont exposés les employés noirs, autochtones et de couleur.

*Gestion des talents* – La gestion des talents, en particulier la planification de la relève et l'accélération de la formation des employés à fort potentiel, est demeurée une priorité du comité RH. Grâce à nos processus robustes de gestion des talents, nous avons pu perfectionner les talents en matière de leadership dont nous avons besoin pour soutenir notre stratégie commerciale à long terme et gérer la relève.

**Stratégie** – Compte tenu des développements sans précédent que nous avons connus en 2020, l’orientation stratégique de Hydro One a pris encore plus d’importance. À titre de service essentiel, nous reconnaissons le rôle critique que joue Hydro One dans la dynamisation de la vie des familles, des entreprises et des collectivités. Tout au long de 2020, la Société a continué de faire des progrès importants dans l’atteinte de ses objectifs à long terme, qui sont harmonisés avec nos cinq priorités stratégiques :



Planifier, concevoir et bâtir le réseau de l’avenir



Devenir le service public le plus sécuritaire et efficient qui soit



Être un partenaire de confiance



Défendre les intérêts de nos clients et les aider à prendre des décisions éclairées



Faire croître l’entreprise en innovant

Ces priorités stratégiques reposent sur les trois vecteurs suivants :

**1**

Les femmes et les hommes, pour inspirer les employés et préparer la main-d’œuvre qui saura répondre à nos besoins changeants

**2**

La réglementation, pour appuyer notre vision stratégique

**3**

La technologie, pour améliorer l’efficacité de notre main-d’œuvre

## Rendement en 2020

Bien que 2020 ait comporté son lot d’imprévus, Hydro One a réorienté son entreprise pour survivre à la pandémie et mettre en place des mesures visant à soutenir ses clients et ses employés, à maintenir un approvisionnement en électricité sécuritaire et fiable pour ses clients et à exécuter sa stratégie axée sur l’Ontario. En dépit de la crise sans précédent engendrée par la pandémie, nous avons été en mesure d’atteindre, voire de surpasser, la plupart de nos objectifs d’entreprise et avons obtenu de solides résultats en 2020.

### Taux de satisfaction des clients élevé

L’importance que nous accordons à nos clients et à la défense de leurs intérêts nous a permis d’obtenir des taux de satisfaction des clients élevés, le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises étant passé de 86 % à 87 % et le taux de satisfaction des clients de Hydro One Telecom étant passé de 90 % à 91 %.

### Une culture de la sécurité plus solide

Hydro One s’est classée dans le premier quartile pour ce qui est de son rendement sur le plan des blessures à signaler en 2020. En 2020, la Société a commencé à se concentrer sur une sous-catégorie de blessures à signaler, soit les blessures graves. Nous avons mis sur pied notre équipe chargée de l’amélioration de la sécurité, qui a formulé des recommandations concrètes afin d’améliorer la culture de la sécurité de notre organisation et d’éviter ainsi les blessures graves chez Hydro One. En 2020, Hydro One a perdu un membre de son équipe dans des circonstances tragiques, soit une collision entre véhicules automobiles. Bien que nous n’ayons pas atteint notre cible au chapitre des blessures graves en 2020, nous prendrons les mesures nécessaires pour éviter les blessures graves et les décès en suivant les recommandations.

### Défendre les intérêts des collectivités

Nos partenariats avec les collectivités ont soutenu les Ontariens durant la pandémie puisqu’ils ont permis d’aider les collectivités locales et autochtones à répondre aux besoins émergents et pressants en matière d’aliments, de services médicaux, de sécurité et d’autres fournitures essentielles.

## Approvisionnement en électricité fiable

Nous avons amélioré la fiabilité de notre réseau de transmission d'environ 41,8 %<sup>1</sup> en 2019, grâce à un système d'approvisionnement fiable de nos clients du service public d'électricité.

## Économies de productivité accrues

Nos économies de productivité d'une année à l'autre ont augmenté de 41,4 %, 286,0 millions de dollars ayant été économisés en 2020 contre 202,3 millions de dollars en 2019. Les économies de productivité depuis 2015 totalisent environ 738 millions de dollars.

## Frais d'exploitation plus faibles

Les frais d'exploitation ont diminué de 9,4 % ou d'environ 111 millions de dollars depuis 2019.

## Investissements en capital importants

Nous avons investi environ 1,9 milliard de dollars dans l'expansion du réseau électrique et dans le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante.

## Leadership en matière de développement durable

Nos progrès sur le plan du développement durable ont une fois de plus été reconnus par nos pairs. En effet, Corporate Knights nous a classés au 11<sup>e</sup> rang dans sa liste annuelle des 50 meilleures entreprises citoyennes canadiennes et l'Association canadienne de l'électricité a attribué de nouveau à Hydro One l'appellation « entreprise Électricité durable ».

## Relations progressistes avec des partenaires autochtones

Nous avons accéléré les dépenses en approvisionnement totales auprès des entreprises autochtones, qui se sont chiffrées à 42,0 millions de dollars – un sommet inégalé pour nous. En outre, le Conseil canadien pour le commerce autochtone a fait passer Hydro One du niveau de certification Bronze au niveau de certification Argent au chapitre des relations avec les Autochtones en 2017.

## Meilleur employeur pour la sixième année consécutive

Pour la sixième année consécutive, Hydro One a figuré dans la liste des meilleurs employeurs du Canada du magazine *Forbes* pour 2021, ce qui démontre notre engagement à mobiliser un personnel diversifié, inclusif et engagé tant durant cette période difficile que dans le futur.

## Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société a été conçu pour intéresser, maintenir en poste et motiver les membres de la haute direction en leur offrant des occasions de rémunération raisonnables, dans un cadre de rémunération au rendement qui tient compte de toutes les parties prenantes. Le programme vise à inciter les membres de la haute direction à réaliser notre stratégie d'entreprise et à accroître la valeur à long terme pour les actionnaires dans le respect des restrictions prévues par la loi.

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One respecte aussi la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*) et la directive (la *directive*) émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario (le *Conseil de gestion du gouvernement*) le 21 février 2019 en vertu de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*.

## Résultats aux fins du régime incitatif

La philosophie de Hydro One en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement afin de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes. En fonction de la carte de pointage de 2020 qui met l'accent sur les principales mesures opérationnelles, dont aucune n'a été ajustée durant la pandémie, le conseil a approuvé un paiement cible de 115,08 % au titre du régime incitatif à court terme annuel (le *RICT*). Une description complète des mesures et des résultats du rendement selon la carte de pointage de l'entreprise de 2020 est présentée à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2020 » aux pages 73 et suivantes.

## Décisions en matière de rémunération en 2020

En 2020, nous avons pris nos décisions en matière de rémunération en tenant compte des incidences sociales et économiques de la pandémie. Nous reconnaissons et récompensons nos employés pour leur engagement indéfectible et leur résilience tout en établissant un équilibre avec les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris la nécessité de gérer les finances avec prudence durant cette période d'incertitude et de reprise économique.

Nos programmes de rémunération de la haute direction sont généralement demeurés inchangés en 2020. Cependant, pour promouvoir davantage une philosophie de rémunération au rendement et harmoniser la rémunération de la haute direction avec la création de valeur pour les actionnaires, Hydro One a adopté une mesure d'évaluation du rendement total pour les actionnaires relatif (le *RTA relatif*) pour notre régime incitatif à long terme avec règlement en espèces (le *RILT avec règlement en espèces*). La mesure

1. IDIMR de transport (indice de la durée d'interruption moyenne du réseau) à circuits multiples.

d'évaluation du RTA relatif s'ajoute au résultat par action existant ainsi qu'aux mesures d'évaluation de la productivité, et évalue notre rendement par rapport à l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.

Les détails concernant la mesure d'évaluation du RTA relatif sont présentés à la page 83.

En 2020, aucun ajustement n'a été apporté au RICT ou au RILT avec règlement en espèces de 2020 par rapport aux mesures d'évaluation du rendement et aux cibles établies au début de l'année.

Le comité RH continue de suivre les tendances du marché pour assurer que l'entreprise répond aux besoins de toutes les parties prenantes par une démarche appropriée en matière de rémunération et de gouvernance.

## Priorités en 2021

La dernière année a démontré que le personnel et la culture de Hydro One jouent un rôle essentiel dans le succès de sa stratégie d'entreprise. Nous continuerons à solliciter l'engagement de nos employés à mesure que nous transformerons notre culture afin d'atteindre notre but ultime, soit ériger la vie en Ontario.

En 2021, le comité RH continuera de suivre l'exécution de la stratégie de Hydro One et l'évolution d'une culture organisationnelle qui favorise le développement, la responsabilisation et un environnement de travail sain, tout en mettant l'accent sur la santé mentale et le bien-être en général. Le comité RH surveillera également le RTA relatif de la Société dans le but d'harmoniser davantage la rémunération avec la création de valeur pour les actionnaires.

Nous accorderons une attention particulière à la poursuite de nos efforts sur les plans de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à tous les niveaux de l'emploi. Hydro One a fait des avancées considérables dans la création d'une culture de diversité et d'inclusion de premier plan dans le secteur, comme le démontre notre engagement envers la BlackNorth Initiative. En 2021, le comité RH continuera de s'engager activement dans l'exécution de la stratégie visant à concrétiser son engagement à faire évoluer la situation aux chapitres de la diversité et de l'inclusion.

Le comité RH et le conseil d'administration demeurent résolus à avoir des discussions ouvertes et transparentes au sujet de nos programmes de rémunération de la haute direction. Nous espérons que vous trouverez dans l'analyse de la rémunération des renseignements clairs et pertinents vous permettant de comprendre et d'évaluer notre programme et nos pratiques de rémunération de la haute direction et d'exercer votre droit de vote sur la rémunération de façon éclairée à la prochaine assemblée annuelle. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et questions par courriel à l'attention de la secrétaire générale, à l'adresse [CorporateSecretary@hydroone.com](mailto:CorporateSecretary@hydroone.com).

Je vous prie d'agréer, chers actionnaires, mes plus sincères salutations.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Melissa Sonberg'.

**Melissa Sonberg**  
Présidente du comité des ressources humaines

# II – Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération (*l'analyse de la rémunération*) fournit des renseignements au sujet de la démarche de la Société en matière de rémunération en 2020, ainsi que de ses pratiques, de ses politiques et de ses programmes de rémunération au cours de cette année-là. Elle porte sur Hydro One Limited et ses filiales, y compris Hydro One Inc. Sauf si le contexte suggère une interprétation différente, dans la présente analyse de la rémunération, les termes « Société » et « Hydro One » désignent Hydro One Limited et ses filiales, et le terme « membres de la haute direction » désigne les employés de la Société qui occupent un poste de vice-président ou un poste d'échelon supérieur, y compris les membres de la haute direction visés (se reporter à la rubrique « Membres de la haute direction visés » à la page 69). L'équipe de haute direction comprend les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui occupent un poste de vice-président directeur ou de premier vice-président.

## A. Philosophie et pratiques de rémunération

### 1) Principes directeurs concernant la rémunération

La présente circulaire porte principalement sur le sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice clos en 2020 et sur la philosophie, les pratiques et les politiques en matière de rémunération des membres de la haute direction qui s'appliquaient au cours de l'exercice.

#### *Philosophie en matière de rémunération de la haute direction en 2020*

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One offre une possibilité de rémunération totale visant à intéresser, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser des membres de la haute direction qui possèdent le talent et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Hydro One, harmoniser les intérêts des parties prenantes, développer ses activités et accroître la valeur pour les actionnaires. Le tableau qui suit présente les principes confirmés par le conseil et qui nous ont servi pour prendre des décisions éclairées en matière de rémunération :

Principe	Objectif
<b>Axé sur le rendement</b>	Verser une rémunération liée au rendement et faire concorder les objectifs de rendement avec la stratégie et les valeurs fondamentales sur des horizons à court terme et à long termes en vue de renforcer nos objectifs commerciaux stratégiques et une culture axée sur le rendement
<b>Vision à long terme</b>	Récompenser une croissance durable favorisant la création de valeur à long terme pour les actionnaires et les clients
<b>Rémunération concurrentielle</b>	Intéresser et maintenir en poste des employés très performants au moyen d'une rémunération alignée sur celle du marché
<b>Responsabilisation individuelle</b>	Favoriser une culture d'engagement et de responsabilisation individuelles, tout en encourageant le travail en équipe
<b>Approche équilibrée à l'égard des risques</b>	Soutenir une prise de risques appropriée qui tient compte des objectifs de la Société à court et à long terme
<b>Responsabilité partagée</b>	Obliger les employés à partager les risques et les responsabilités liés à leurs besoins courants et futurs
<b>Rémunération simple et intégrée</b>	Offrir des programmes qui sont simples à comprendre et à gérer et qui transmettent la valeur intégrée des récompenses pécuniaires et non pécuniaires

## ii) Pratiques de rémunération de 2020 en un coup d'œil

Le tableau qui suit donne un aperçu des pratiques de rémunération des membres de la haute direction que nous avons mises en place pour stimuler le rendement et créer de la valeur pour les actionnaires.

✓ Ce que Hydro One fait	✗ Ce que Hydro One ne fait pas
✓ Rémunération au rendement (se reporter aux pages 61 et 85)	✗ Absence de couverture (se reporter à la page 66)
✓ Paiements plafonnés au titre de la rémunération incitative (se reporter à la page 73)	✗ Aucun prêt consenti aux membres de la haute direction
✓ Conseils indépendants sur la rémunération (se reporter à la page 63)	✗ Aucun rechargement d'options ni aucun plafond imposé au régime d'options à réserve perpétuelle
✓ Analyse comparative (se reporter à la page 64)	✗ Aucune révision du prix des options d'achat d'actions
✓ Exigences relatives à la propriété d'actions (se reporter à la page 65)	✗ Aucune disposition de changement de contrôle à simple élément déclencheur (se reporter à la page 94)
✓ Ajustement de la rémunération incitative – principes et pratiques. Définition des conditions précises dans lesquelles le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire (se reporter à la page 66)	
✓ Récupération (se reporter à la page 66)	
✓ Délais couverts par les régimes de rémunération incitative (se reporter aux pages 73 à 82)	
✓ Acquisition des droits en fonction du rendement (se reporter aux pages 83 à 84)	
✓ Rémunération conditionnelle (se reporter aux pages 72 et 85)	
✓ Harmonisation de la rémunération avec les rendements obtenus par les actionnaires (se reporter à la page 59)	
✓ Limites du nombre d'actions pouvant être émises aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (se reporter aux pages 97 et 101)	

### Comité des ressources humaines

Le comité RH est notamment chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance concernant la production de résultats soutenus en intéressant et en maintenant en poste des hauts dirigeants clés (se reporter à la rubrique « Gouvernance – Rapports des comités – Comité des ressources humaines » à la page 54).

Tous les membres de notre comité RH ont acquis l'expérience pertinente suivante dans les domaines des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise et/ou avoir déjà siégé au comité de rémunération d'une société cotée en bourse ou autrement, et avoir assisté à des séances de formation continue à l'intention des membres du conseil et de ses comités. Les membres du comité RH doivent s'acquitter d'une vaste gamme de responsabilités en matière de gestion de talents, qui sont énoncées dans le mandat général de ce comité. Voici certains domaines d'expérience et champs d'expertise liés à la rémunération globale :

- expérience dans le domaine des ressources humaines (expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération (plus particulièrement la rémunération de membres de la haute direction);
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance et expérience des contrôles de risques internes, de l'évaluation des risques et de la communication des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité RH qui figurent aux pages 16 et suivantes et la description de leurs autres compétences et expérience qui sont décrites à la page 37.

### Conseillers en rémunération

Le comité RH a recours aux services de consultants externes indépendants pour obtenir des conseils et des consultations sur les questions de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs.

Depuis octobre 2018, Mercer (Canada) limitée (*Mercer*) a agi à titre de consultant indépendant auprès du comité RH. Elle était chargée à ce titre de fournir des données et des conseils susceptibles d'aider le comité RH à remplir son mandat.

Toutes les décisions et mesures prises par le comité RH et le conseil l'ont été en fonction de nombreux facteurs et éléments pouvant refléter dans certains cas l'information ou les conseils fournis par les conseillers.

Voici le total des honoraires (arrondis et taxes incluses) versés à Mercer pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction ou des services connexes qui ont été fournis au comité RH en 2020 et en 2019 :

Conseiller en rémunération	Honoraires pour services professionnels (en \$ CA)				
	Année	Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction		Autres honoraires <sup>2)</sup>	
Mercer (Canada) Limited <sup>1)</sup>	2020	54 114	\$	294 674	\$
	2019	240 931	\$	29 110	\$

Notes :

1. En 2020, Mercer a présenté une analyse comparative de la rémunération portant sur certains secteurs du marché qui a pris la forme d'un sondage sur la rémunération personnalisé dirigé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) aux fins de présentation de la requête en révision de tarifs de distribution et de transport auprès de la CEO. En 2019, Mercer a fourni des services de soutien en lien avec le processus de requête en révision de tarifs auprès de la CEO.
2. Cette analyse n'est pas reliée à la rémunération des membres de la haute direction. Même si le comité RH n'est pas tenu d'approuver le mandat lié à l'étude comparative de la CEO avant qu'il soit exécuté, le mandat est exécuté par un consultant de Mercer autre que le consultant de Mercer qui donne des conseils au comité RH. Les différents conseillers n'ont pas exigé d'autres honoraires que ceux concernant les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction en 2020 ou en 2019 pour des mandats confiés par le comité RH ou le conseil.

## B. Cadre de rémunération des membres de la haute direction

La Société est assujettie à un cadre de rémunération des membres de la haute direction établi conformément à la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et approuvé par le Conseil de gestion du gouvernement en mars 2019. La directive énonce certaines exigences applicables aux hauts dirigeants de Hydro One.

Hydro One est résolue à intéresser, à maintenir en poste et à motiver les employés talentueux dont elle a besoin pour mener à bien sa stratégie grâce à des programmes de rémunération raisonnables qui comprennent un salaire de base, une rémunération incitative à court et à long termes, un régime de retraite et des avantages sociaux, et ce, dans le respect du cadre de rémunération.

Ce cadre de rémunération demeure en place pour 2020 et il a été conçu en vue de respecter les exigences énoncées dans la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, qui a été promulguée par la Province le 15 août 2018.

Les principaux éléments du cadre de rémunération des membres de la haute direction comprennent, entre autres, ce qui suit :

- une rémunération directe totale maximale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1 500 000 \$ pour le président et chef de la direction en 2019 (1 531 500 \$ en 2020 qui reflète une hausse de 2,1 % calculée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario);
- une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant dépasser 75 % de la rémunération directe totale maximale du président et chef de la direction;
- la rémunération directe totale maximale peut être ajustée annuellement en fonction de l'IPC de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe totale maximale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction;
- le régime de retraite et les avantages sociaux auxquels ils ont droit ne peuvent être supérieurs à ceux offerts aux cadres non membres de la haute direction;
- les autres primes (dont les primes à la signature), les avantages indirects ou les options d'achat d'actions ne sont pas permis.

## C. Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés

En 2019, le conseil a retenu les services de Mercer pour qu'elle réalise un examen exhaustif du programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One. Dans le cadre de cet examen, Mercer a établi un groupe de comparaison aux fins de la rémunération, qu'elle a mis à jour en 2019 et qui est composé de 13 entreprises canadiennes, notamment de sociétés cotées en bourse des secteurs de l'énergie et des services publics et de grandes entreprises de services publics appartenant à des gouvernements. Ce groupe de comparaison a été établi en tenant compte de ce qui suit :

- les principales activités de Hydro One à titre de plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité au Canada;
- la dynamique unique de la structure de propriété complexe de Hydro One, société cotée en bourse dans laquelle la Province détient un investissement important;
- les considérations particulières inhérentes aux entreprises très réglementées qui ont de grandes répercussions sociales.

Ce groupe de comparaison a servi de base à la structure de rémunération directe totale des membres de la haute direction visés de Hydro One, qui doivent tous posséder des compétences pointues et une expérience avérée dans la direction d'entreprises complexes et de grande envergure. La rémunération des membres de la haute direction visés de Hydro One a été structurée en vue de répondre aux exigences de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, c'est pourquoi elle ne cible aucun rang centile (comme la médiane) de ce groupe de comparaison. Cela dit, l'étude des pratiques des entreprises comparables et de la philosophie en matière de rémunération de Hydro One montre que la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés se compose de leur salaire de base et, dans une proportion importante, de la rémunération conditionnelle liée au rendement, ce qui cadre avec des mesures de rendement claires et les attentes des actionnaires à court terme et à long termes.

Pour plus de détails sur la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés en 2020, se reporter à la rubrique « Composition de la rémunération cible » à la page 85.

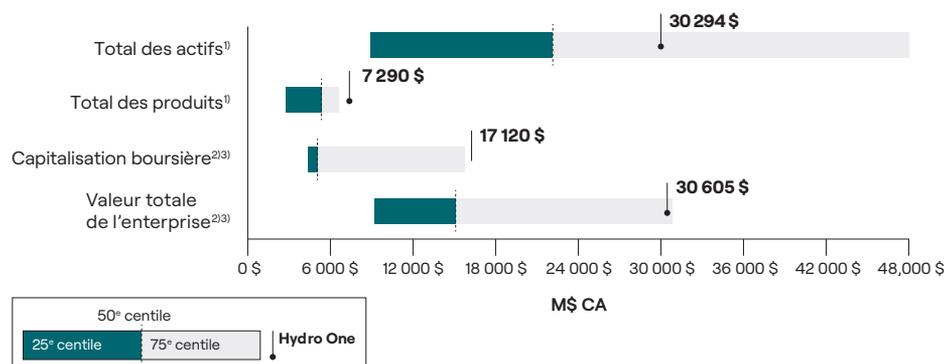
### Groupe de comparaison principal aux fins de la rémunération

Les entreprises comparables ont été sélectionnées en fonction d'un certain nombre de considérations, comme le secteur, la taille et la structure de propriété (entreprises des secteurs privés et publics). Les entreprises choisies avaient une taille similaire à celle de Hydro One, qui se situe actuellement au-dessus du 50<sup>e</sup> centile du groupe de comparaison pour chaque critère étudié.

#### Groupe de comparaison aux fins de la rémunération

Entreprises du secteur privé	Entreprises du secteur public
AltaGas Ltd.	British Columbia Hydro and Power Authority
ATCO Ltd.	ENMAX Corporation
Emera Incorporated	Hydro-Québec
Fortis Inc.	Ontario Power Generation Inc.
Inter Pipeline Ltd.	Toronto Hydro Corporation
Keyera Corp.	
Pembina Pipeline Corporation	
TransAlta Corporation	

## Analyse du groupe de comparaison



### Notes :

1. Le total des actifs et le total des produits sont calculés à l'aide des données pour la période de 12 mois la plus récente close le 31 décembre 2020. Les renseignements fournis dans ce diagramme ont été dressés par Mercer au moyen de données obtenues auprès de S&P Capital IQ.
2. La capitalisation boursière de Hydro One se chiffrait à quelque 17 milliards de dollars et la valeur totale de son entreprise, à quelque 31 milliards de dollars au 31 décembre 2020.
3. La capitalisation boursière correspond au produit de la multiplication du nombre d'actions ordinaires en circulation par le cours de clôture, et la valeur totale de l'entreprise correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette. Les entreprises du secteur public sont exclues de ces statistiques, car il est impossible d'en calculer la capitalisation boursière et la valeur totale de l'entreprise.

## D. Gouvernance liée à la rémunération

### i) Processus de gestion des risques

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One est structuré de manière à créer un équilibre approprié entre les risques et les récompenses conformément au profil de risque de la Société et à faire en sorte que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs par les membres de la haute direction, le tout dans le respect des restrictions législatives. Les pratiques d'atténuation des risques comprennent les pratiques de rémunération décrites ci-après. Le comité RH passe en revue chaque année les pratiques de rémunération de Hydro One pour assurer qu'elles cadrent avec les plans stratégiques, le profil de risque et les principes de gestion des risques de la Société.

### ii) Pratiques de rémunération

Pratique	Description
<b>Exigences relatives à la propriété d'actions<sup>9)</sup></b>	Pour mieux harmoniser les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires, la Société dispose d'exigences relatives à la propriété d'actions qui sont établies en fonction du niveau du poste. Les membres de la haute direction de la Société sont donc assujettis à des exigences relatives à la propriété d'actions qu'ils peuvent remplir au moyen de la propriété directe ou véritable d'actions ordinaires de la Société, de droits différés à la valeur d'actions de la direction (les <i>DDVA de la direction</i> ), d'attributions liées au rendement au titre du RILT avec règlement en espèces, jusqu'à hauteur de 25 % <sup>1)</sup> et/ou de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (les <i>DVAAR</i> ) dont les droits sont acquis en fonction de l'écoulement du temps et qui ont été octroyés aux termes des anciens régimes incitatifs à long terme. Les personnes ont sept ans <sup>2)</sup> à compter a) de la date de clôture du premier appel public à l'épargne portant sur les actions de Hydro One réalisé en novembre 2015 ou, si cette date est postérieure, b) de la date à laquelle elles sont devenues assujetties pour la première fois aux exigences relatives à la propriété d'actions. Les membres de la haute direction qui sont promus à un poste dont l'exigence relative à la propriété d'actions est plus élevée ont jusqu'au septième anniversaire de la date de leur promotion pour respecter cette nouvelle exigence. Les membres de la haute direction doivent généralement maintenir le seuil de propriété indiqué à la date de leur départ à la retraite durant 24 mois (dans le cas du président et chef de la direction) ou 12 mois (dans le cas des autres membres de la haute direction).

## Pratique

Afin de déterminer si l'exigence est respectée, on tient compte d'une tranche de 25 % de la valeur cible de l'attribution au titre du RILT avec règlement en espèces au cours de la période d'acquisition des droits. Cette pratique reflète l'incapacité de la Société d'octroyer des attributions fondées sur des titres de capitaux propres (dont il serait tenu compte aux fins du respect de l'exigence) selon le cadre de rémunération de la haute direction actuel. On s'attend à ce qu'au moment de l'acquisition des droits rattachés aux attributions au titre du RILT avec règlement en espèces, les hauts dirigeants utilisent une partie du produit pour acheter des actions ordinaires. Une fois que les droits rattachés aux attributions réglées en espèces ont été acquis, on n'en tient pas compte afin de déterminer si l'exigence relative à la propriété d'actions est respectée.

Les exigences relatives à la propriété d'actions établies en fonction d'un multiple du salaire de base annuel<sup>3)</sup> sont indiquées ci-après :

Président et chef de la direction	3x
Vice-présidents directeurs ou l'équivalent qui relèvent directement du président et chef de la direction	2x
Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou l'équivalent, et vice-présidents ou l'équivalent	1x

**Interdiction de couverture** Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés d'acheter des instruments financiers qui sont destinés à couvrir, à neutraliser ou à autrement réduire ou limiter leur risque économique, y compris une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres de la Société accordés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par ces personnes ou de par ailleurs compromettre l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Les opérations interdites comprennent les stratégies de couverture, les opérations visant la monétisation de titres de capitaux propres, les opérations comportant des ventes à découvert, des options de vente, des options d'achat, des contrats de change, des dérivés et d'autres types d'instruments financiers (dont des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur titres de capitaux propres, des tunnels et des fonds négociés en bourse), ainsi que le nantissement ou l'octroi de quelque autre sûreté que ce soit à l'égard des titres de capitaux propres de la Société à titre de garantie d'un prêt lorsque le recours est limité au titre donné en garantie.

**Interdiction d'opérations** Il est interdit aux membres de la haute direction d'effectuer des opérations sur les titres de Hydro One pendant notre période d'interdiction des opérations et à tout autre moment où ils ont en leur possession d'information importante encore inconnue du public.

**Ajustements de la rémunération incitative – principes et pratiques** Hydro One est déterminée à atteindre toutes les cibles fixées au début de la période de référence de la rémunération incitative. Il pourrait cependant y avoir des circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la direction.  
En 2019, le comité RH a établi des principes et des pratiques concernant les ajustements de la rémunération incitative. Ces principes et ces pratiques ont pour but de préciser les circonstances et la procédure à suivre pour tenir compte de circonstances exceptionnelles.

**Récupération** Les membres de la haute direction peuvent être appelés à renoncer à leurs attributions incitatives en cours et à rembourser la rémunération incitative qui leur a déjà été versée en cas, notamment, de faute, d'inexactitude importante dans les résultats financiers de Hydro One, d'erreur dans une mesure financière ou une mesure d'exploitation utilisée pour établir le montant de la rémunération incitative, ou si les lois, les règles des bourses ou d'autres exigences réglementaires applicables les y obligent. Cette mesure s'applique aux primes en espèces, aux options, aux DVALR, aux DVAAAR, à d'autres mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres ainsi qu'aux attributions liées au rendement au titre du RILT avec règlement en espèces qui leur ont été octroyés, qu'ils soient acquis ou non, y compris ceux qui ont déjà été payés ou réglés.

### Notes :

1. Les attributions au titre du RILT avec règlement en espèces, qui mettent l'accent sur les paiements liés au rendement, ont été créées pour poursuivre l'harmonisation entre le rendement de la Société et les intérêts des actionnaires. Aux fins du calcul de l'exigence, 25 % de la valeur cible de l'attribution annuelle au titre du RILT avec règlement en espèces est prise en compte au cours de la période d'acquisition des droits. Dès l'acquisition des droits et le règlement en espèces, les attributions ne sont plus prises en compte aux fins du respect de l'exigence.
2. Le délai pour respecter l'exigence relative à la propriété des actions par les membres de la haute direction est passé de cinq à sept ans le 25 mars 2019.
3. Le multiple du salaire de base du président et chef de la direction est passé de 5 à 3, celui des vice-présidents directeurs, de 3 à 2, et celui de tous les autres membres de la direction est demeuré à 1.

### iii) Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Chez Hydro One, nous nous sommes engagés à exercer nos activités de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental et social et à travailler en partenariat avec nos clients et les parties prenantes des collectivités pour bâtir un avenir plus lumineux pour tous. Nous comprenons que notre rendement à long terme dépend de la capacité d'intégrer le développement durable dans tous les aspects de nos activités et nous sommes conscients que les décisions que nous prenons aujourd'hui joueront un rôle clé dans la création d'un avenir plus durable.

Hydro One établit la rémunération directement en fonction d'une variété de mesures ESG aux termes de notre régime de rémunération incitative à court terme. La carte de pointage de l'équipe 2020 comprend des mesures liées à la sécurité, à la fiabilité du réseau et à la clientèle, qui s'ajoutent à une variété d'indicateurs ESG particuliers inclus dans les différentes cartes de pointage.

Hydro One continue de renforcer son engagement envers les questions ESG, en mettant l'accent sur trois domaines prioritaires où nous croyons pouvoir produire l'impact le plus important.

Changements climatiques et événements météorologiques extrêmes

Partenariats avec les collectivités et les Autochtones

Diversification des talents

Le conseil d'administration de Hydro One surveille les questions entourant le développement durable grâce à une structure de gouvernance et de comités solide. La surveillance et la responsabilisation pour les postes de direction incombent au chef du service à la clientèle et des affaires générales, tandis que le leadership est fourni par les hauts dirigeants responsables de domaines fonctionnels clés. En raison de la nature transversale de questions ESG, Hydro One a également un comité responsable du développement durable, dirigé par des hauts dirigeants, qui fournit des conseils stratégiques et son point de vue sur les questions de développement durable actuelles, émergentes et clés.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires à ce sujet dans le rapport sur le développement durable le plus récent de Hydro One. <https://www.hydroone.com/sustainability/>.

### iv) Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Ce vote vise à obtenir le point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction à chaque AGA.

Le conseil estime que le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

*« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 de la Société. »*

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif positif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

## E. Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction

Le processus décisionnel en matière de rémunération de Hydro One nécessite la participation de la direction, du comité RH, de conseillers externes en rémunération et, pour ce qui est de l'approbation définitive, du conseil. Le texte qui suit présente un aperçu général du processus que la Société a suivi par le passé pour établir la rémunération.

Afin de promouvoir une prise de décisions solides et une analyse serrée des recommandations et de s'assurer que les incidences sur les différentes parties prenantes sont considérées, les recommandations de la direction sont d'abord présentées à une première réunion du comité RH, puis examinées et recommandées au conseil pour approbation à une réunion ultérieure.

En tenant les discussions et les approbations à des réunions distinctes, nous estimons être en mesure d'élaborer des solutions réfléchies qui tiennent compte des incidences sur toutes nos parties prenantes. Au besoin, le comité RH ou le conseil peut demander une analyse supplémentaire.

En 2019, le comité RH a supervisé la mise en œuvre du cadre de rémunération des membres de la haute direction et, en 2020, il a assuré le suivi du programme de rémunération afin qu'il produise les résultats attendus et pour comprendre l'incidence de la pandémie sur les activités et les parties prenantes. Le comité RH pourrait apporter des ajustements au programme au fil du temps pour qu'il demeure conforme à la stratégie et aux objectifs à long terme de la Société, sous réserve des exigences de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One et de la directive émise en vertu de celle-ci.

Le tableau qui suit résume le processus de prise de décisions de la Société en matière de rémunération.

	Direction	Comité des ressources humaines	Conseillers en rémunération	Conseil
<b>Structure de la rémunération</b>	Élabore et recommande le programme de rémunération au comité RH	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération, et en recommande l'approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des recommandations fondées sur les pratiques exemplaires	Approuve le programme de rémunération, y compris les changements importants
<b>Choix des mesures de rendement et des cibles annuelles</b>	Établit des objectifs annuels pour la Société qui sont alignés sur sa stratégie, ainsi que des mesures de rendement pour les régimes incitatifs, y compris leur pondération	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération, et en recommande l'approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des informations sur les pratiques du marché	Approuve les mesures et les cibles de rendement
<b>Cibles établies pour la rémunération des membres de la haute direction</b>	Établit et recommande au comité RH une rémunération cible et une rémunération variable pour les membres de la haute direction	Recommande la rémunération cible du président et chef de la direction au conseil pour approbation  Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction	Aide le comité RH à établir la rémunération cible	Approuve la rémunération cible du président et chef de la direction
<b>Évaluation du rendement de la Société</b>	Recommande au comité RH les résultats liés au rendement de l'entreprise	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération et en recommande l'approbation par le conseil	Soutiennent le comité RH dans son examen des résultats liés au rendement de l'entreprise et déterminent si des ajustements sont nécessaires	Approuve les résultats liés au rendement
<b>Évaluation du rendement individuel</b>	Le président et chef de la direction évalue le rendement des employés qui relèvent directement de lui et fait des recommandations au comité RH au sujet de leur rémunération	Évalue le rendement du président et chef de la direction et fait des recommandations à ce sujet au conseil  Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction		Approuve les résultats liés au rendement du président et chef de la direction
<b>Rémunération sous forme d'attributions</b>	Le président et chef de la direction fait des recommandations relativement à la rémunération des employés qui relèvent directement de lui	Examine, fixe et approuve la rémunération des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction  Recommande la rémunération du président et chef de la direction au conseil pour approbation	Fournissent des analyses appuyant la prise de décisions sur la rémunération, s'il y a lieu	Approuve la rémunération du président et chef de la direction

L'équipe de direction de Hydro One, le comité RH et nos conseillers en rémunération jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction de la Société, ainsi que dans la gestion des risques liés à la rémunération.

## F. Éléments de la rémunération et décisions

### i. Membres de la haute direction visés

Aux fins des informations à fournir sur la rémunération, la présente analyse de la rémunération présente des informations sur le chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres de la haute direction qui sont les mieux rémunérés et qui ont fourni des services à la Société en 2020. Les membres de la haute direction visés pour 2020 sont les suivants :

Nom	Titre
Mark Poweska	Président et chef de la direction
Chris Lopez	Chef des finances
David Lebeter <sup>0</sup>	Chef de l'exploitation
Paul Harricks	Chef des affaires juridiques
Jason Fitzsimmons	Chef du service à la clientèle et des affaires générales

Note :

1. M. Lebeter a été nommé chef de l'exploitation et sa nomination a pris effet le 2 janvier 2020.

Les notices biographiques de nos membres de la haute direction en poste en date du 31 décembre 2020 sont les suivantes :

<p><b>Mark Poweska, 51 ans</b> <i>Président et chef de la direction</i></p>	<p>Se reporter à la notice biographique de Mark Poweska à la rubrique « Profil des administrateurs » à la page 22.</p>
<p><b>Chris Lopez, 46 ans</b> <i>Chef des finances</i></p>	<p>Chris Lopez est chef des finances de Hydro One Limited et de Hydro One Inc., poste qu'il a accepté après avoir été nommé chef de finances par intérim à la fin de 2018. M. Lopez s'est joint à Hydro One en 2016 à titre de premier vice-président, Finances et compte plus de 21 ans d'expérience à des postes aux responsabilités croissantes dans l'industrie des services publics au Canada et en Australie. À titre de chef des finances, M. Lopez est responsable de la fonction finance de l'entreprise, y compris la trésorerie et la fiscalité, l'audit interne, les relations avec les investisseurs, la gestion des risques, les régimes de retraite et les services partagés, dont la chaîne d'approvisionnement. Il assume également à l'heure actuelle la responsabilité de la stratégie et de la croissance, y compris Hydro One Telecom Inc. et les fusions et acquisitions.</p> <p>Avant de se joindre à l'entreprise, il a été vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions, chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015, et directeur de l'exploitation, Finances, chez TransAlta de 2007 à 2011, en Alberta, au Canada. Il a aussi occupé des postes au sein de la haute direction financière chez TransAlta, en Australie (son pays natal), de 1999 à 2007. En début de carrière, il a travaillé comme comptable financier chez Rio Tinto, en Australie.</p> <p>M. Lopez est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Edith Cowan en Australie et détient le titre de comptable agréé. Il a obtenu un diplôme d'études supérieures en gouvernance et en administration de l'institut australien des administrateurs de sociétés en 2007.</p>

<p><b>David Lebeter, 61 ans</b> <i>Chef de l'exploitation</i></p>	<p>David Lebeter est chef de l'exploitation de Hydro One Networks Inc. (HONI) depuis janvier 2020. Il est responsable des services de transport et de distribution de l'entreprise de services publics, y compris la construction, l'entretien, la gestion de la végétation ainsi que l'exploitation du réseau, la planification des actifs et l'ingénierie. Il a également la responsabilité de Hydro One Remote Communities Inc., qui sert les collectivités éloignées du grand nord de l'Ontario.</p> <p>M. Lebeter compte plus de 39 ans d'expérience dans les secteurs des services publics et de la foresterie et il est un leader éloquent et un ardent défenseur d'un milieu de travail sécuritaire et d'un personnel engagé.</p> <p>Avant de se joindre à l'organisation, il a occupé des postes de haute direction au sein de BC Hydro, notamment les postes de premier vice-président, Sécurité et de vice-président, Opérations de transport et de distribution sur le terrain. Il a passé 23 ans dans le secteur de la foresterie avant de se joindre au secteur des services publics, où il exerce des fonctions de direction au sein de l'exploitation.</p> <p>Il était auparavant membre du comité de direction de Smart Grid Northwest, membre du conseil des activités d'exploitation du Western Energy Institute et président du conseil de distribution de l'Association canadienne de l'électricité. Il détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.</p> <p>M. Lebeter est titulaire d'un baccalauréat en foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique et est forestier professionnel agréé. De plus, il détient un MBA pour cadres de l'Université Simon Fraser.</p>
<p><b>Paul Harricks, 66 ans</b> <i>Chef des affaires juridiques</i></p>	<p>Paul Harricks est chef des affaires juridiques de Hydro One Limited et de Hydro One Inc., où il dirige tous les aspects des activités de l'organisation relatives à la réglementation, aux affaires juridiques, à la conformité, à la gouvernance et à l'éthique commerciale. Avant de se joindre à Hydro One en septembre 2019, M. Harricks a pratiqué le droit durant 40 ans environ, travaillant longuement dans le secteur de l'énergie et des infrastructures et occupant le poste d'associé responsable du groupe de l'énergie de Gowling WLG Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l., important cabinet d'avocats canadien.</p> <p>Conseiller juridique et stratégique chevronné et de confiance, M. Harricks a obtenu des résultats fructueux dans les domaines de la distribution, du transport et de la production d'électricité et il a piloté diverses fusions et acquisitions de sociétés ouvertes et fermées.</p> <p>M. Harricks est un ancien administrateur de l'Association of Power Producers of Ontario et est actuellement président du comité de l'énergie du Toronto Region Board of Trade et siège également au Comité consultatif sur les politiques de ce dernier. Il a été membre actif de l'Association internationale du barreau. Il est également administrateur et membre du comité d'audit de Pioneering Technology Corp.</p> <p>M. Harricks est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School.</p>
<p><b>Jason Fitzsimmons, 50 ans</b> <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i></p>	<p>Jason Fitzsimmons est chef du service à la clientèle et des affaires générales de HONI. Occupant ce poste depuis août 2018, il supervise les fonctions de service à la clientèle, de relations externes, de communications et de marketing, de développement durable et de relations avec les peuples autochtones. Avant d'occuper ce poste, il était vice-président, Relations de travail de la Société.</p> <p>Possédant plus de 26 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité, M. Fitzsimmons est un leader fort respecté qui a fait ses preuves au chapitre de l'exécution de transformations à grande échelle et de l'établissement de liens solides avec des parties prenantes clés.</p> <p>Avant de se joindre à la Société en 2016, M. Fitzsimmons était chef des négociations à l'Association des hôpitaux de l'Ontario et a occupé un certain nombre de postes de direction au sein d'Ontario Power Generation, y compris celui de vice-président des ressources humaines de la division de l'énergie nucléaire.</p> <p>M. Fitzsimmons est conseiller en ressources humaines agréé reconnu pour sa vaste expérience dans la gestion des relations de travail et pour sa passion pour la santé et la sécurité au travail. Il est un ancien membre du conseil consultatif du Centre for Labour Management Relations de l'Université Ryerson et un ancien administrateur de l'Electrical Power Sector Construction Association.</p>

## ii) Éléments de la rémunération de 2020 et décisions relatives à la rémunération en 2020

La structure de rémunération de Hydro One comprend un salaire de base, une rémunération incitative à court terme, une rémunération incitative à long terme, un régime de retraite et des avantages sociaux.

Le tableau qui suit décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés et les objectifs de chacun.

	Élément	Forme	Objectifs
Fixe	Salaire de base	En espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intéresser et maintenir en poste des membres de la haute direction très compétents et expérimentés</li> <li>Procurer un revenu prévisible et stable</li> </ul>
	Prestations de retraite	Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des mécanismes de retraite viables et concurrentiels permettant d'intéresser et de maintenir en poste des employés talentueux</li> </ul>
	Prestations de retraite	Prestations collectives d'assurance maladie, vie et invalidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les employés à faire face à certains aléas de la vie et promouvoir la santé et le bien-être au moyen d'une rémunération indirecte</li> </ul>
Variable	Rémunération incitative à court terme	En espèces - Les membres de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de cette rémunération sous forme de droits différés à la valeur d'actions (DDVA de la direction)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager et récompenser l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise</li> <li>Harmoniser le rendement et les récompenses individuels avec les objectifs de l'entreprise</li> </ul>
	Rémunération incitative à long terme	Rémunération liée au rendement réglée en espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>Motiver les membres de la haute direction et faire concorder leurs intérêts avec la stratégie à long terme et les intérêts des actionnaires</li> <li>Encourager le rendement à long terme soutenu</li> <li>Équilibrer l'attention accordée aux résultats à court terme et à long terme</li> </ul>
	Régime d'actionariat des membres de la direction <sup>1)</sup>	Actions achetées sur le marché jusqu'à concurrence de 6 % du salaire de base, avec une cotisation de l'employeur de 50 % pouvant atteindre au plus 25 000 \$ par année	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la propriété d'actions et faire concorder plus étroitement les intérêts des employés avec ceux des actionnaires</li> </ul>

Note :

1. En 2015, la Société a aussi introduit des régimes d'octroi d'actions à l'intention des employés syndiqués admissibles. Même si ces régimes ne s'adressent pas aux membres de la haute direction de Hydro One (y compris les membres de la haute direction visés), ils font concorder plus étroitement les intérêts des employés syndiqués admissibles avec le succès de Hydro One. De plus, la Société a établi un régime d'actionariat des employés représentés par la Society of United Professionals (la SUP) pour permettre à certains employés admissibles qui sont représentés par la SUP de faire l'acquisition d'actions ordinaires de la Société d'une façon pratique et périodique au moyen de déductions à la source.

### a) Salaire de base

Le salaire de base est l'élément garanti de la rémunération. Il est établi en fonction du poste, du rendement individuel, de l'expérience opérationnelle et de la concordance avec le marché. Cet élément vise à permettre à Hydro One d'intéresser, de maintenir en poste et de motiver des employés qualifiés, y compris des membres de la haute direction. Les salaires de base sont conformes au cadre de rémunération des membres de la haute direction.

## Décisions relatives au salaire de base en 2020

Le tableau qui suit indique les augmentations du salaire de base des cinq membres de la haute direction visés en 2020. Les changements apportés au salaire de base reflètent les promotions des membres de la haute direction visés à de nouveaux postes de l'équipe de haute direction en 2019 et en 2020.

Conformément à notre pratique habituelle, les changements apportés aux salaires de base de 2020 ont été approuvés par le conseil en février 2020 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour tous les membres de la haute direction visés. La hausse de 2,1 % des salaires de base est conforme aux exigences énoncées dans le cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Membre de la haute direction visé	Salaires de base en 2019 <sup>0</sup>	Salaires de base en 2020 <sup>0</sup>	Variation en pourcentage
Mark Poweska	500 000 \$	510 500 \$	2,10 %
Chris Lopez	400 000 \$	408 400 \$	2,10 %
David Lebeter	– \$	400 000 \$	s. o.
Paul Harricks	375 000 \$	382 875 \$	2,10 %
Jason Fitzsimmons	370 000 \$	377 770 \$	2,10 %

Note :

1. Le salaire de base des membres de la haute direction visés au 31 décembre de l'année en question, qui figure dans ces colonnes, ne tient pas compte de tout calcul proportionnel pour les modifications apportées au salaire de base durant les exercices 2019 et 2020, respectivement, ni de la rémunération reçue lorsqu'il occupait un poste par intérim.

### b) Régime incitatif à court terme (RICT) de 2020

Le RICT de Hydro One a été conçu pour :

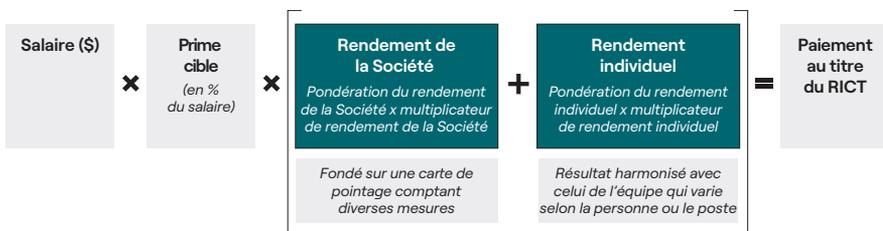
- offrir une rémunération conditionnelle concurrentielle, nécessaire pour intéresser, motiver et maintenir en poste les employés et les membres de la haute direction;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel;
- concentrer les efforts des participants sur les facteurs de création de valeur;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel.

Le RICT de la Société est offert à tous les employés à temps plein non syndiqués, y compris les membres de la haute direction. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du RICT.

Éléments du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
<b>Mode d'établissement des attributions</b>	Le montant de l'attribution est établi en fonction de la rémunération incitative cible du membre de la haute direction, du rendement de l'entreprise et du rendement individuel de la personne concernée. Pour les membres de la haute direction visés, les attributions sont pondérées comme suit : 80 % pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et 20 % pour l'atteinte des objectifs individuels.
<b>Rendement de l'entreprise</b>	Le rendement de l'entreprise est fondé sur des mesures financières et non financières qui visent à aligner le rendement de l'entreprise sur la stratégie de l'entreprise et qui sont expliquées en détail dans la carte de pointage de l'entreprise. <i>Mesures ESG et autres mesures non financières</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et sécurité – pour renforcer l'importance de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients</li> <li>• Satisfaction des clients – pour faire concorder les intérêts des employés avec ceux des clients</li> <li>• Programme de travaux – pour faire concorder les objectifs des employés avec ceux des autorités de réglementation et des clients</li> </ul> <i>Mesures financières</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfice net – pour accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le bénéfice</li> <li>• Économies de productivité – pour accroître la valeur pour les actionnaires en réduisant les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts liés au capital</li> </ul> Pour plus de renseignements au sujet des mesures de rendement et des résultats liés à la carte de pointage de la Société, se reporter aux pages 73 à 75.

<b>Éléments du régime incitatif à court terme</b>	<b>Incidence sur les attributions</b>
<b>Rendement individuel</b>	Le rendement individuel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement établis pour l'entreprise, les attributions étant différenciées pour les participants ayant donné un rendement supérieur. Se reporter aux principales réalisations de chacun des membres de la haute direction visé présentées aux pages 77 et suivantes.
<b>Fourchette des attributions</b>	Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 100 % de la rémunération incitative à court terme cible, pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs, et entre 0 % et 150 % de la rémunération incitative à court terme cible, pour les employés qui occupent un poste de premier vice-président (ou un poste d'un échelon inférieur), selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.
<b>Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil</b>	Le comité RH détermine si des ajustements sont nécessaires pour tenir compte d'événements ayant eu lieu au cours de la période de référence et recommande le multiplicateur du rendement global au titre du RICT au conseil pour approbation en appliquant les principes et les pratiques concernant les ajustements de la rémunération incitative.
<b>Paiement</b>	Les attributions peuvent être réglées en espèces ou, au gré du membre de la haute direction admissible, sous forme de DDVA de la direction. Les DDVA de la direction sont des actions fictives entièrement acquises qui donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et qui sont rachetables en espèces au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé.
<b>Récupération</b>	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

Le paiement au titre du RICT est calculé au moyen de la formule suivante.



Note :

Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RICT du chef de la direction et des vice-présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de l'attribution cible.

## Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2020

### 1. Carte de pointage du rendement de l'entreprise

La carte de pointage de l'entreprise de Hydro One (la *carte de pointage*) a été élaborée par la direction et approuvée par le conseil sur la recommandation du comité RH au début de 2020. Aucune modification n'a été apportée aux mesures ni aux cibles de la carte de pointage durant l'année. Les mesures d'évaluation du rendement de la carte de pointage ont été établies en fonction des objectifs et du plan d'affaires de Hydro One pour l'exercice et ont fixé des « seuils », des « cibles » et des « excédents » de rendement pour chacune de ces mesures. La carte de pointage de Hydro One est une carte de pointage équilibrée qui mesure des objectifs financiers et non financiers afin que l'entreprise se concentre sur des indicateurs de rendement clés qui accroissent la valeur pour les parties prenantes et qui concordent avec la stratégie de l'entreprise.

Pour établir les niveaux de rendement de chaque mesure de rendement, la direction modélise un large éventail de scénarios et fournit des données comparatives pour démontrer la rigueur et les facteurs d'extension incorporés dans les niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) par rapport aux entreprises similaires. En outre, Hydro One continue de surveiller les données comparatives et les nouvelles tendances pour s'assurer que sa démarche est appropriée et conforme aux pratiques exemplaires. Le comité RH, fort des observations reçues des conseillers indépendants, a eu l'occasion d'examiner et de modifier (au besoin) les mesures et les niveaux de rendement avant de recommander au conseil d'approuver la carte de pointage.

Les paiements aux termes du RICT en 2020 reposaient sur le rendement de Hydro One et le rendement individuel par rapport aux cartes de pointage. Pour établir le rendement de la Société, le comité RH a examiné l'évaluation, faite par la direction, du rendement de Hydro One par rapport aux niveaux de rendement préétablis pour chaque mesure de rendement et, se fondant sur cette analyse et son jugement éclairé, a approuvé le paiement découlant de ce rendement.

Hydro One accorde une grande importance à la responsabilité sociale de l'entreprise et décrit ses pratiques dans son rapport sur le développement durable annuel. La carte de pointage cadre avec les questions de développement durable qui importent le plus aux clients, aux employés, aux collectivités et aux actionnaires, comme la sécurité, l'amélioration de la fiabilité et de la satisfaction des clients.

Le tableau de la page suivante présente les mesures de rendement et les résultats connexes obtenus par Hydro One en 2020. Compte tenu des résultats de la Société, le comité RH a recommandé, et le conseil d'administration a approuvé, un multiplicateur de rendement global au titre du RICT de 115,08 % de la cible en 2020 pour l'entreprise.

● Atteint ou excède le budget    ● Sous le budget    ○ Sous le seuil    ● Rendement réel

Niveaux de rendement et résultat réel (représentent les réalisations de Hydro One en 2020)	Pondération	Résultat en pourcentage	Contribution à la carte de pointage de l'équipe
---	-------------	-------------------------	---

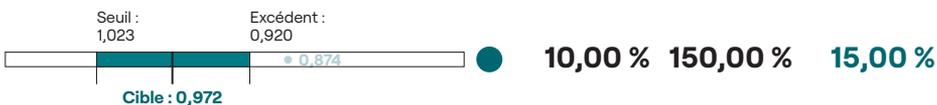
### Santé et sécurité (20 %)

Blessures graves et décès : incidents par tranche de 200 000 heures



### Santé et sécurité (20 %)

Incidents à signaler : incidents par tranche de 200 000 heures



### Fiabilité (10 %)

Fiabilité du réseau de transport : minutes par point de livraison (IDIMR)



Fiabilité du réseau de distribution : heures par client (IDIMR)



Niveaux de rendement et résultat réel  
(représentent les réalisations de Hydro One en 2020)

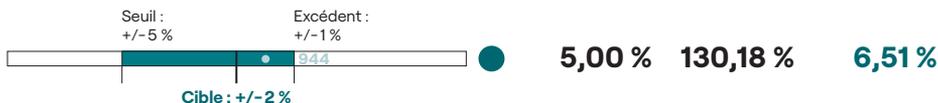
Pondération

Résultat en  
pourcentage

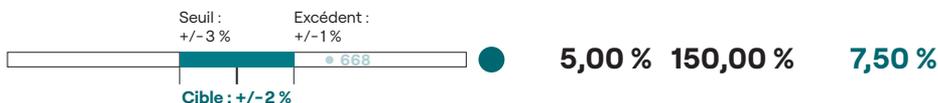
Contribution à la  
carte de pointage  
de l'équipe

### Programme de travaux (10 %)

Nouvelles mises en service de transport : variation (%) par rapport au budget approuvé de 931 M\$

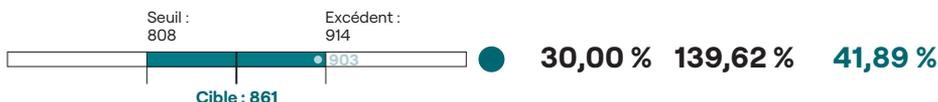


Nouvelles mises en service de distribution : variation (%) par rapport au budget approuvé de 664 M\$



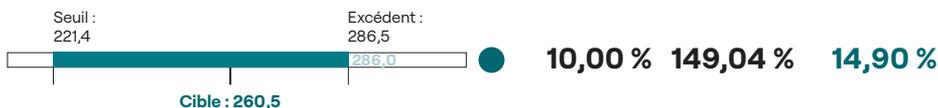
### Bénéfice net (30 %)<sup>1)</sup>

Bénéfice net pour les porteurs d'actions ordinaires ajusté : en M\$



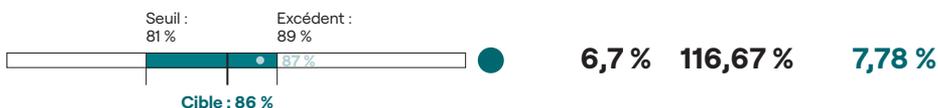
### Productivité (10 %)

Économies de productivité : en M\$



### Service à la clientèle (20 %)

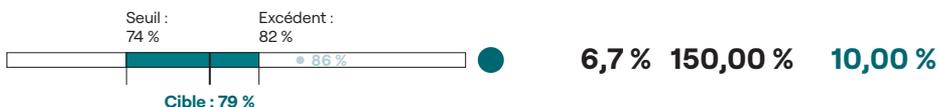
Clients résidentiels et petites entreprises : satisfaction des clients



Clients raccordés au réseau de transport et entreprises de distribution locale : satisfaction des clients



Clients commerciaux et industriels : Satisfaction des clients



**Total 115,08 %**

Même si Hydro One n'a pas atteint tous les objectifs de rendement en 2020, elle a réalisé des progrès importants pour la majorité de ses mesures clés :

- **Santé et sécurité** : En 2020, Hydro One a perdu un membre de son équipe dans des circonstances tragiques, soit une collision entre véhicules automobiles. Bien que nous n'ayons pas atteint notre cible au chapitre des blessures graves en 2020, nous prendrons les mesures nécessaires pour éviter les blessures graves et les décès en suivant les recommandations de l'équipe chargée de l'amélioration de la sécurité. Hydro One a continué de faire des progrès considérables au plan de la réduction du taux de blessures à signaler, celui-ci ayant diminué d'environ 90 % au cours des 10 dernières années.
- **Programme de travaux** : En 2020, Hydro One a continué de produire des résultats solides sur le plan de la fiabilité du réseau de transport, lesquels se sont améliorés de 42,2 % d'une année à l'autre. Bien que les résultats sur le plan de la fiabilité du réseau de distribution aient été inférieurs à la cible, Hydro One poursuivra ses efforts pour obtenir des résultats plus élevés dans ce portefeuille. Les résultats ont excédé les cibles pour le transport et l'ajout d'actifs de distribution mis en service par suite d'un leadership solide et d'une coordination entre les nombreux secteurs d'activité afin de mettre sur pause, de replanifier et de reprendre plusieurs projets en réponse à la pandémie.
- **Bénéfice net ajusté<sup>1)</sup>** : Le bénéfice net ajusté de 2020 pour les porteurs d'actions ordinaires s'est apprécié d'environ 5 % par rapport au budget, principalement en raison d'une hausse de la demande de pointe et de la consommation d'électricité.
- **Économies de productivité** : Nous avons réalisé des économies de productivité élevées, soit 286,0 M\$, principalement en raison de l'optimisation accélérée du parc, de mesures supplémentaires en matière de service à la clientèle, d'économies d'approvisionnement liées au matériel et aux services et des produits tirés de l'utilisation secondaire des terrains.
- **Satisfaction des clients** : Le taux de satisfaction des clients commerciaux et industriels a atteint un sommet inégalé de 86 %. Le taux de satisfaction de nos clients résidentiels et petites entreprises est demeuré élevé et a dépassé la cible de 1 %, tandis que celui des clients du réseau de transport a diminué en deçà de 4 %.

Note :

1. Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États-Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États-Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités courantes de Hydro One Limited par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou produits non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États-Unis, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited qui peut être consulté sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Voici certaines des principales réalisations de chaque membre de la haute direction visé en 2020 :

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
<b>Mark Poweska</b> <i>Président et chef de la direction</i>	<p>Sous la gouverne de M. Poweska, Hydro One a continué de transformer avec succès sa culture de la sécurité, à consolider son équipe de leadership, à améliorer ses relations avec ses parties prenantes clés et les autorités de réglementation et à obtenir l'appui de ses employés et l'adhésion à sa nouvelle vision, à sa mission et à sa stratégie d'entreprise.</p> <p>M. Poweska a amélioré la culture de la sécurité générale en dirigeant l'élaboration du plan de sécurité d'entreprise de Hydro One et en approuvant les 11 recommandations de son équipe chargée de l'amélioration de la sécurité, qui visent à permettre à la Société d'atteindre son objectif qui consiste à éviter les blessures susceptibles d'entraîner des handicaps et les décès. En outre, il a nommé un nouveau chef de la sécurité, établi le centre d'excellence en matière de sécurité de Hydro One, introduit les appels de sécurité pour tous les employés avec la participation de la direction du syndicat et amélioré la rigueur du processus de signalisation des accidents évités de justesse et la fréquence de ces accidents.</p> <p>Sous sa direction, Hydro One a lancé un programme de compétences en matière de leadership harmonisé avec la stratégie d'entreprise, introduit des forums sur la diversité et l'inclusion et fourni des formations sur les préjugés inconscients à l'équipe de haute direction. M. Poweska s'est personnellement engagé à soutenir la BlackNorth Initiative, dont l'objectif est de mettre fin au racisme systémique envers les Noirs et de créer des occasions pour les groupes sous-représentés. De plus, il a renforcé et diversifié son équipe de leadership grâce à des plans de planification de la relève et de formation maintenant en place qui ajoutent des critères de diversité au processus de recrutement de candidats talentueux. Outre la nomination d'un nouveau chef de la sécurité, M. Poweska a directement participé au processus de sélection du premier vice-président, Stratégie et croissance et du chef des ressources humaines, du vice-président, Distribution, du vice-président, Technologies et du vice-président, Relations autochtones de Hydro One, qui sont majoritairement des candidats issus de la diversité, et il approuvé ces nominations.</p> <p>En dépit des défis posés par la COVID-19, M. Poweska a dirigé avec succès l'exécution de la stratégie d'entreprise et le plan de travail de Hydro One grâce à des mesures prises dans l'ensemble des cinq domaines prioritaires. Le renforcement de la présence de Hydro One en Ontario et de sa réputation en tant que leader de premier plan et conseiller de confiance auprès des clients, des parties prenantes et des investisseurs clés représente un élément important de la stratégie d'entreprise. À cette fin, M. Poweska a réussi à redonner à la Société son statut de leader dans le secteur des services publics d'électricité en rencontrant régulièrement les investisseurs, les autorités de réglementation, les instances gouvernementales et d'autres parties prenantes clés, en participant en tant que conférencier principal à des conférences importantes dans le secteur, en obtenant le titre de leader de l'année dans le secteur de l'énergie décerné par l'Ontario Energy Association (OEA), en représentant la Société auprès du conseil consultatif du ministère de l'Énergie, en ayant été nommé président du conseil de l'OEA, et en siégeant aux conseils de l'Association canadienne de l'électricité et du Western Energy Institute.</p>

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
<p><b>Chris Lopez</b> <i>Chef des finances</i></p>	<p>Sous la direction de M. Lopez, le rendement total pour les actionnaires de Hydro One a atteint 18,5 % et la perception générale des investisseurs s'est améliorée de 10,2 %, les commentateurs ayant confirmé que les préoccupations au sujet de la nouvelle direction et de la surveillance des gouvernements et des autorités de réglementation s'étaient dissipées. Par conséquent, le cours des actions a affiché une solide performance durant l'année, s'appréciant de 14,2 % et surpassant ainsi le cours des actions de tous les pairs de Hydro One.</p> <p>De plus, la perception des porteurs de titres d'emprunt s'est améliorée et les agences de notation ont maintenu des évaluations élevées, assorties de perspectives stables et de commentaires favorables sur l'accès de Hydro One aux marchés des titres d'emprunt. Ces aspects positifs, conjugués à une émission de titres d'emprunt effectuée à un moment opportun, ont permis à Hydro One de réunir des liquidités substantielles avant la pandémie. Hydro One n'a donc pas subi la pression financière ressentie par bon nombre de sociétés au début de la pandémie. Grâce à la perception favorable des investisseurs à son égard et à ses évaluations de crédit élevées, elle a réussi à contracter des emprunts d'un montant total de 2,725 milliards de dollars à des taux concurrentiels durant l'année, soit plus du double des emprunts de l'année précédente, et à effectuer une émission de 425 millions de dollars dont le produit a été affecté au rachat de la totalité des actions privilégiées en circulation de Hydro One Limited, optimisant ainsi davantage la structure du capital de Hydro One.</p> <p>Les responsabilités de M. Lopez se sont élargies durant l'année et comprennent dorénavant le portefeuille stratégie et croissance ainsi que le mandat de surveiller et de maintenir la stratégie de la Société et d'exécuter son plan de croissance. En plus de recruter le premier vice-président, Stratégie et croissance, il a dirigé avec succès l'élaboration du plan de croissance harmonisé avec les stratégies et les objectifs d'entreprise et a établi un cycle de stratégie annuel ainsi que le bureau de mise en œuvre de la stratégie (BMS).</p> <p>M. Lopez et son équipe ont procédé aux acquisitions d'Orillia Power Distribution Corporation ainsi que des activités et des actifs de distribution de Peterborough Distribution Inc., dont l'intégration est presque terminée. De plus, ils ont atteint les taux de croissance cibles pour la base tarifaire et le bénéfice net de Hydro One ainsi que le bénéfice net de Telecom.</p> <p>M. Lopez a surveillé les efforts fournis par Hydro One pour mettre à jour et améliorer le programme de GRE grâce à des investissements importants en 2020. Le programme de GRE permet à Hydro One de mieux structurer ses activités de gestion des risques clés au sein de l'organisation et de les rendre plus visibles.</p> <p>En 2020, M. Lopez a surveillé le processus selon lequel Hydro One a réalisé de façon continue des économies de productivité, qui ont dépassé de 286 millions de dollars ou 41,4 % celles de 2019, tablant ainsi sur le succès obtenu par les années passées. Cette performance résulte de l'optimisation accélérée du parc, des nouvelles mesures en matière de service à la clientèle, des économies d'approvisionnement liées au matériel et aux services et des produits tirés de l'utilisation secondaire des terrains.</p> <p>Par ailleurs, M. Lopez s'est acquitté avec succès de la tâche qui consistait à surveiller l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route concernant les services partagés, s'assurant de leur harmonisation avec la stratégie d'entreprise et recourant aux technologies pour rationaliser les processus opérationnels. Il a continué de surveiller l'exécution de la stratégie immobilière de la Société.</p>

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
<p><b>David Lebeter</b>  <i>Chef de l'exploitation</i></p>	<p>Depuis qu'il s'est joint à Hydro One en janvier 2020, M. Lebeter a aidé à diriger le plan d'action mis de l'avant par la Société en réaction à la COVID-19 et s'est acquitté de ses responsabilités principales, qui consistaient à protéger les employés et à maintenir un approvisionnement sécuritaire et fiable en électricité pour les clients de Hydro One. Plus particulièrement, M. Lebeter a dirigé l'équipe responsable du centre des mesures d'intervention en cas d'urgence, qui a surveillé tous les aspects du plan d'action de la Société, y compris le retour sécuritaire au travail pour les employés de terrain et de bureau, qui représente un élément clé de l'amélioration de la culture de la sécurité et du rendement de Hydro One.</p> <p>Sous la gouverne de M. Lebeter, l'équipe responsable de la gestion de l'exploitation a mis la dernière main à la nouvelle stratégie en matière d'exploitation de Hydro One et commencé à la mettre en œuvre afin de soutenir la stratégie d'entreprise. La stratégie en matière d'exploitation est une feuille de route quinquennale comportant des objectifs, des éléments à livrer et des indicateurs de rendement clés pour chaque mesure d'entreprise.</p> <p>M. Lebeter surveille l'élaboration du plan d'investissement pour la requête en révision de tarifs conjointe de la Société présentée à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), en s'assurant de l'intégration dans la requête de toutes les améliorations demandées par la CEO ainsi que du respect du calendrier d'élaboration. Par ailleurs, il a amélioré l'information concernant le statut des projets d'investissement de Hydro One, qui démontre clairement les améliorations générales apportées au rendement du portefeuille.</p> <p>M. Lebeter a également surveillé l'intégration réussie d'Orillia Power Distribution Corporation ainsi que des activités et des actifs de Peterborough Distribution Inc. dans la famille de Hydro One durant l'année.</p> <p>M. Lebeter est cocommanditaire dirigeant de Mosaic, réseau multiculturel et groupe de ressources pour employés qui fait la promotion d'un milieu de travail plus diversifié, inclusif et équitable. Durant l'année, il a renforcé la structure organisationnelle et la diversité de l'équipe de gestion de l'exploitation grâce à l'embauche de deux nouveaux membres, ajoutant de la diversité sur les plans du genre, de l'ethnicité et de l'expérience, ce qui permettra ultimement d'approfondir le bassin de talents disponibles pour des promotions futures.</p>

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
<p><b>Paul Harricks</b> <i>Chef des affaires juridiques</i></p>	<p>En 2020, M. Harricks a dirigé avec succès les travaux juridiques et réglementaires de la Société à l'égard d'un certain nombre de projets critiques, de dossiers de gouvernance, d'occasions d'affaires et de questions liées à des politiques qui revêtent une importance stratégique considérable pour Hydro One.</p> <p>M. Harricks a dirigé avec succès l'appel concernant les actifs d'impôt différés interjeté devant la Cour divisionnaire de l'Ontario, qui s'est prononcée en faveur de Hydro One. Ce tribunal a annulé la décision de la CEO, qui est maintenant en voie d'appliquer l'avis du tribunal concernant la répartition des économies fiscales.</p> <p>Sous la gouverne de M. Harricks, Hydro One a mis sur pied une nouvelle fonction formelle et centralisée spécialisée dans la protection des renseignements personnels, a introduit un code de protection des renseignements personnels plus convivial pour les clients, a établi d'autres artefacts de confidentialité et a procédé à la première mise à l'essai annuelle du plan d'intervention en cas de d'atteinte à la vie privée, qui constituera entre autres la base de l'information annuelle en matière de cybersécurité publiée par Hydro One conformément aux exigences de la CEO.</p> <p>M. Harricks a surveillé les améliorations apportées au cadre de gouvernance de la Société, révisant ainsi le mandat et la structure des comités de gouvernance clés afin de mieux les harmoniser avec la stratégie d'entreprise de Hydro One. En outre, il a participé au renforcement des questions liées aux politiques en général en mettant à jour, par exemple, le système de classement du programme de gestion des dossiers et le calendrier de conservation des dossiers et en mettant sur pied une politique concernant les signatures électroniques.</p> <p>M. Harricks a dirigé l'élaboration de la nouvelle stratégie de réglementation de Hydro One, qui a été approuvée par le comité responsable de la gouvernance et de la réglementation en 2020.</p> <p>M. Harricks, qui pilote le dossier de présentation de la requête en révision de tarifs conjointe de la Société (la <i>requête</i>) auprès de la CEO, continue de recueillir des éléments de preuve et des documents en vue d'orienter le comité responsable de la requête, tout en tenant les hauts dirigeants et le conseil informés des nouveautés à cet égard.</p> <p>Sous la direction de M. Harricks, en 2020, la Société a fait l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation auprès de la ville d'Orillia ainsi que l'acquisition des activités et des actifs de distribution de Peterborough Distribution Inc. auprès de la ville de Peterborough.</p> <p>M. Harricks est l'un des commanditaires dirigeants du nouveau comité responsable de la politique stratégique, qui s'occupe d'un certain nombre de dossiers importants en 2020, dont les consultations de la CEO sur l'énergie distribuée, les coûts afférents à la COVID-19, la réglementation de la bande large et le processus de consultation du gouvernement sur la planification de l'énergie à long terme.</p>

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
<p><b>Jason Fitzsimmons</b>  <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i></p>	<p>Sous la direction de M. Fitzsimmons, Hydro One a amélioré l'expérience client et les taux de satisfaction des clients, ainsi que sa réputation en gagnant la confiance des clients, des collectivités et des partenaires autochtones durant la pandémie. De plus, elle a aidé 15 collectivités ontariennes à faire avancer leurs plans d'action en matière d'énergie et de climat.</p> <p>M. Fitzsimmons et son équipe ont amélioré le nouveau processus de branchement tant pour les clients résidentiels que pour les gros clients du réseau de distribution en le rationalisant, en le rendant plus transparent et plus accessible au moyen d'outils en ligne et en améliorant les niveaux de service en général. D'ailleurs, les résultats de sondages effectués après le branchement démontrent une hausse du taux de satisfaction des clients, qui est passé de 75 % en 2019 à 80 % en 2020.</p> <p>L'équipe du service à la clientèle a mené à bien 1 200 projets de conservation et de gestion de la demande de la SIERE pour des clients commerciaux et a soutenu 13 900 ménages à l'aide du fonds pour des frais abordables, ce qui s'est traduit par des économies sur les factures des clients d'environ 26 millions de dollars et des économies d'énergie de 180 millions de kilowatts/heure.</p> <p>M. Fitzsimmons a dirigé avec succès l'équipe du service à la clientèle et des affaires internes en vue de réaliser des économies de 7,9 millions de dollars découlant principalement d'efficacités et d'améliorations de la productivité. Avec un taux de 44 % de participation de sa clientèle à la facturation électronique, Hydro One figure dans le tiers supérieur des services publics canadiens selon un rapport d'évaluation récent publié par l'Association canadienne de l'électricité (l'ACÉ) pour ce qui est de l'inscription à la facturation électronique parmi les pairs de l'ACÉ.</p> <p>Sous la direction de M. Fitzsimmons, Hydro One a continué de consolider ses engagements en matière de ESG, de tisser des liens significatifs avec les collectivités autochtones et d'améliorer ses interactions avec elles et de faire progresser les travaux concernant l'appel à l'action no 94 du Rapport de la Commission de vérité et réconciliation. Parmi ses réalisations, on compte le fait que le Conseil canadien pour le commerce autochtone a fait passer Hydro One du niveau de certification Bronze au niveau de certification Argent dans le cadre de son programme de développement des relations avec les Autochtones destiné aux entreprises autochtones; la signature d'une convention d'engagement intérimaire avec l'Indigenous Transmission Limited Partnership à l'égard du projet Waasigan et la conclusion d'un partenariat avec GlobalMedic afin de fournir plus de 13 500 trousseaux d'aliments et de fournitures de sécurité à des collectivités des Premières Nations et du soutien à la Nation métisse dans le cadre du fonds d'aide de l'Ontario durant la pandémie.</p> <p>Le rapport sur le développement durable de Hydro One a renforcé l'engagement de la Société à réduire son empreinte environnementale, à conclure des partenariats significatifs et à diversifier la main-d'œuvre de Hydro One.</p> <p>M. Fitzsimmons et son équipe ont continué d'améliorer le statut de Hydro One comme marque de confiance. Les mesures prises par Hydro One afin de défendre les intérêts de ses clients et la création d'un programme d'aide en période de pandémie conjointement avec d'autres mesures de soutien de la clientèle ont contribué à ces résultats positifs.</p> <p>En 2020, le magazine <i>Report on Business</i> du quotidien <i>The Globe and Mail</i> a désigné M. Fitzsimmons comme l'un des 50 meilleurs dirigeants du Canada.</p>

## 2. Sommaire des décisions relatives au RICT

Le tableau qui suit présente un sommaire du paiement au titre du RICT de chaque membre de la haute direction visé établi en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement individuel, tel qu'il a été approuvé par le comité RH et le conseil d'administration.

Membre de la haute direction visé/poste principal	Cible du RICT (%) <sup>1)</sup>	Cible du RICT (\$) <sup>2)</sup>	Résultat de l'entreprise (%) <sup>3)</sup>	Résultat individuel (%) <sup>3)</sup>	Paiement au titre du RICT <sup>3)</sup>	Paiement au titre du RICT en pourcentage de la cible <sup>3)</sup>
<b>Mark Poweska</b> <i>Président et chef de la direction</i>	100 %	507 889 \$	115,08 %	100,00 %	507 889 \$	100,00 %
<b>Chris Lopez</b> <i>Chef des finances</i>	80 %	325 049 \$	115,08 %	100,00 %	325 049 \$	100,00 %
<b>David Lebeter</b> <i>Chef de l'exploitation</i>	80 %	319 126 \$	115,08 %	100,00 %	319 126 \$	100,00 %
<b>Paul Harricks</b> <i>Chef des affaires juridiques</i>	50 %	190 459 \$	115,08 %	100,00 %	190 459 \$	100,00 %
<b>Jason Fitzsimmons</b> <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i>	40 %	150 335 \$	115,08 %	137,00 %	179 596 \$	119,46 %

Notes :

1. Cible incitative en date du 31 décembre 2020.
2. Attribution incitative cible totale de 2020 (tenant compte du temps au service de l'entreprise, s'il y a lieu).
3. Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, MM. Poweska, Lopez, Lebeter et Harricks ont reçu des attributions au titre du RICT plafonnées à 100 % de l'attribution cible. Pour respecter cette exigence, le paiement total au titre du RICT a été limité à 100 % de la cible.

### c) Régime de rémunération incitative à long terme avec règlement en espèces

Le régime incitatif à long terme (RILT) de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération concurrentielle sur le marché;
- intéresser et maintenir en poste des employés très compétents et expérimentés;
- favoriser l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires;
- récompenser les membres de la haute direction pour la création de valeur à long terme.

Afin d'assurer le respect du cadre de rémunération des membres de la haute direction et d'éviter le dépassement par ces derniers des niveaux de rémunération maximaux, un RILT avec règlement en espèces a été introduit en 2019. Les attributions aux termes de ce régime ne sont pas liées au cours de l'action et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes. Par conséquent, aucune attribution fondée sur des actions ni aucune attribution d'options n'a été effectuée en 2020.

Il est important de noter que les attributions aux termes du RILT continuent de concorder étroitement avec les intérêts des actionnaires puisqu'elles sont entièrement liées au rendement et que les mesures de rendement sont établies en fonction du résultat par action, y compris l'exigence qu'il n'y ait aucune réduction du dividende durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence, et en fonction des économies de productivité.

Pour ce qui est des attributions au titre du RILT effectuées en 2020, une mesure du rendement total pour les actionnaires relatif (le *RTA relatif*) a été ajoutée pour mieux harmoniser la rémunération de la haute direction avec la création de valeur pour les actionnaires à long terme et cadrer avec notre philosophie de rémunération au rendement. Cette mesure compare le rendement total pour les actionnaires de Hydro One sur une période de trois ans avec celui de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.

L'ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres avait été adopté en 2015. Les premières attributions ont été octroyées en 2016 et la dernière attribution, en 2018. Les mesures de rendement aux termes de l'ancien régime reposaient sur le résultat par action et le taux de dividende comme il est expliqué ci-après. Pour obtenir des renseignements sur cet ancien régime de rémunération réglée en titres de capitaux propres, se reporter à la page 98.

Le RILT est offert aux membres de la haute direction et à certains employés non syndiqués de Hydro One, tel qu'il est établi par le comité RH. Les membres du conseil qui ne sont pas des employés n'ont pas le droit d'y participer. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du RILT actuel :

Éléments du régime incitatif à long terme	Incidence sur les attributions
<b>Types d'attributions</b>	RILT avec règlement en espèces : l'attribution sera réglée en espèces à l'avenir, si les critères de rendement précis sont remplis. Les attributions ne sont pas liées au cours de l'action et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes.
<b>Acquisition des droits</b>	Les droits rattachés aux attributions octroyées en 2020 sont acquis après la période de référence de trois ans (le 28 février 2023), sous réserve d'un multiplicateur de rendement fondé sur l'atteinte de mesures de rendement précises, sauf si le comité RH en décide autrement.
<b>Multiplicateur de rendement</b>	<p>Chaque attribution au titre du RILT avec règlement en espèces octroyée en 2020 est entièrement liée au rendement, sous réserve de l'atteinte de certains niveaux de rendement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 (la <i>période de référence</i>) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le résultat par action moyen sur trois ans (sous réserve d'un modificateur de taux – pondéré à 65 %;</li> <li>2. des économies de productivité sur trois ans – pondéré à 25 %;</li> <li>3. un RTA relatif sur trois ans (indice plafonné des services aux collectivités S&amp;P/TSX) – pondéré à 10 %.</li> </ol> <p>Les mesures d'évaluation du résultat par action et du RTA relatif démontrent l'engagement d'obtenir une croissance à long terme pour les actionnaires, tandis que la mesure de productivité est alignée sur la priorité stratégique de la Société de réaliser des gains d'efficacité opérationnels.</p> <p><i>Résultat par action moyen sur trois ans</i> : correspond au bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires durant la période, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation durant la période.</p> <p><i>Taux de dividende</i> : si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence baisse sous le taux de dividende trimestriel annualisé à la date de l'attribution, un modificateur de 0 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action. Si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence ne baisse pas sous le niveau à la date de l'attribution, un modificateur de 100 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action.</p> <p><i>Mesure de productivité sur trois ans</i> : l'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Les économies dégagées ont été quantifiées et intégrées dans le plan d'affaires compte tenu de l'avantage mutuel pour les clients et les actionnaires.</p> <p><i>RTA relatif</i> : mesure le rendement total pour les actionnaires de Hydro One sur la période de référence par rapport au rendement total pour les actionnaires pour l'indice plafonné des services aux collectivités S&amp;P/TSX pendant la même période.</p>
<b>Fourchette des attributions</b>	Le paiement au titre du RILT est fonction du multiplicateur de rendement global, lequel est basé sur le résultat par action moyen sur trois ans (pondéré à 65 %) assorti d'un modificateur du taux de dividende, sur la productivité (pondéré à 25 %) et sur le RTA relatif (pondéré à 10 %). Selon le cadre de rémunération des membres de la haute direction, l'attribution totale est assujettie à paiement maximal global de 100 % pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs et de 150 % pour tous les autres employés.
<b>Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil</b>	Le comité RH juge si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements survenus durant la période de référence et recommande au conseil d'approuver le multiplicateur de rendement, après avoir appliqué les principes et les pratiques d'ajustement de la rémunération incitative.
<b>Récupération</b>	Des sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

## Décisions relatives à la rémunération incitative à long terme en 2020

En 2018, les administrateurs en poste à ce moment-là avaient établi des mesures de rendement en fonction du résultat par action moyen sur trois ans et un modificateur du taux de dividende pour les attributions de DVALR de 2018 octroyées aux termes de l'ancien RILT avec règlement en titres de capitaux propres, tel qu'il est indiqué ci-après. Ces cibles ont été fondées sur les cibles de bénéfice net ajusté du plan d'affaires pour la période allant de 2018 à 2020. Pour établir les niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) correspondant aux multiplicateurs de rendement, la direction a fourni au comité RH des modélisations d'un large éventail de scénarios pour démontrer la rigueur et les facteurs d'extension incorporés dans les niveaux de rendement.

En 2019, le comité RH a recommandé, et le conseil a jugé approprié d'approuver, un ajustement du résultat par action cible pour l'indemnité associée au projet d'acquisition d'Avista Corporation qui s'est répercutée sur le bénéfice net (réduction de 140 millions de dollars en 2019 et de 29 millions de dollars en 2018). Cet ajustement a été apporté afin que les employés qui participent aux programmes de rémunération incitative qui comportaient comme mesure de rendement le résultat par action soient récompensés pour le rendement des activités qui relèvent raisonnablement d'eux.

Au cours de la période de référence de 2018 à 2020, le résultat par action ajusté moyen sur trois ans de Hydro One s'est élevé à 1,47 \$ entraînant un multiplicateur de rendement de 200 % pour les attributions de DVALR de 2018. Puisque le taux de dividende moyen n'a pas baissé durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence de trois ans, le modificateur du taux de dividende des DVALR de 2018 s'est chiffré à 100 %. Ces résultats reflètent le rendement financier soutenu de l'entreprise de 2018 à 2020.

Sauf MM. Lopez et Fitzsimmons, aucun membre de la haute direction visé actuel ne s'est vu octroyer des DVALR en 2018.

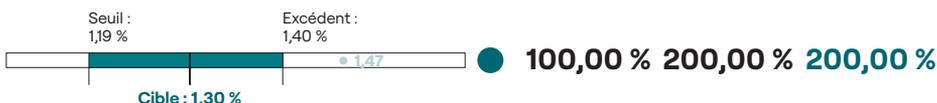
## Évaluation du rendement en fonction du résultat par action



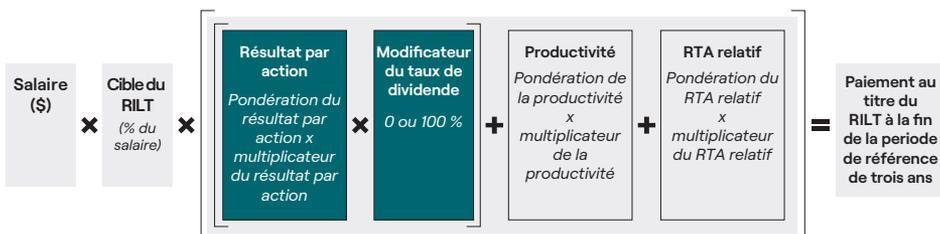
Niveaux de rendement et résultat réel (résultat obtenu par Hydro One pour la période de 2018 à 2020)	Pondération	Résultat en pourcentage	Multiplicateur global
---	-------------	-------------------------	-----------------------

### Résultat par action (100 %)

Résultat par action moyen sur trois ans (pondération de 100 %)



## Attributions au titre du régime incitatif à long terme en 2020



Note : Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RILT avec règlement en espèces pour le chef de la direction et les vice-présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de la cible.

Tel qu'il a été décrit précédemment, afin de respecter le cadre de rémunération des membres de la haute direction, Hydro One est passée d'un RILT fondé sur des actions à un RILT avec règlement en espèces. Les mesures de rendement de ce régime sont le résultat par action moyen sur trois ans assorti d'un modificateur du taux de dividende (similaire aux anciennes attributions aux termes du RILT), la productivité sur trois ans et le RTA relatif.

L'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Toutes les améliorations de productivité connues et prévues pouvant être quantifiées font partie du plan d'affaires qui comporte également des obligations claires sur la réalisation des économies prévues. Les cibles de productivité sur trois ans sont directement alignées sur les engagements de productivité présentés dans le plan d'affaires approuvé pour 2020 à 2025.

Le rendement en fonction du RTA relatif de Hydro One est comparé au rendement de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX parce que cet indice reflète un groupe établi de sociétés canadiennes cotées en bourse œuvrant dans le même secteur que Hydro One.

Les attributions au titre du RILT octroyées aux membres de la haute direction visés en 2020 sont présentées dans le tableau ci-après.

Membre de la haute direction visé	Valeur des attributions fondées sur des actions <sup>1)</sup>	Attributions fondées sur des options <sup>1)</sup>	Valeur des attributions réglées en espèces <sup>2)</sup>	Valeur totale des attributions
Mark Poweska	0 \$	0 \$	500 000 \$	500 000 \$
Chris Lopez	0 \$	0 \$	400 000 \$	400 000 \$
David Lebeter	0 \$	0 \$	400 000 \$	400 000 \$
Paul Harricks	0 \$	0 \$	375 000 \$	375 000 \$
Jason Fitzsimmons	0 \$	0 \$	314 500 \$	314 500 \$

Notes :

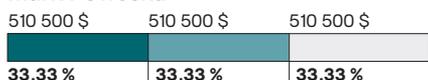
1. Aucune attribution fondée sur des actions ni aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2020.
2. La valeur du RILT avec règlement en espèces ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération en 2020, car les droits rattachés aux attributions ne seront pas acquis avant 2023.

#### d) Composition de la rémunération cible

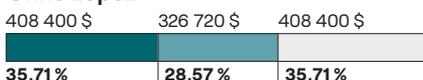
La composition de la rémunération cible est conforme au cadre de rémunération des membres de la haute direction et de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One et reflète la philosophie de Hydro One en matière de rémunération en mettant l'accent sur la rémunération au rendement et la rémunération conditionnelle, qui représentent de 55,56 % à 66,67 % de la rémunération totale du membre de la haute direction visé. Le tableau qui suit présente un sommaire de la composition de la rémunération cible de chaque membre de la haute direction visé.

#### Composition de la rémunération cible<sup>1)2)</sup>

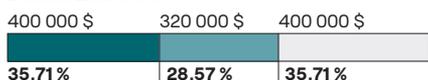
##### Mark Poweska



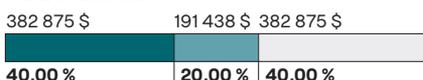
##### Chris Lopez



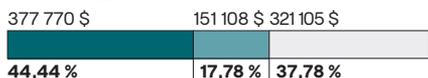
##### David Lebeter



##### Paul Harricks



##### Jason Fitzsimmons



- Salaire de base
- Incitatif à court terme
- Incitatif à long terme

Notes :

1. Le salaire de base reflète le salaire de base annualisé en date du 31 décembre 2020.
2. Les cibles incitatives à court et à long terme sont établies en fonction du salaire de base en date du 31 décembre 2020.

#### e) Prestations de retraite

##### Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Hydro One a établi un RRCD enregistré conçu pour :

- intéresser et maintenir en poste les employés;
- réduire et à stabiliser les coûts au fil du temps comparativement au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One;
- promouvoir le partage de la responsabilité de l'épargne de retraite entre Hydro One et ses employés.

Le tableau qui suit présente un résumé des modalités principales du RRCD de Hydro One.

<b>Admissibilité</b>	Les employés non syndiqués admissibles embauchés le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 ou après cette date ainsi que les employés non syndiqués embauchés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles à participer au régime de retraite à prestations déterminées ou n'avaient pas fait le choix irrévocable d'y participer en date du 30 septembre 2015. Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD.
<b>Cotisations de l'employé</b>	Cotisations obligatoires correspondant à au moins à 4 % des gains ouvrant droit à pension et à au plus 6 % des gains ouvrant droit à pension, sous réserve du plafond indiqué à la rubrique « Régime de retraite complémentaire » ci-après.
<b>Cotisations de l'employeur</b>	Hydro One verse des cotisations correspondant à celles de l'employé.
<b>Gains ouvrant droit à pension</b>	Salaires de base, majorés de la rémunération incitative à court terme réelle (correspondant au plus à 50 % du salaire de base).
<b>Régime complémentaire</b>	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, une fois que les cotisations totales de l'employé et de l'employeur pour l'année civile ont atteint le niveau maximal autorisé aux termes d'un régime de retraite enregistré, comme le prévoit la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada), l'employé cesse de cotiser et les cotisations d'employeur sont créditées à un compte de régime de retraite complémentaire théorique au profit de l'employé. Le régime de retraite complémentaire théorique a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2017 et remplace un régime d'épargne non enregistré auquel étaient versées des cotisations d'employeur, déduction faite des impôts.

#### f) Régime d'actionariat des membres de la direction

Hydro One appuie fortement la propriété d'actions par ses employés et, en conséquence, a mis en place un régime d'actionariat à l'intention des employés non syndiqués (le régime d'actionariat des membres de la direction). Le régime offre aux participants l'occasion d'acquérir des actions ordinaires achetées sur le marché au moyen de déductions à la source. Ce régime vise :

- à promouvoir une culture d'actionariat auprès des employés non syndiqués;
- à harmoniser les intérêts des employés non syndiqués avec ceux des actionnaires;
- accroître l'intérêt des employés à l'égard du rendement de Hydro One et l'harmonisation avec celui-ci.

Tous les employés réguliers qui ne sont pas représentés par un syndicat et qui comptent au moins six mois de service continu auprès de la Société avant la date de leur adhésion au régime ont le droit de participer. Un résumé des éléments du régime d'actionariat des membres de la direction est fourni ci-après :

Élément	Description
<b>Provenance des actions</b>	Les actions sont achetées sur le marché au cours en vigueur (aucun effet de dilution).
<b>Cotisations de l'employé</b>	Entre 1 % et 6 % du salaire de base, au moyen de déductions à la source.
<b>Cotisations de l'employeur</b>	Hydro One verse des cotisations correspondant à 50 % des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année.
<b>Acquisition des droits</b>	Les droits rattachés à toutes les actions achetées au moyen des cotisations sont acquis immédiatement.

### g) Autres avantages sociaux

Les membres de la haute direction visés (sauf ceux qui bénéficient de droits acquis) ne sont admissibles à aucun des autres avantages indirects qui ne sont pas offerts aux employés non syndiqués, conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction et à la directive.

### h) Exigences en matière d'actionnariat

Le tableau ci-après présente des renseignements quant à la conformité de chaque membre de la haute direction visé avec les exigences en matière d'actionnariat au 31 décembre 2020. Tous les membres de la haute direction visés sont en voie de satisfaire ou ont satisfait à ces exigences.

Les exigences en matière d'actionnariat continuent de soutenir l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires comme suit :

- l'acquisition d'actions dans le cadre du régime d'actionnariat des membres de la direction (tous les membres de la haute direction visés sont actuellement des participants);
- la participation volontaire au régime de DDVA de la direction;
- les mesures de rendement choisies pour la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces (résultat par action, productivité et RTA relatif).

Membre de la haute direction visé	Exigences en matière d'actionnariat		Valeur des avoirs (\$)				Conformité avec les exigences en matière d'actionnariat		
	Multiple du salaire	Valeur (\$)	Actions ordinaires <sup>(2)</sup>	DVAAR <sup>2)</sup>	DDVA <sup>2)</sup>	RILT avec règlement en espèces <sup>3)</sup>	Valeur totale des avoirs	Niveau de propriété exprimé en un multiple du salaire <sup>4)</sup>	Respect de la date limite <sup>5)</sup>
Mark Poweska	3,0x	1 531 500	54 625	0	67 047	250 000	371 672	0,7x	6 mai 2026
Chris Lopez	2,0x	816 800	444 505	167 435	860 907	200 000	1 672 847	4,1x	Atteint
David Lebeter	2,0x	800 000	827	0	0	100 000	100 827	0,3x	27 janv. 2027
Paul Harricks	2,0x	765 750	18 181	0	0	187 500	205 681	0,5x	9 sept. 2026
Jason Fitzsimmons <sup>6)</sup>	1,0x	377 770	258 850	198 631	0	157 250	614 731	1,6x	Atteint

#### Notes :

1. Les actions ordinaires comprennent les actions acquises dans le cadre du régime d'actionnariat des membres de la direction, les avoirs personnels et les actions dont les droits sont acquis. Elles ne comprennent pas les DVALR de 2018 dont les droits ont été acquis le 28 février 2021.
2. Les valeurs sont fondées sur la plus élevée des valeurs suivantes : 1) le prix d'acquisition/d'octroi par action des actions ordinaires à la date d'octroi ou d'achat, et 2) le cours de l'action le 31 décembre 2020. Les DDVA ne comprennent pas les DDVA de la direction octroyés en 2021 à l'égard du RICT de 2020.
3. Aux fins des exigences en matière d'actionnariat, une tranche de 25 % de la valeur des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces en cours est incluse dans les avoirs totaux des membres de la haute direction visés. Dès l'acquisition des droits et le règlement en espèces, les attributions ne sont plus prises en compte aux fins du respect de l'exigence.
4. Établi en fonction de la valeur totale des avoirs divisée par le salaire de base du membre de la haute direction visé en date du 31 décembre 2020.
5. La date limite correspond au septième anniversaire de la plus tardive des éventualités suivantes : 1) la clôture du premier appel public à l'épargne relatif aux actions ordinaires de Hydro One; 2) la date à laquelle le dirigeant est devenu assujéti à ces exigences pour la première fois; et 3) la date à laquelle le dirigeant a été promu. La date limite indiquée dans le tableau ci-dessus concerne les membres de la haute direction visés qui n'avaient pas satisfait aux exigences en matière de propriété en date du 31 décembre 2020.
6. L'exigence relative à la propriété d'actions de M. Fitzsimmons correspond à 1,0 fois son salaire puisqu'il occupe un poste équivalant à celui de premier vice-président.

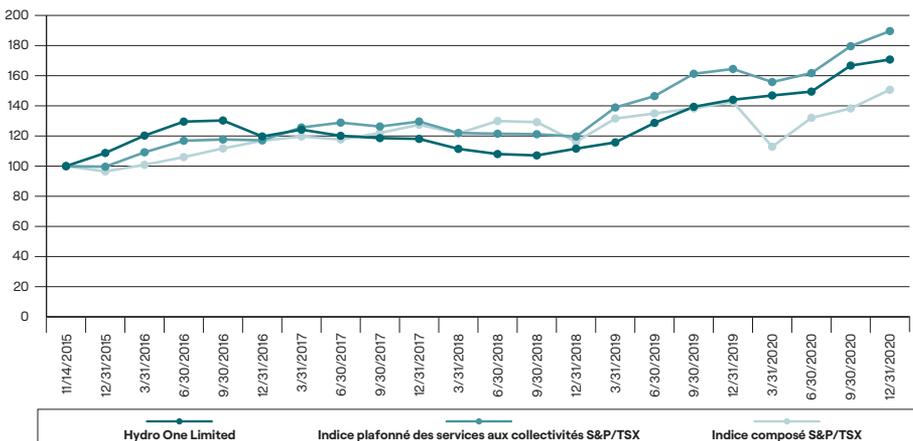
## G. Information sur la rémunération

### i. Rendement des actions

Le graphique suivant compare le rendement cumulatif total d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Hydro One de la clôture du premier appel public à l'épargne (le PAPE) de la Société le 5 novembre 2015 (au prix d'offre initial de 20,50 \$) jusqu'au 31 décembre 2020 au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.

#### Comparaison du rendement total cumulatif sur 50 mois<sup>1)</sup>

Dans l'hypothèse d'un placement initial de 100 \$  
Décembre 2020



Note :

- Hydro One est devenu un émetteur assujéti le 29 octobre 2015. Le cours des actions ordinaires de Hydro One à la clôture du PAPE, avant l'ouverture des marchés le 5 novembre 2015, était le prix d'offre initial de 20,50 \$. Ce cours est comparé aux cours de clôture de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX le 4 novembre 2015. Ce graphique tient compte des dividendes versés au cours de la période, y compris des dividendes réinvestis.

Le cours des actions de Hydro One a continué d'afficher un rendement solide en 2020 avec un rendement total pour les actionnaires (le RTA) de 18,51 % comparativement à un rendement de 15,3 % pour l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX. Cette solide performance découlait de plusieurs facteurs ayant démontré la résilience de la Société et de ses employés durant la pandémie de COVID-19.

L'année a débuté avec l'inauguration de la Journée des investisseurs de Hydro One, qui a attiré beaucoup de participants et a remporté un franc succès. Cette journée a permis de mettre en valeur les différents éléments de la stratégie d'entreprise. Peu de temps après, la pandémie a commencé et la direction a dû réagir rapidement. Elle a ensuite orchestré le passage de la main-d'œuvre en mode télétravail. Dans le cadre de ce processus, la Société a été guidée par les deux priorités suivantes : protéger ses employés et assurer un approvisionnement en électricité sécuritaire et fiable à ses clients. Cet ajustement rapide a permis de mettre en œuvre les plans de travail annuels et d'effectuer des investissements en capital de 1,9 milliard de dollars comme à l'habitude, avec discipline, et conformément aux objectifs, ce qui reflète l'esprit de l'organisation. Travailler dans un environnement de travail virtuel nous a obligés à sortir des sentiers battus, notamment à tenir de façon virtuelle notre première assemblée générale des actionnaires et nos premières conférences téléphoniques sur les résultats et à maintenir l'interface virtuelle avec les actionnaires actuels et éventuels. Les actionnaires ont beaucoup apprécié la transition sans heurt et le dynamisme des communications avec les investisseurs.

Les décisions prises par les autorités de réglementation sur les demandes de tarifs de transport et l'approbation de l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation ainsi que les activités et les actifs de distribution de Peterborough Distribution Inc. ont fait ressortir notre cadre de réglementation constructif. Les actionnaires se sont réjouis de la décision favorable rendue par la Cour divisionnaire de l'Ontario au sujet de l'appel concernant les actifs d'impôt différés, qui a atténué davantage les risques de placement. Il y a également lieu de mentionner le renouvellement de deux conventions collectives avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique.

Outre ces facteurs, le soutien extraordinaire que Hydro One a fourni à ses clients et collectivités grâce à diverses mesures durant la pandémie et l'importance continuellement accordée à la réduction des coûts, à l'accroissement de la productivité et à un bilan solide ont démontré l'offre de valeur stable, distincte et unique de Hydro One. Ces aspects ont permis à Hydro One d'obtenir un rendement supérieur à celui de ses pairs

et des indices. Le coût total de la rémunération des membres de la haute direction visés a diminué, passant d'environ 4 723 000 \$ en 2019 à environ 3 854 000 \$ en 2020.

## ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net

Le tableau qui suit présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société pour 2020, 2019 et 2018, exprimée en pourcentage du bénéfice net de la Société.

	2020 <sup>1)</sup>	2019 <sup>2)</sup>	2018 <sup>3)</sup>
Bénéfice net présenté <sup>4)</sup> (en milliers de dollars)	903 000 \$	918 000 \$	807 000 \$
Rémunération globale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (en milliers de dollars)	3 854 \$	4 723 \$	20 867 \$
Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	0,43 %	0,51 %	2,59 %

### Notes :

1. La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à cinq (5) membres de la haute direction visés en 2020. Le coût de la rémunération n'inclut pas la valeur de la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2020 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2023.
2. La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à six (6) membres de la haute direction visés en 2019. Le coût de la rémunération n'inclut pas la valeur de la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2019 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2022.
3. La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à sept (7) membres de la haute direction visés en 2018. Le bénéfice net présenté a été ajusté en 2019 aux fins d'harmonisation avec les états financiers ajustés. Se reporter au rapport de gestion de 2019 de Hydro One pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires.
4. Ces valeurs reflètent le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États-Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États-Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités d'exploitation courantes de la Société par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou revenus non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États-Unis, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited, qui peut être consulté sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Conformément au cadre de rémunération de la haute direction et depuis le 7 mars 2019, la rémunération directe totale versée aux nouveaux membres de l'équipe de haute direction de Hydro One est plafonnée comme suit :

- i) 1,5 million de dollars pour le président et chef de la direction en 2019 (1 531 500 \$ en 2020, compte tenu de l'inflation);
- ii) 75 % de la rémunération totale du président et chef de la direction pour les autres hauts dirigeants. Conformément à la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, la rémunération versée au président et chef de la direction de Hydro One et aux employés qui relèvent directement de lui est entièrement financée au moyen des bénéfices de la Société et n'est pas récupérée au moyen des tarifs ni payée par les clients.

### iii) Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit présente la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2018, 2019 et 2020, selon le cas.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire de base (\$) <sup>1)</sup>	Attributions fondées sur des actions (\$) <sup>2)</sup>	Attributions fondées sur des options (\$) <sup>3)</sup>	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$) <sup>5)</sup>	Autre rémunération (\$) <sup>6/7)</sup>	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$) <sup>4)</sup>	Régimes incitatifs à long terme (\$) <sup>4)</sup>			
<b>Mark Poweska</b> <i>Président et chef de la direction</i>	2020	507 889	s. o.	s. o.	507 889	s. o.	45 438	15 458	1 076 674
	2019	328 767	s. o.	s. o.	328 767	s. o.	18 230	1 500	677 264
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Chris Lopez</b> <i>Chef des finances</i>	2020	406 311	s. o.	s. o.	325 049	s. o.	36 350	63 755	831 465
	2019	400 000	s. o.	s. o.	320 000	s. o.	33 455	155 575	909 030
	2018	320 585	266 513	s. o.	655 852	-	28 612	125 808	1 397 370
<b>David Lebeter</b> <i>Chef de l'exploitation</i>	2020	398 907	s. o.	s. o.	319 126	s. o.	22 615	277	740 925
	2019	-	-	-	-	-	-	-	-
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Paul Harricks</b> <i>Chef des affaires juridiques</i>	2020	380 917	s. o.	s. o.	190 459	s. o.	26 342	5 722	603 440
	2019	117 123	s. o.	s. o.	58 562	s. o.	5 884	0	181 569
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Jason Fitzsimmons</b> <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i>	2020	375 838	s. o.	s. o.	179 596	s. o.	32 842	12 602	600 878
	2019	370 000	s. o.	s. o.	171 964	s. o.	31 703	12 331	585 998
	2018	298 616	314 418	s. o.	158 384	s. o.	23 265	8 945	803 628

#### Notes :

- Les salaires de base présentés correspondent aux sommes réellement gagnées pour les exercices 2018, 2019 et 2020, s'il y a lieu. Le salaire de base pour 2019 de M. Poweska reflète le temps travaillé en 2019 (du 6 mai au 31 décembre 2019). Le salaire de base pour 2019 de M. Lebeter reflète le temps travaillé en 2020 (du 2 janvier au 31 décembre 2020). Le salaire de base pour 2019 de M. Harricks reflète le temps travaillé en 2019 (du 9 septembre au 31 décembre 2019).
- Aucune attribution fondée sur des actions ou des options n'a été octroyée en 2019 ou en 2020.
- Les attributions incitatives à court terme sont attribuées pour l'exercice indiqué, sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de base et sont versées après l'approbation des multiplicateurs de rendement par le conseil au cours de l'année suivante. Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir jusqu'à concurrence de la totalité de l'attribution sous forme de DDVA de la direction. M. Lopez a choisi de recevoir la totalité de son attribution sous forme de DDVA de la direction en 2020. MM. Poweska, Harricks et Lebeter ont choisi de recevoir 20 % de leur attribution sous forme de DDVA de la direction en 2020.
- En 2019 et en 2020, une attribution au titre du RILT fondée sur le rendement et réglée en espèces a été accordée à tous les membres de la haute direction visés. Le montant de cette attribution correspondait à un pourcentage de leur salaire de base annuel. Le paiement réel de ces attributions au moment de l'acquisition sera établi en fonction de l'atteinte d'objectifs de rendement de l'entreprise prédéfinis. La valeur de la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces (se reporter au tableau présenté ci-après à la page 91) ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération de 2019 ou de 2020 étant donné que les droits connexes ne seront pas acquis avant 2022 et 2023, respectivement.
- La valeur du régime de retraite pour les membres de la haute direction visés qui participent au RRCD reflète les cotisations de l'employeur versées aux termes du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire en 2020. Ces valeurs ne reflètent pas les cotisations de l'employé ni les gains ou les pertes de placement pour l'exercice 2020.
- Tous les membres de la haute direction visés actifs participent au régime d'actionnariat des membres de la direction. Les montants incluent uniquement les cotisations de l'employeur au régime d'actionnariat pour tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Lopez. Le montant indiqué pour M. Lopez reflète les indemnités de déplacement et d'hébergement (d'un montant de 50 171 \$) fournies aux termes de ces arrangements d'emploi établis auparavant et est considéré comme un avantage imposable ainsi que la somme de 13 584 \$ relative aux cotisations versées par l'employeur à son régime d'actionnariat des membres de la direction.
- Aucun des membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Lopez, tel qu'il est indiqué à la note 6 ci-dessus, n'a droit à des avantages indirects ou à d'autres avantages personnels dont la valeur globale dépasse 50 000 \$ ou 10 % de son salaire de base annualisé.

### Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours des membres de la haute direction visés, selon le cours de l'action à la fermeture des marchés le 31 décembre 2020<sup>1)</sup> :

Nom	Attributions fondées sur des options <sup>2)</sup>				Attributions fondées sur des actions			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) <sup>3)</sup>	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités dont les droits n'ont pas été acquis <sup>4)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) <sup>4)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) <sup>5)</sup>	
Mark Poweska	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	67 047	
Chris Lopez	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	14 610	418 577	860 907	
David Lebeter	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	
Paul Harricks	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	
Jason Fitzsimmons	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	17 338	496 734	S. O.	

#### Notes :

- Le cours de clôture des actions de Hydro One s'est établi à 28,65 \$ le 31 décembre 2020.
- Aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2019 ou en 2020. Le conseil a effectué des attributions fondées sur des options en 2018; toutefois, aucun des membres de la haute direction visés n'a reçu d'attribution fondée sur des options.
- Aucune option d'achat d'actions n'a été exercée par les membres de la haute direction visés en 2020.
- Les montants comprennent tous les DVAAR et les DVALR dont les droits n'étaient pas acquis qui ont été octroyés en 2018 (et dont les droits ont été acquis le 28 février 2021), y compris les équivalents de dividendes. On a calculé ces montants en supposant que les DVALR s'acquerraient à la cible.
- La valeur indiquée ci-dessus tient compte de la valeur des DDVA de la direction en circulation de MM. Poweska et Lopez au 31 décembre 2020.

### Attributions en cours au titre du RILT avec règlement en espèces

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions réglées en espèces des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2020 :

Nom	Année de l'octroi	Valeur d'octroi	Date d'acquisition	Valeur actuelle <sup>1)</sup>
Mark Poweska	2020	500 000	2/28/2023	500 000
	2019	500 000	2/28/2022	500 000
	Total	1 000 000		1 000 000
Chris Lopez	2020	400 000	2/28/2023	400 000
	2019	400 000	2/28/2022	400 000
	Total	800 000		800 000
David Lebeter	2020	400 000	2/28/2023	400 000
	2019	S. O.	S. O.	S. O.
	Total	400 000		400 000
Paul Harricks	2020	375 000	2/28/2023	375 000
	2019	375 000	2/28/2022	375 000
	Total	750 000		750 000
Jason Fitzsimmons	2020	314 500	2/28/2023	314 500
	2019	314 500	2/28/2022	314 500
	Total	629 000		629 000

#### Note :

- La valeur des attributions au titre du RILT réglées en espèces reflète la valeur à 100 % du rendement cible et n'est pas liée au cours de l'action. La valeur réelle à la fin de la période de rendement dépendra de la mesure dans laquelle les paramètres préétablis de performance sur trois ans ont été atteints. Conformément aux exigences du cadre de rémunération de la haute direction, les paiements au titre du RILT réglés en espèces sont plafonnés à 100 % de la cible pour les personnes qui occupent un poste de vice-président directeur ou un poste de niveau supérieur.

*Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice*

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)¹	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)²	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)³
Mark Poweska	s. o.	67 047	507 889
Chris Lopez	s. o.	345 228	325 049
David Lebeter	s. o.	s. o.	319 126
Paul Harricks	s. o.	s. o.	190 459
Jason Fitzsimmons	s. o.	s. o.	179 596

Notes :

- Hydro One n'a fait aucune attribution fondée sur des options ni aucune attribution fondée sur des actions en faveur de ses employés, y compris les membres de l'équipe de haute direction depuis 2018. Aucune attribution fondée sur des options ni aucune attribution fondée sur des actions n'a été effectuée en 2019 ou en 2020 et aucun membre de la haute direction visé ne détient d'options en cours.
- La valeur des attributions fondées sur des actions qui ont été acquises, s'il en est, au cours de l'exercice comprend la valeur des équivalents de dividendes gagnés. Cela comprend la valeur des DVALR et les DVAAR octroyés en février 2020 relativement au paiement au titre des attributions incitatives à court terme de 2019. Pour tous les membres de la haute direction visés, les valeurs indiquées ci-dessus sont fondées sur le cours de l'action le 31 décembre 2020, soit 28,65 \$.
- Cette colonne comprend le montant intégral des attributions incitatives à court terme, même si un membre de la haute direction visé a choisi de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de DDVA de la direction.

*Prestations de retraite*

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information concernant les membres de la haute direction visés qui participaient au RRCD et au régime de retraite complémentaire de Hydro One au 31 décembre 2020 :¹

Nom	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs (\$)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice (\$)²
Mark Poweska	18 744	45 438	70 702
Chris Lopez	94 050	36 350	142 968
David Lebeter	0	22 615	24 028
Paul Harricks	5 914	26 342	34 573
Jason Fitzsimmons	83 607	32 842	127 589

Notes :

- En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les totaux tiennent compte des montants avant impôts versés dans le régime de retraite complémentaire théorique et des montants après impôts versés dans le régime d'épargne non enregistré antérieur.
- Comprend les cotisations de l'employeur ainsi que les gains/pertes de placement de 2020.

#### iv) Effet dilutif global des mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'effet dilutif global de nos mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres.

	2020 <sup>4)</sup>	2019	2018
Offre excédentaire – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent <sup>1)</sup>	2,03 %	2,19 %	2,35 %
Taux de dilution – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions en cours, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice pertinent <sup>2)3)</sup>	0,59 %	0,75 %	1,05 %
Taux d'érosion du capital – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions octroyées au cours de l'exercice, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent <sup>3)</sup>	0,00 %	0,00 %	0,197 %

#### Notes :

1. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des trois derniers exercices s'établissait comme suit : 595 756 470 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, 596 437 577 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 597 421 127 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
2. Dans le cadre du PAPE de la Société, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 416 449 actions ordinaires ont été octroyés à certains employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of United Professionals aux termes de deux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2018, des droits permettant de recevoir un nombre total de 4 234 155 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2019, des droits permettant de recevoir un nombre total de 3 674 377 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2020, des droits permettant de recevoir un nombre total de 3 154 805 actions ordinaires étaient toujours en cours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals » à la page 102.
3. Les attributions aux termes du RILT, composées de DVALR, de DVAAR et d'options d'achat d'actions octroyés en 2018, représentent 1 174 150 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2018 représente 1 997 560 actions ordinaires susceptibles d'émission (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition de tous les DVALR à 100 % de leur cible, de tous les DVAAR et de tous les droits rattachés aux options d'achat d'actions. Aucune attribution aux termes du RILT, composée de DVALR, de DVAAR ou d'options d'achat d'actions, n'a été octroyée en 2019 ou en 2020. Le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2019 représente 781 887 actions ordinaires susceptibles d'émission (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits rattachés à tous les DVALR à 100 % de leur cible et des droits rattachés à tous les DVAAR. Le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2020 représente 360 360 actions ordinaires susceptibles d'émission (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits rattachés à tous les DVALR à 100 % de leur cible et des droits rattachés à tous les DVAAR.
4. Les droits rattachés aux DVALR octroyés en 2018 ont été acquis le 28 février 2021 et le multiplicateur de rendement de 200 % a été approuvé par le conseil après la réunion du conseil du 24 février 2021. Les DVALR dont les droits ont été acquis ont été réglés par la suite en actions. En intégrant les DVALR réglés, en supposant qu'ils l'ont été le 31 décembre 2020, les mesures pro forma qui figurent dans le tableau ci-dessus seraient comme suit : offre excédentaire – 2,00 %; taux de dilution – 0,55 %, et taux d'épuisement – 0,00 %.

## v) Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés ont chacun conclu avec Hydro One un contrat de travail régissant les modalités de leur emploi. Le tableau qui suit présente les sommes auxquelles les membres de la haute direction visés auraient droit en cas de cessation d'emploi, selon divers scénarios.

Élément de rémunération	Démission <sup>1)</sup>	Départ à la retraite <sup>2)</sup>	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante <sup>3,4)</sup>	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante de la suite d'un changement de contrôle (double élément déclencheur) <sup>5,6)</sup>	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
<b>Indemnité de départ</b>	Aucune	Aucun	1,5 fois à 2 fois <sup>4)</sup> la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois derniers exercices, ou ii) la prime cible pour l'année de cessation d'emploi	Identique à l'indemnité prévue en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Aucune
<b>Salaires de base</b>	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin
<b>Rémunération incitative annuelle</b>	Le participant a droit aux prestations accumulées	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Le participant a droit aux prestations accumulées
<b>Attribution au titre du RILT avec règlement en espèces</b>	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit après cinq années de service <sup>5)</sup> , auquel cas les droits rattachés à une tranche calculée au prorata seront acquis	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Le participant a droit aux prestations accumulées
<b>DVAAR, DVALR, options</b>	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit après cinq années de service <sup>5)</sup> , auquel cas les droits rattachés à une tranche calculée au prorata seront acquis	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle <sup>7)</sup>	Le participant a droit aux prestations accumulées
<b>Régime de retraite</b>	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées
<b>Avantages<sup>3)</sup></b>	Les avantages prennent fin	Les avantages prennent fin	Les avantages sont maintenus pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois <sup>4)</sup>	Les avantages sont maintenus pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois	Les avantages prennent fin

### Notes :

- Les membres de la haute direction visés peuvent quitter volontairement leur emploi à tout moment; MM. Poweska, Lopez, Lebeter et Harricks doivent donner un préavis de trois (3) mois. Aux termes de la convention de maintien en poste intervenue entre la Société et M. Lopez, si M. Lopez démissionne entre le 26 février 2021 et le 31 mai 2022, il bénéficiera de ce qui suit :
  - une attribution à court terme pour l'exercice calculée au prorata en fonction de la cible qui reflète la période de services actifs durant l'exercice;
  - une attribution incitative à long terme en 2022, à la condition que M. Lopez demeure un employé actif jusqu'au 31 mars de chaque année, respectivement;
  - l'acquisition accélérée d'attributions en cours au titre du RILT avec règlement en espèces dont les droits ne sont pas acquis (à 100 % du rendement cible).
 Cependant, si M. Lopez démissionne conformément aux modalités de sa convention de maintien en poste, aucune indemnité de départ ne sera payable.
- Tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Lebeter, sont considérés comme ayant « pris leur retraite » aux termes de l'ancien RILT et du RILT avec règlement en espèces si le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et si le membre de la haute direction visé : se conforme aux conditions imposées par le conseil dans le cadre de son approbation; a donné un préavis de

six (6) mois; ne touche aucune indemnité de départ en espèces ou allocation de retraite ou l'équivalent; et s'est conformé aux mesures transitoires raisonnablement exigées durant la période allant de la date de l'avis jusqu'à la date à laquelle l'emploi actif du membre de la haute direction visé prend fin. Si ces critères ne sont pas respectés, la cessation d'emploi sera traitée comme une démission, et les dispositions en matière de cessation d'emploi appropriées s'appliqueront. Aux fins du RILT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s'ils ont atteint l'âge de 65 ans, s'ils atteignent l'âge de 55 ans et qu'ils cumulent au moins 10 années de service ou s'ils atteignent un seuil relatif à l'âge et au nombre d'années de service inférieur déterminé par le conseil. Aux fins du RICT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s'ils atteignent l'âge de 55 ans et qu'ils atteignent un seuil relatif à l'âge et au nombre d'années de service inférieur déterminé par le conseil. Le conseil a exercé son jugement discrétionnaire et a approuvé le traitement suivant des prestations de retraite à l'égard des attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis que détenait M. Lebeter au moment de prendre sa retraite si son départ à la retraite tombe après ce qui suit :

- i) trois (3) années de service continu et un préavis de départ à la retraite d'au moins (6) six mois, les droits rattachés à une tranche de ses attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis seront acquis conformément au calendrier d'acquisition initial et sous réserve des modalités relatives au rendement réel de l'attribution. Le calcul au prorata sera effectué en fonction des heures travaillées au cours de la période d'acquisition des droits;
  - ii) cinq (5) années de service continu et un préavis de départ à la retraite d'au moins (6) six mois, les droits rattachés à la totalité de ses attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis seront acquis conformément au calendrier d'acquisition initial et sous réserve des modalités relatives au rendement réel de l'attribution.
- Aux fins du RICT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s'ils ont atteint l'âge de 55 ans ou un seuil relatif à l'âge et à la durée des services inférieur déterminé par le conseil.
3. M. Lopez a droit au maintien de ses avantages pendant 24 mois après la cessation de son emploi pour quelque raison que ce soit, sauf une cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante ou une réembauche. Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.
  4. Le multiplicateur de paiement pour MM. Poweska et Fitzsimmons est de 2 fois et leurs avantages seront maintenus pendant une période de 24 mois. Le multiplicateur de paiement pour MM. Lopez, Lebeter et Harricks est de 1,5 fois et leurs avantages seront maintenus pendant une période de 18 mois.
  5. Le traitement s'applique uniquement en cas de cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou, dans le cas de MM. Poweska, Lebeter et Harricks, en cas de démission pour un motif sérieux dans les 24 mois suivant un changement de contrôle, et s'applique uniquement aux attributions effectuées avant le changement de contrôle. Un changement de contrôle n'entraînant pas une cessation d'emploi par Hydro One n'ouvre droit à aucune prestation. Pour MM. Poweska, Lebeter et Harricks, le terme « motif sérieux » désigne une modification importante du titre, des responsabilités, des pouvoirs ou du « statut »; une modification importante du salaire de base ou une modification importante de la cible possible au titre du RICT ou du RILT sans possibilité de toucher une compensation.
  6. Un « changement de contrôle » se produira dans les circonstances suivantes :
    - a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
    - b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive;
    - c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
    - d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil d'administration cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;
    - e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;
    - f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
      - i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais à un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
      - ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;
    - g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.
  7. Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit :
    - i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 6 ci-dessus, le membre de la haute direction continuera d'acquiescer à l'acquisition des droits rattachés aux attributions qu'il détenait avant le changement de contrôle (les « attributions touchées ») et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités;
    - ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 6 ci-dessus, les droits rattachés aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, et, à cette fin, les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement, et les attributions touchées qui sont des options ou des droits à la plus-value d'actions continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90<sup>e</sup> jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
  8. Si un participant compte cinq (5) années de service et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui a ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, les droits rattachés à une tranche proportionnelle des attributions du participant seront acquis.

Le tableau suivant présente les montants supplémentaires qui auraient été payables aux membres de la haute direction visés de la Société si de tels événements s'étaient produits le 31 décembre 2020.

Nom	Démission (\$)	Départ à la retraite (\$) <sup>1)</sup>	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante (\$) <sup>2)</sup>	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante après un changement de contrôle (double élément déclencheur) (\$)	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante (\$)
Mark Poweska	0	0	2 042 000	3 042 000	0
Chris Lopez	0	0	1 038 050	2 256 627	0
David Lebeter	0	0	1 080 000	1 480 000	0
Paul Harricks	0	0	1 146 667	1 896 667	0
Jason Fitzsimmons	0	0	1 056 210	1 685 210	0

Notes :

1. Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

2. Les indemnités de départ sont calculées en fonction d'un salaire de base annualisé et de la rémunération incitative à court terme cible en date du 31 décembre 2020. Les multiplicateurs de paiement pour les membres de la haute direction visés s'établissent comme suit : 2 fois pour MM. Poweska et Fitzsimmons et 1,5 fois pour MM. Lopez, Lebeter et Harricks. La Société n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

## H. Appendices :

### i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente sommairement, en date du 31 décembre 2020, les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres aux termes desquels des titres de capitaux propres de Hydro One peuvent être émis.

Catégorie de régime	Régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (A)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours (\$) (B)	Nombre de titres disponibles aux fins d'émissions futures aux termes de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A)) (C)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres qui n'ont pas été approuvés par les actionnaires <sup>2)</sup>	Régime incitatif à long terme	147 120 <sup>1)</sup>	s. o.	8 764 840 <sup>1)2)</sup>
	Régime d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique <sup>4)</sup>	2 265 733 <sup>3)</sup>	s. o.	0 <sup>3)</sup>
	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals <sup>4)</sup>	889 072 <sup>3)</sup>	s. o.	0 <sup>3)</sup>
<b>Total</b>		<b>3 301 925</b>	<b>s. o.</b>	<b>8 764 840</b>

#### Notes :

- Comprend les DVALR de 2018 qui ont été réglés en février 2021 en fonction d'un multiplicateur de rendement approuvé de 200 %.
- Au 31 décembre 2020, 1 040 680 actions ordinaires (soit environ 0,17 % des 597 611 787 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2020) avaient été émises aux termes du RILT.
- Au 31 décembre 2020, 1 393 372 actions ordinaires avaient été émises aux termes du régime d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique (soit 0,23 % des 597 611 787 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2020) et 2 265 733 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,38 % des 597 611 787 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2020), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance. Au total, 364 203 actions ordinaires ont été émises à ce jour aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals et 889 072 actions ordinaires demeurent disponibles aux fins d'émission (soit 0,15 % des 597 611 787 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2020), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance.
- Le nombre d'actions ordinaires auquel ont droit les employés admissibles représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of United Professionals aux termes des régimes d'octroi d'actions est établi en pourcentage du salaire de base et du prix auquel la Province a convenu de vendre les actions, tel qu'il est indiqué dans le prospectus définitif du PAPE.

## ii) Ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres

Ce régime s'applique aux attributions au titre du RILT octroyées en 2016, en 2017 et en 2018. Le tableau qui suit présente un sommaire des principales modalités de l'ancien RILT.

<b>Types d'attributions</b>	<p><i>DVALR et DVAAR.</i></p> <p><i>Options.</i> Une option est un droit d'acquérir une action ordinaire à une date future moyennant le paiement du prix d'exercice. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut pas dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société.</p> <p>Même si aucune d'entre elles n'a été octroyée, le RILT prévoit également la possibilité d'octroyer les attributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Actions assujetties à des restrictions.</i> L'attribution d'actions assujetties à des restrictions est une attribution d'actions ordinaires assujetties à des restrictions en matière de déchéance.</li> <li>• <i>DDVA.</i> Un DDVA est une attribution qui donne droit au participant de recevoir des actions ordinaires après la cessation de son emploi ou de ses services auprès de la Société. Les DDVA peuvent être assujettis au respect de conditions liées au rendement ou d'autres conditions liées à l'acquisition des droits.</li> <li>• <i>DPVA.</i> Un droit à la plus-value d'actions (DPVA) est le droit de recevoir un nombre d'actions ordinaires correspondant à la valeur de la plus-value d'une action ordinaire au cours d'une période. Le prix de base par rapport auquel un DPVA doit être mesuré ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. Une option et un DPVA peuvent être octroyés en même temps, auquel cas le DPVA sera acquis et pourra être exercé aux mêmes dates que l'option connexe, et l'exercice de l'option entraînera l'annulation du DPVA, et inversement. La durée d'un DPVA ne peut dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société.</li> <li>• <i>Autres attributions.</i> Les autres attributions sont des attributions de titres convertibles en actions ordinaires ou de titres autrement fondées sur les actions ordinaires.</li> </ul>
<b>Admissibilité</b>	<p>Les employés et les consultants de Hydro One et des membres de son groupe, selon ce que détermine le comité RH. Les administrateurs externes ne sont pas admissibles.</p>
<b>Nombre maximal d'actions autorisées</b>	<p>11 900 000 actions ordinaires, soit environ 2 % des actions émises et en circulation. À l'intérieur de cette limite, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises sous forme de DVALR, de DVAAR ou de DDVA totalise 4 760 000 actions ordinaires (soit environ 0,8 % des actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2020). En date du 31 décembre 2020, il y avait 108 710 actions ordinaires assujetties à des options en cours (environ 0,02 % du nombre d'actions émises et en circulation), 38 410 actions ordinaires assujetties à des DVAAR et des DVALR en cours (environ 0,01 % du nombre d'actions émises et en circulation), et 8 617 720 actions ordinaires pouvant faire l'objet d'attributions futures (environ 1,44 % du nombre d'actions émises et en circulation).</p> <p>Les actions ordinaires assujetties à une attribution qui expire sans avoir été exercée, est annulée, frappée de déchéance ou résiliée ou qui est par ailleurs réglée sans émission d'actions ordinaires, seront encore disponibles aux fins d'octrois futurs. Les actions ordinaires émises aux termes d'attributions d'une société acquise qui sont converties, remplacées ou ajustées dans le cadre de l'acquisition ne réduiront pas le nombre d'actions disponibles aux fins des attributions aux termes du RILT, sauf si la loi ou les règles des bourses l'exigent.</p>
<b>Plafonds applicables aux initiés</b>	<p>Aux termes du RILT et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de Hydro One :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à quelque moment que ce soit correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation;</li> <li>• le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés au cours de toute période de un an correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation.</li> </ul>
<b>Juste valeur marchande</b>	<p>Aux termes du RILT, la juste valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à la date applicable.</p>
<b>Périodes d'interdiction d'opérations imposées par la Société</b>	<p>S'il est prévu qu'une attribution expire pendant une période d'interdiction des opérations imposée par la Société qui empêche les employés d'effectuer des opérations sur des actions ordinaires, ou pendant les 5 jours ouvrables qui suivent une telle période, l'attribution en question expirera 10 jours ouvrables après l'expiration de cette période d'interdiction des opérations.</p>

<b>Décès et incapacité</b>	<p>Sauf si le comité RH en décide autrement, une tranche proportionnelle des droits rattachés à la prochaine tranche des attributions qui doivent être acquis seront acquis immédiatement, selon le nombre de jours écoulés depuis la date d'acquisition des droits rattachés à la tranche précédente des attributions par rapport à la période allant de cette date à la date d'acquisition des droits rattachés à la prochaine tranche (ou, si aucun des droits rattachés à une tranche d'attributions n'a été acquis, la date de l'octroi). Les cibles de rendement sont réputées avoir atteint le niveau de rendement cible à 100 %. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.</p>
<b>Départ à la retraite</b>	<p>Sauf si le comité RH en décide autrement, l'acquisition des droits rattachés aux attributions qui ne sont pas encore acquis se poursuivra et les attributions en question seront réglées et exercées conformément à leurs modalités.</p> <p>L'expression « départ à la retraite » désigne la situation suivante :</p> <p>a) Si l'employé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) est le président et chef de la direction ou un employé qui relève directement de celui-ci, le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et l'employé se conforme aux conditions que le conseil peut établir,</li> <li>ii) n'est pas visé à l'alinéa i) ci-dessus, l'employé a atteint l'âge de 65 ans ou a atteint l'âge de 55 ans avec un minimum de 10 années de service ou respecte les seuils inférieurs déterminés par le comité RH quant à l'âge et/ou à la durée des services,</li> <li>iii) respecte les critères d'admissibilité liés à l'âge et à la durée des services pour des prestations de retraite anticipée non actualisées, au sens donné à l'expression <i>undiscounted early retirement pension</i> dans le RRPD applicable au participant,</li> <li>iv) respecte les seuils inférieurs déterminés par l'administrateur du régime quant à l'âge et/ou à la durée des services;</li> </ul> <p>b) l'employé a remis un préavis officiel de six mois suivant lequel il a l'intention de prendre sa retraite ou un préavis d'une durée inférieure comme l'administrateur du régime peut l'approuver;</p> <p>c) aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ni aucune autre indemnité ou allocation équivalente ne sont versées;</p> <p>d) l'employé s'est conformé à toutes les mesures transitoires que Hydro One peut raisonnablement demander jusqu'à la date à laquelle il a cessé d'être un employé actif.</p>
<b>Démission</b>	<p>Sauf si le comité RH en décide autrement, tous les droits rattachés aux attributions qui ne sont pas acquis sont frappés de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.</p>
<b>Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante</b>	<p>Tous les droits rattachés aux attributions, qu'ils soient acquis ou non, sont frappés de déchéance et annulés.</p>
<b>Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante<sup>1)</sup></b>	<p>Si l'employé compte cinq (5) années de service ou plus et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, de l'avis de l'administrateur du régime, a ou pourrait avoir porté préjudice à la Société ou à sa réputation, alors une tranche proportionnelle du versement suivant des attributions dont les droits doivent être acquis est acquise immédiatement, les DVALR étant réputés avoir atteint à 100 % les cibles de rendement déterminées. Les options demeureront susceptibles d'exercice pendant 90 jours suivant la date de cessation d'emploi.</p> <p>Sauf si le comité RH en décide autrement et sauf si la cessation d'emploi se produit au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, toutes les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.</p>

**Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle**

Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit :

- i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle (terme défini ci-après), l'acquisition des droits rattachés aux attributions antérieures détenues par le membre de la haute direction au moment du changement de contrôle (les « attributions touchées ») continuera et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités,
- ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée ci-dessous, 1) les droits rattachés aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, 2) les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement et 3) les attributions touchées qui sont des options ou des DPVA continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90<sup>e</sup> jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.

**Changement de contrôle<sup>2)</sup>**

Le comité RH peut prévoir la conversion ou l'échange d'attributions en cours contre de nouvelles attributions ou d'autres titres de valeur essentiellement équivalente (ou de valeur supérieure) d'une entité participant au changement de contrôle ou issue du changement de contrôle, ou prévoir que les droits rattachés aux attributions sont acquis immédiatement, que les actions sous-jacentes aux attributions sont remises ou que les attributions en cours sont liquidées.

**Définition de changement de contrôle**

Sous réserve de certaines exceptions, le terme « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes :

- a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
- b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive;
- c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
- d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil d'administration au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;<sup>3)</sup>
- e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;<sup>3)</sup>
- f) il est approuvé aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
  - i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
  - ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;<sup>3)</sup>
- g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.

En raison des limites à la propriété des actions de la Société en vertu de la *Loi sur l'électricité* (Ontario), il faudrait que la loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances.

<b>Cessibilité</b>	De manière générale, les options ne peuvent être ni cédées ni transférées. D'autres attributions peuvent être cédées à un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), ce qui comprend un conjoint, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite ou une société de portefeuille personnelle.
<b>Pouvoir discrétionnaire</b>	Le comité RH a le pouvoir d'écourter le délai d'acquisition ou la période d'exercice des droits rattachés à une attribution. Le comité RH peut modifier les objectifs de rendement d'une manière objective de sorte qu'ils tiennent compte de faits qui se sont produits pendant la période de référence et qui concernent l'objectif de rendement applicable.
<b>Récupération</b>	Le comité RH peut faire en sorte qu'une attribution soit susceptible d'être annulée, récupérée, résiliée, remboursée ou assujettie à d'autres mesures conformément aux modalités des politiques en matière de récupération ou de recouvrement ou d'autres politiques similaires adoptées par la Société, ou comme les lois ou les normes d'inscription applicables des bourses peuvent l'exiger.
<b>Ajustements</b>	Le comité RH peut apporter les ajustements qu'il établit, à son gré, aux modalités d'une attribution, au nombre et au type de titres pouvant être émis aux termes de l'attribution et au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT en cas de fractionnement ou de regroupement d'actions ordinaires ou d'une restructuration du capital similaire, ou du versement d'un dividende en actions (sauf un dividende en actions tenant lieu d'un dividende en espèces) ou en cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement ou d'une autre opération ou réorganisation de la Société qui ne constitue pas un changement de contrôle.
<b>Modifications</b>	<p>Le comité RH peut apporter des modifications au RILT ou aux attributions en cours, ou dissoudre le RILT quant à des octrois futurs d'attributions, sauf si, dans le cas d'une modification qui porte atteinte de façon importante et défavorable aux droits d'un employé aux termes de l'attribution, la modification est assujettie au consentement de l'employé, à moins que cela ne soit expressément prévu dans le RILT ou dans les modalités de l'attribution au moment de l'octroi.</p> <p>L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT ou qui hausse le plafond des attributions aux initiés (sous réserve des ajustements décrits ci-dessus);</li> <li>une modification qui permet aux administrateurs externes de recevoir des attributions;</li> <li>une modification qui réduit le prix d'exercice d'une attribution (y compris par l'annulation d'une attribution et l'émission d'une nouvelle attribution en faveur du même participant à un prix d'exercice moindre), sauf aux termes des dispositions du RILT qui permettent au comité RH de faire des ajustements équitables en cas d'opérations visant la Société ou son capital;</li> <li>une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société ou dans les cinq jours ouvrables qui suivent celle-ci);</li> <li>une modification qui permet à une attribution d'être exercée ou réglée après le dixième anniversaire de la date d'octroi (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction des opérations imposée par la Société);</li> <li>une modification qui permet un transfert d'attributions à un cessionnaire qui n'est pas un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes) ou autrement qu'aux fins de règlement successoral normales;</li> <li>une modification qui supprime ou réduit la gamme de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.</li> </ol>

**Notes :**

- Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 14 mai 2018; la TSX a accepté l'avis de modification le 10 août 2018.
- Comme il est noté ci-dessus dans le tableau de la rubrique « Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle », en cas de démission pour un motif sérieux après un changement de contrôle, l'acquisition des droits rattachés aux attributions octroyées avant le changement de contrôle est maintenue ou est immédiate.
- Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017; la TSX a accepté l'avis de modification le 28 décembre 2017.

La description qui précède du RILT avec règlement en espèces n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte intégral de celui-ci.

### iii) Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales des régimes d'octroi d'actions dont il est question ci-dessus.

	Régimes d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
<b>Avantage</b>	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017.	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018.
<b>Admissibilité</b>	Les employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 <sup>er</sup> avril 2015.	Les employés représentés par la Society of United Professionals et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2015.
<b>Nombre maximal d'actions autorisées</b>	<b>3 981 763</b> actions ordinaires (0,67 % du nombre d'actions ordinaires en circulation)	<b>1 434 686</b> actions ordinaires (0,24 % du nombre d'actions ordinaires en circulation)
<b>Calendrier de livraison des actions</b>	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>le 1<sup>er</sup> avril 2028;</li> <li>la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One;</li> <li>la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).</li> </ul>	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>le 1<sup>er</sup> avril 2029;</li> <li>la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One;</li> <li>la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).</li> </ul>
<b>Cessation d'emploi</b>	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2015.	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2015.
<b>Cessibilité</b>	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.
<b>Modifications</b>	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant.  L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime;</li> <li>une modification qui permet aux administrateurs externes de participer;</li> <li>une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime;</li> <li>une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.</li> </ol>	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement de la Society of United Professionals, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant.  L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime;</li> <li>une modification qui permet aux administrateurs externes de participer;</li> <li>une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime;</li> <li>une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.</li> </ol>

La description qui précède des régimes d'octroi d'actions n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte de chaque régime d'octroi d'actions.

# Information complémentaire

## Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Hydro One souscrit les types suivants d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants : i) une assurance des administrateurs et des dirigeants traditionnelle (la *police traditionnelle*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense, et ii) une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants applicable dans le cadre d'un appel public à l'épargne (la *police relative à l'appel public à l'épargne*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense. Suivant ces polices, Hydro One et ses filiales obtiennent le remboursement des paiements qu'elles effectuent aux termes des dispositions d'indemnisation pour le compte des administrateurs et des dirigeants relativement à des actes répréhensibles qu'ils ont réellement ou prétendument commis en leur capacité d'assurés, sous réserve des modalités et des exclusions des polices. Chaque police est assortie d'une franchise de 250 000 \$ à l'égard des réclamations ouvrant droit à indemnisation. Les primes de ces polices pour 2020, à l'exclusion des taxes, sont les suivantes : i) environ 736 537 \$ pour la police traditionnelle, et ii) environ 133 063 \$ (tranche annualisée de la prime totale sur la durée de vie de la police) pour la police relative à l'appel public à l'épargne.

## Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés, ni aucune personne qui a un lien avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'ont contracté de prêt en cours auprès de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant, ni n'ont contracté de prêt faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

## Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucun des actionnaires qui sont propriétaires véritables ou ont le contrôle (directement ou indirectement) de plus de 10 % de toute catégorie ou série d'actions ordinaires de Hydro One ni aucune des personnes qui ont un lien avec les personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de la Société ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Relativement au premier appel public à l'épargne, le 5 novembre 2015, la Société a conclu les conventions suivantes : i) la convention de gouvernance avec la Province, et ii) la convention de droits d'inscription (la *convention de droits d'inscription*) avec la Province accordant à celle-ci certains droits à l'égard des ventes d'actions ordinaires appartenant à la Province. Le 11 juillet 2018, la Société a conclu la lettre d'entente du 11 juillet avec la Province, comme il est décrit à la page 30 de la présente circulaire.

## Personnes intéressées dans certains points à l'ordre du jour

Sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs de Hydro One et de ce qui est indiqué dans la présente circulaire, ni aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, aucune des personnes qui ont un lien avec l'une ou l'autre des personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont un intérêt important, directement ou indirectement, par voie de propriété véritable de titres ou autrement, dans des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

## Propositions et mises en candidature d'actionnaires

L'actionnaire qui a l'intention de soumettre une proposition à une assemblée annuelle des actionnaires de la Société doit remplir les exigences applicables prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et dans les règlements administratifs de la Société. Pour qu'une proposition soit étudiée à l'assemblée annuelle de 2022 de la Société, elle doit parvenir à la secrétaire générale de Hydro One au plus tard le 28 mars 2022.

Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateur doivent fournir dans les délais prescrits un avis écrit à la secrétaire générale de Hydro One Limited, au 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5, et y inclure les renseignements prévus dans les règlements administratifs de la Société. L'avis doit parvenir au moins 30 jours (40 jours si la procédure de notification et d'accès est utilisée) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires à laquelle se rapporte la proposition de candidats. Pour une explication détaillée de la marche à suivre, veuillez consulter les règlements administratifs de la Société sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Autres questions

À l'heure actuelle, la direction n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée à part celles qui sont indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire.

## Renseignements supplémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de Hydro One sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur notre site Web, à [www.HydroOne.com](http://www.HydroOne.com). Pour plus de renseignements sur la convention de gouvernance, la convention de droits d'inscription et la lettre d'entente du 11 juillet, veuillez consulter la notice annuelle de Hydro One, que l'on trouvera sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). On trouvera des renseignements financiers additionnels dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion de Hydro One pour 2020. Les actionnaires peuvent obtenir des copies des états financiers et du rapport de gestion de Hydro One en en faisant la demande selon l'une des méthodes suivantes :

### Poste

483 Bay Street  
a/s de la secrétaire générale de Hydro One Limited  
8th Floor, South Tower  
Toronto (Ontario)  
M5G 2P5

### Courrier électronique

[investor.relations@HydroOne.com](mailto:investor.relations@HydroOne.com)

On peut également trouver des copies sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

# Annexe A – Mandat du conseil de Hydro One Limited

Le conseil d'administration (le *conseil*) de Hydro One Limited (y compris ses filiales, la *Société*) est élu par les actionnaires de la Société et est responsable de la surveillance des activités et des affaires internes de la Société, y compris de sa stratégie. Le conseil s'acquitte de ses responsabilités dans l'intérêt de la Société, notamment en préservant et en améliorant sa valeur intrinsèque dans l'intérêt de ses parties prenantes.

## Mission

Le conseil s'acquitte de ses responsabilités de surveillance et de supervision lui-même et par l'intermédiaire de son comité d'audit, de son comité de la gouvernance et des affaires réglementaires, de son comité des ressources humaines et de son comité du développement durable, des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation, de même qu'en déléguant la gestion des affaires quotidiennes de la Société au chef de la direction et aux membres de la haute direction.

Les principaux rôles et responsabilités du conseil comprennent la surveillance de ce qui suit :

- a) la marque, la réputation et la culture d'intégrité de la Société;
- b) la stratégie, le modèle opérationnel et la structure organisationnelle de la Société;
- c) la structure du capital ainsi que la structure financière et le rendement de la Société;
- d) l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société;
- e) la nomination du chef de la direction de la Société et la planification de la relève pour ce poste;
- f) les relations que la Société entretient avec ses principales parties prenantes ainsi que ses communications avec celles-ci;
- g) les questions importantes d'ordre réglementaire et les initiatives en matière de politiques gouvernementales liées aux secteurs de l'électricité et des services publics qui ont une incidence sur la Société;
- h) le repérage, l'évaluation et la gestion des principaux risques de la Société.

## Responsabilités

Les principales responsabilités du conseil sont décrites ci-après.

### Culture et réputation

1. Promouvoir une culture d'intégrité, de leadership éthique, de diversité, d'inclusion, de santé et de sécurité et de développement durable auprès de la Société et de sa direction.
2. Évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes, des politiques et de procédures de la direction afin de préserver et d'améliorer la culture, la marque et la réputation de la Société.
3. S'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des personnes qui relèvent directement de lui ainsi que des autres employés clés de la Société et de ses filiales selon ce que le comité ou le conseil peut décider (collectivement, les *employés désignés*), et de leur engagement envers les objectifs culturels et éthiques de la Société.
4. Recevoir des rapports périodiques du chef de la direction portant sur la culture d'entreprise de la Société.

## Planification stratégique et projets importants

5. Surveiller et approuver la stratégie, la mission et la vision de la Société.
6. Superviser et approuver le budget annuel, le plan d'affaires et le plan d'investissement en immobilisations de la Société.
7. Adopter les processus de surveillance du rendement de la Société et de sa progression vers l'atteinte de ses priorités et de ses objectifs opérationnels et stratégiques ainsi que du caractère adéquat et de l'efficacité des politiques, des programmes et des processus de la direction.
8. Recevoir des rapports périodiques du chef de la direction portant sur la stratégie d'entreprise de la Société.
9. Recevoir des rapports de la direction sur la planification à long terme et les discussions liées aux activités d'exploitation importantes ou stratégiques et aux projets ou aux investissements importants.

## Rendement financier, structure financière et investissements importants

10. Surveiller et approuver la structure du capital et structure financière de la Société, y compris sa situation de trésorerie et ses sources de financement.
11. Approuver les auditeurs externes dont la Société retiendra les services et dont la candidature sera soumise à l'approbation des actionnaires.
12. Approuver la déclaration et le versement des dividendes.
13. Approuver i) les nouvelles dépenses en immobilisations ou les nouvelles charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à un projet donné (ainsi que les écarts cumulatifs y afférents, s'il en est et au besoin) nécessitant l'approbation du conseil conformément à la politique relative à la délégation et à l'exercice des pouvoirs et au registre des autorisations de dépenses (le RAD) et ii) les autres investissements stratégiques et/ou à long terme, projets ou programmes ou activités de répartition des capitaux de la Société.
14. Déléguer aux membres de la haute direction le pouvoir d'engager des dépenses et de conclure des opérations, sous réserve de certains plafonds prévus par le RAD, au-delà desquels l'approbation du conseil est requise.
15. Surveiller l'exactitude du rendement financier de la Société et du processus de communication de celui-ci aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et régulièrement, y compris examiner et approuver les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués faisant état des résultats de la Société.
16. Surveiller le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, ce qui comprend s'assurer du respect des lois applicables ainsi que des politiques et des procédures de la Société.

## Gouvernance

17. Surveiller et approuver la démarche globale de la Société en matière de gouvernance, compte tenu de la convention de gouvernance conclue entre la Société et la province d'Ontario (la *convention de gouvernance*), y compris le mandat du conseil, les mandats des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société ainsi que les autres politiques et normes en matière de gouvernance, conformément aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance.
18. Surveiller les structures et les procédures afin de permettre au conseil d'exercer un jugement objectif et indépendant et une surveillance de la gestion des activités et des affaires de la Société.
19. Surveiller la planification de la relève au sein du conseil, l'orientation et les occasions de formation continue des administrateurs ainsi que les évaluations annuelles de l'efficacité des administrateurs et du conseil dans son ensemble.
20. Surveiller les plans de relève pour le poste de chef de la direction ainsi que le degré de préparation des plans d'urgence.
21. Déléguer aux comités du conseil la surveillance de certaines questions (sous réserve du pouvoir du comité de la gouvernance et des affaires réglementaires à l'égard de la gestion et de la surveillance du processus de sélection des candidats à l'élection du conseil prévu par la convention de gouvernance) et désigner, le cas échéant, des comités spéciaux pour aider le conseil à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

## **Affaires réglementaires et politiques gouvernementales**

22. Surveiller les mesures en matière de politiques gouvernementales et les questions d'ordre réglementaire importantes pertinentes pour les stratégies, les activités et l'exploitation de la Société, y compris les relations que la Société entretient avec les organismes de réglementation de l'électricité et des services publics.
23. Surveiller et approuver les stratégies et les plans proposés par la direction à l'égard des requêtes en révision importante des tarifs de transport, de distribution ou de base tarifaire combinée et des autres questions d'ordre réglementaire importantes nécessitant l'approbation des organismes, des agences ou des autorités de réglementation de l'électricité et des services publics.

## **Relations avec les parties prenantes**

24. Surveiller et recevoir les rapports de la direction sur les activités de relations avec les investisseurs de la Société ainsi que les commentaires des investisseurs.
25. Surveiller et approuver la stratégie relative aux peuples autochtones et le cadre de référence de l'engagement envers les peuples autochtones de la Société, notamment en ce qui concerne les partenariats de la Société et les autres relations importantes avec les peuples autochtones et l'engagement envers les peuples autochtones, de même que le caractère adéquat et l'efficacité des politiques, des programmes et des procédures de la direction permettant d'améliorer les relations de confiance et de respect mutuel à long terme entretenues avec les peuples autochtones.
26. Surveiller l'engagement de la Société envers sa clientèle et ses autres parties prenantes clés ainsi que les stratégies et les politiques de la Société en matière d'engagement et de communication avec celles-ci, y compris les actionnaires, les peuples autochtones, les employés, les analystes financiers, les autorités gouvernementales et les organismes de réglementation, les médias et les collectivités au sein desquelles la Société exerce ses activités, ainsi que les processus assurant la communication exacte, complète et en temps opportun des faits nouveaux importants ayant une incidence sur la Société.
27. Recevoir les rapports portant sur les activités de l'ombudsman indépendant de la Société.

## **Développement durable, environnement, santé et sécurité**

28. Surveiller, examiner et, le cas échéant, approuver les stratégies et l'approche de la Société à l'égard des questions en matière de développement durable, y compris les questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale, à la gouvernance, aux changements climatiques et à la santé et à la sécurité.
29. Examiner et approuver le rapport annuel sur le développement durable de la Société.

## **Gestion et ressources humaines**

30. Surveiller la stratégie et les plans en matière de ressources humaines de la Société, y compris les politiques et les pratiques en matière de diversité et d'inclusion.
31. Superviser et approuver la nomination du chef de la direction ainsi que son rendement et sa rémunération et superviser et approuver les plans de relève du chef de la direction.
32. Surveiller, en collaboration avec le chef de la direction, le processus et les plans pour la nomination, la planification de la relève et la rémunération de tous les autres membres de la haute direction ainsi que leur rendement.

## **Gestion des risques**

33. Surveiller et approuver le cadre de référence et les programmes de gestion des risques d'entreprise de la Société en vue de repérer, de surveiller et de gérer de manière efficace les principaux risques auxquels la Société est exposée afin de trouver un équilibre adéquat entre les risques courus et les rendements potentiels ainsi que la viabilité à long terme de la Société.
34. Surveiller et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes et des processus de repérage, d'évaluation et de gestion ou d'atténuation des principaux risques auxquels la Société est exposée et s'assurer que la responsabilité de surveillance principale à l'égard de chacun des risques principaux qui ont été relevés conformément au cadre de référence de gestion des risques d'entreprise est déléguée au conseil ou à l'un de ses comités.
35. Surveiller l'infrastructure, les politiques et les programmes importants en matière de cybersécurité, de sécurité matérielle, de protection des renseignements personnels et de technologies de l'information de la Société.

## Politiques

36. Le conseil est chargé de l'examen et de l'approbation des politiques décrites à l'annexe A.

### Approuvé par le conseil d'administration le 17 septembre 2020

#### *Politiques*

1. Code de conduite;
2. Politique en matière de dénonciation;
3. Politique sur les conflits d'intérêts des administrateurs;
4. Politique d'engagement du conseil envers les actionnaires;
5. Politique d'engagement envers les parties prenantes;
6. Politique de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours à l'intention des administrateurs;
7. Politique sur l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;
8. Politique relative aux opérations d'initiés;
9. Grille de compétences;
10. Politique relative à la diversité au sein du conseil;
11. Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité;
12. Politique de communication de l'information de l'entreprise;
13. Lignes directrices en matière de gouvernance;
14. Mandat de l'ombudsman;
15. Mandats du conseil et des comités du conseil;
16. Descriptions de poste du chef de la direction, du président du conseil, des administrateurs et des présidents de comité;
17. Politique environnementale;
18. Politique en matière de santé et de sécurité;
19. Politique relative à la sécurité publique;
20. Politique relative aux relations avec les collectivités autochtones;
21. Politique relative à l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit;
22. Politique relative à l'embauche d'employés et d'anciens employés de l'auditeur externe;
23. Programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude;
24. Politique relative à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin de la Société;
25. Politique de récupération de la rémunération;
26. Lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et politique anticouverture;
27. Régime de rémunération incitative à long terme réglée en espèces;
28. Régime de retraite à cotisations déterminées;
29. Régime d'achat d'actions à l'intention des employés;
30. Régime incitatif à long terme;
31. Régime de droits différés à la valeur d'actions de la direction;
32. Régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes;
33. Régime d'épargne non enregistré.

# Pour nous joindre

Investisseurs	Hydro One Investor Relations 483 Bay Street, South Tower, 7th Floor Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : <a href="mailto:investor.relations@HydroOne.com">investor.relations@HydroOne.com</a>
Clients	Hydro One Networks Inc. P.O. Box 5700 Markham (Ontario) Canada L3R 1C8 Demandes relatives à la facturation et aux services : Tél. : 1 888 664-9376 Signalement d'une situation d'urgence (24 heures) : 1 800 434-1235
Actionnaires qui ont besoin de renseignements sur le vote ou de soutien technique pour l'assemblée virtuelle des actionnaires	Broadridge Financial Solutions Inc. Comment voter : Par téléphone (en français et en anglais) : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9305 (en anglais) et 1 303 562-9306 (en français) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) Par courriel : <a href="mailto:noticeandaccess@broadridge.com">noticeandaccess@broadridge.com</a> (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) En ligne : <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote) Adresse URL de l'assemblée virtuelle des actionnaires : <a href="http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021">www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12021</a> Ligne de soutien technique : 1 844 986-0822 ou 303 562-9302 (à l'international)
Actionnaires modifications du registre d'actions changements d'adresse information sur les dividendes perte de certificat d'actions transferts successoraux envois superflus	Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 8th floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Tél. : 1 800 564-6253 ou 514 982-7555 Télec. : 1 888 453-0330 ou 416 263-9394 Courriel : <a href="mailto:service@computershare.com">service@computershare.com</a>
Administrateurs indépendants	Président du conseil a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : <a href="mailto:CorporateSecretary@HydroOne.com">CorporateSecretary@HydroOne.com</a>
Questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction	Président du comité des ressources humaines a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : <a href="mailto:CorporateSecretary@HydroOne.com">CorporateSecretary@HydroOne.com</a>

## Trouvez l'information dont vous avez besoin en ligne

Pour recevoir les dernières nouvelles destinées aux investisseurs de Hydro One, inscrivez-vous à la liste d'envoi de nos messages d'alerte par courriel à [www.HydroOne.com/Investor Relations](http://www.HydroOne.com/InvestorRelations).

## Rappel au sujet des envois aux actionnaires

Nous annonçons nos résultats financiers par voie de communiqué, et nos états financiers ainsi que notre rapport de gestion sont affichés sur notre site Web ([www.HydroOne.com](http://www.HydroOne.com)).

Si vous êtes un actionnaire et que vous souhaitez recevoir des copies papier de nos états financiers intermédiaires et notre rapport de gestion connexe ainsi que de nos états financiers annuels et notre rapport de gestion connexe en 2020, vous devez cocher la case appropriée qui figure au bas de votre formulaire de procuration (*actionnaires inscrits*) ou de votre formulaire d'instructions de vote (*actionnaires véritables*).





hydro**One**